

2002

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA ☒

95^e rapport de gestion

Objectifs et tâches de la Banque nationale

Tâches

En tant que banque centrale autonome, la Banque nationale suisse est chargée de conduire la politique monétaire qui, avec la politique budgétaire et la politique de la concurrence, crée les conditions-cadres fondamentales pour l'évolution de l'économie. Conformément à la constitution et à la loi, elle doit servir les intérêts généraux du pays. Elle considère la stabilité des prix comme son objectif prioritaire.

Stabilité des prix

La stabilité du niveau des prix est une condition importante à remplir pour assurer la croissance et la prospérité. L'inflation et la déflation rendent difficile la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, perturbent l'évolution économique et pénalisent les économiquement faibles. La Banque nationale assimile une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation de moins de 2% à la stabilité des prix. Elle fixe le cap de la politique monétaire en se fondant sur une prévision d'inflation.

Rôle dans les opérations de paiement

Une des tâches importantes de la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Avec les banques et la Poste, l'institut d'émission est l'un des principaux agents du trafic des paiements.

Approvisionnement en numéraire

La Banque nationale exerce, en vertu de la loi, le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie en billets répondant à des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité. A la demande de la Confédération, elle assure en outre la mise en circulation des pièces.

Paiements sans numéraire

Dans les opérations de paiement sans numéraire, la Banque nationale met l'accent sur les flux interbancaires. Ces paiements passent par le Swiss Interbank Clearing (SIC).

Placement des réserves monétaires

L'institut d'émission est chargé également du placement des réserves monétaires (or, devises, moyens de paiement internationaux). Ces réserves assoient la confiance dans le franc, servent à prévenir et à surmonter des crises et peuvent être utilisées pour intervenir sur les marchés des changes.

Stabilité du système financier

La stabilité du système financier dépend avant tout de la solidité des opérateurs sur les marchés et d'une surveillance efficace des banques. Cette surveillance entre dans les attributions de la Commission fédérale des banques. La Banque nationale apporte sa contribution en menant une politique monétaire axée sur la stabilité et en participant à l'aménagement des conditions-cadres de la place financière suisse.

Statistique

La Banque nationale établit plusieurs statistiques, en particulier les statistiques bancaires et la balance suisse des paiements.

Services rendus à la Confédération

La Banque nationale conseille les autorités fédérales dans les questions monétaires. De plus, elle fournit des services bancaires à la Confédération.

Banque nationale suisse
95^e rapport de gestion 2002

Table des matières

4	Avant-propos
6	Les grandes lignes de l'évolution économique
7	1 Etranger
7	1.1 Evolution de la conjoncture
13	1.2 Politique monétaire
14	1.3 Finances publiques
16	1.4 Marchés des changes
18	1.5 Marchés financiers
21	2 Suisse
21	2.1 Evolution de la conjoncture
30	2.2 Finances publiques
32	2.3 Marchés financiers
36	La politique monétaire de la Banque nationale suisse
37	1 Stratégie
42	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
46	Les conditions-cadres sur le plan légal
47	1 Votation populaire sur l'initiative sur l'or et le contre-projet de l'Assemblée fédérale
48	2 Révision totale de la loi sur la Banque nationale
49	3 Nouvelle convention concernant la distribution des bénéfices
50	Les autres tâches de la Banque nationale
51	1 Placement des actifs
51	1.1 Fondements
52	1.2 Placements de devises à caractère monétaire
54	1.3 Obligations en francs
54	1.4 Prêts d'or et réserves d'or
55	1.5 Actifs libres
56	1.6 Gestion des risques
58	2 Trafic des paiements
58	2.1 Fondements
58	2.2 Paiements sans numéraire
60	2.3 Approvisionnement en numéraire
62	3 Statistique
63	4 Services rendus à la Confédération
64	5 Collaboration avec des organes de la Confédération
64	5.1 Révision partielle de la loi sur les banques
64	5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques
65	5.3 Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin
66	6 Coopération internationale
66	6.1 Participation au Fonds monétaire international
67	6.2 Participation au Groupe des Dix
68	6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux
69	6.4 Crédits d'aide monétaire
69	6.5 Aide technique et formation
69	6.6 Centre d'études de Gerzensee

70		La gestion interne
71	1	Organisation
73	2	Personnel et ressources techniques
75	3	Exposition nationale «Expo.02»
76	4	Modifications dans la composition des autorités et de la direction de la Banque
80		Informations financières
81	1	Compte de résultat pour 2002
82	2	Bilan au 31 décembre 2002
84	3	Annexe au 31 décembre 2002
84	3.1	Rappel des activités
84	3.2	Principes de comptabilisation et d'évaluation
86	3.3	Commentaire du compte de résultat et du bilan
107	3.4	Commentaire des opérations hors bilan
109	4	Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires
110	5	Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires
112		Chronique et communiqués de presse
113	1	Chronique
114	2	Communiqués de presse de la Banque nationale au sujet de la politique monétaire
120		Listes et informations diverses
121	1	Liste des membres des organes de surveillance et de direction
128	2	Organigramme
130	3	Publications
132	4	Adresses des sièges et succursales

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

Un zéro (0 ou 0,0) représente une valeur arrondie, inférieure à la moitié de l'unité utilisée.
Un tiret (-) signifie que la donnée correspondante n'existe pas (néant).

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

Sur le plan économique, l'évolution en 2002 a déçu les attentes. La reprise de la conjoncture a fait faux bond et, aujourd'hui, on l'attend pour l'année en cours. La baisse des marchés des actions s'est poursuivie, corrigeant ainsi des excès manifestes dans certains domaines. La chute des cours des actions est due également à des scandales financiers impliquant des entreprises renommées, scandales qui ont entraîné une perte sensible de confiance. Les conséquences de la baisse des cours des actions et des scandales financiers se sont fait sentir non seulement sur la conjoncture, mais aussi sur le secteur financier.

La Suisse n'a pas été épargnée par ces évolutions. Le renchérissement est resté modéré, mais la croissance économique a été faible et le chômage a augmenté. La revalorisation du franc sur les marchés des changes a aggravé la situation de notre économie.

La Banque nationale a réagi à la détérioration des conditions-cadres de notre économie en assouplissant encore, et sensiblement, sa politique monétaire. Par la suite, les taux d'intérêt à court terme, mais aussi à long terme, ont fléchi, passant à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis des années. Sur le plan monétaire, les conditions sont ainsi favorables à une reprise de la conjoncture en Suisse, reprise qui devrait se manifester dès que des impulsions viendront de l'économie mondiale.

Le 26 juin 2002, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention des Chambres fédérales, le message concernant la révision totale de la loi sur la Banque nationale. L'objectif est de moderniser en profondeur les statuts de la Banque nationale. Les travaux parlementaires ont déjà commencé.

Le 22 septembre, le peuple et les cantons ont rejeté tant l'initiative populaire que le contre-projet de l'Assemblée fédérale sur l'utilisation du produit de la vente de l'or qui n'est plus nécessaire à la conduite de la politique monétaire. Ainsi, le produit des ventes d'or reste pour le moment propriété de la Banque nationale, et la discussion politique quant à son utilisation se poursuit.

Conformément à la nouvelle convention conclue avec le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices, la Banque nationale versera, au titre de l'exercice 2002 déjà, un montant de 2,5 milliards de francs à la Confédération et aux cantons.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs du précieux soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'année écoulée.

Berne, le 7 mars 2003

Hansueli Raggenbass

Président du Conseil de banque

Jean-Pierre Roth

Président de la Direction générale

Les grandes lignes de l'évolution économique

1 Etranger

1.1 Evolution de la conjoncture

En 2002, l'évolution de la conjoncture a déçu. Après le fléchissement enregistré l'année précédente, la reprise ne s'est amorcée que lentement dans la plupart des pays de l'OCDE. Des écarts de croissance substantiels ont été observés d'une région du monde à l'autre. L'Amérique du Nord et la majorité des économies industrialisées et émergentes d'Asie ont bénéficié de taux d'expansion supérieurs à la moyenne, tandis que l'Europe est restée dans l'ensemble confrontée à une léthargie. Au Japon, une embellie s'est dessinée, mais la croissance y est demeurée déséquilibrée. De plus, l'économie nippone n'a pu surmonter ses problèmes structurels. En Amérique latine, plusieurs pays ont dû faire face à une crise économique et financière.

Reprise hésitante

En volume, le commerce mondial, qui avait stagné en 2001, a peu progressé du fait de la faiblesse persistante de la conjoncture. Les échanges ont augmenté davantage hors de la zone de l'OCDE qu'entre les pays membres. Au cours des années nonante, le commerce mondial avait marqué une vive expansion en volume.

Faible progression du commerce mondial

Dans les premiers mois de 2002, la conjoncture a évolué de manière prometteuse sur le plan mondial. Un regain de confiance a caractérisé aussi bien les entreprises que les consommateurs, et la production industrielle a commencé à croître. L'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales et la baisse des prix des produits pétroliers, l'année précédente, y ont contribué. Du côté des investissements, une reprise s'est dessinée grâce à l'amélioration des perspectives bénéficiaires et au redressement des cours des actions, après la baisse de l'année 2001. Au premier semestre, la conjoncture a bénéficié en particulier de la vigoureuse demande de biens de consommation aux Etats-Unis.

Perspectives favorables dans un premier temps

Contrairement aux attentes, la conjoncture n'a pas gagné en dynamisme dans la seconde moitié de 2002. Avant le milieu de l'année déjà, des évolutions défavorables ont commencé à se multiplier. Aux deuxième et troisième trimestres, les cours des actions ont de nouveau fléchi, à la suite notamment d'irrégularités dans les comptes de certaines sociétés. En outre, l'industrie des télécommunications et d'autres branches importantes ont dû une fois encore opérer de lourds amortissements. La détérioration de la situation géopolitique a elle aussi pesé sur le climat économique. Elle a engendré de surcroît une hausse des prix des produits pétroliers. A fin décembre, le baril de brut (brent) atteignait 30,15 dollars, dépassant ainsi de 46,6% son niveau de début janvier. Les incertitudes accrues ont eu des répercussions négatives avant tout sur les investissements des entreprises.

Espoirs déçus en cours d'année

Les banques centrales des Etats-Unis et de la zone euro ont réagi au refroidissement de la conjoncture et, au quatrième trimestre, abaissé une nouvelle fois leurs taux directeurs. Cet assouplissement a été facilité par le relâchement des tensions inflationnistes.

Assouplissement de la politique monétaire

Amélioration de la conjoncture aux Etats-Unis

En 2002, l'activité économique s'est accélérée davantage aux Etats-Unis que dans la plupart des autres pays industrialisés. La croissance américaine est restée cependant inférieure aux attentes. Après une quasi-stagnation en 2001, le produit intérieur brut réel a augmenté de 2,3%. Les principales impulsions ont découlé de la consommation des ménages et de la construction de logements, laquelle a été stimulée par le bas niveau des taux d'intérêt et la hausse des prix de l'immobilier. Par contre, les investissements des entreprises n'ont progressé que faiblement. Au premier semestre, le relèvement rapide des stocks et l'accroissement sensible des exportations ont contribué eux aussi à la reprise. Dans l'industrie, le taux d'utilisation des capacités techniques s'est maintenu à son niveau de l'année précédente. Le redémarrage de la conjoncture a coïncidé avec une forte hausse de la productivité. Par conséquent, l'emploi a peu progressé, et le taux de chômage a augmenté en moyenne annuelle d'un point, passant à près de 6%.

Aggravation du déficit de la balance des transactions courantes des Etats-Unis

Au premier semestre, les importations américaines, soutenues par la demande intérieure, se sont accrues beaucoup plus que les exportations. Aussi le déficit de la balance des transactions courantes s'est-il encore creusé pour atteindre environ 5% du produit intérieur brut.

Faiblesse de la croissance dans la zone euro

Le produit intérieur brut réel de la zone euro a progressé de 0,8%, contre 1,5% l'année précédente. La France, l'Espagne et plusieurs petits pays ont enregistré des taux de croissance supérieurs à la moyenne, alors que les économies allemande et italienne ont presque stagné. Le raffermissement des exportations et la légère hausse de la consommation – tant privée que publique – ont stimulé la conjoncture, mais ces effets se sont estompés au second semestre. Les investissements ont continué à reculer. La morosité de la conjoncture s'est traduite par une aggravation du chômage. Le taux de chômage, en repli les années précédentes, est ainsi reparti à la hausse, passant de 8,1% en janvier à 8,5% en décembre. Equilibrée en 2001, la balance des transactions courantes a dégagé un excédent de près de 1% du produit intérieur brut, excédent qui a découlé essentiellement des exportations.

Situation meilleure au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la conjoncture a évolué plus favorablement que dans la zone euro. La croissance a certes faibli, passant d'une année à l'autre de 2% à 1,5% du fait d'un tassement des investissements, mais la consommation des ménages s'est accrue sensiblement. La situation relativement bonne sur le marché de l'emploi – le taux de chômage était de 5,2% – a contribué à la vigueur de la consommation. Les exportations ont perdu de leur dynamisme au cours de l'année, comme dans la plupart des autres pays industrialisés.

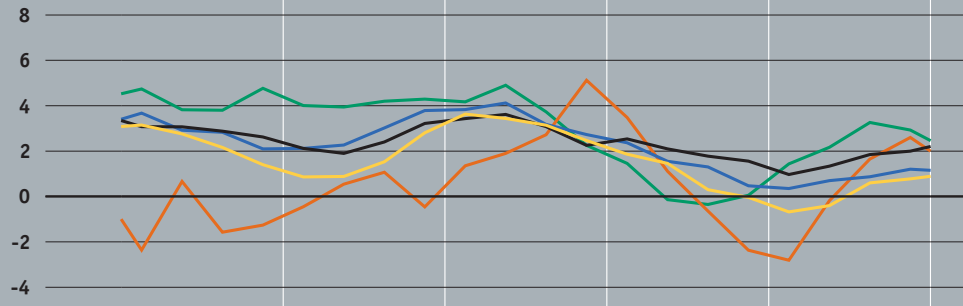
Légère amélioration au Japon

L'économie japonaise a enregistré un léger mieux, après le recul que la conjoncture avait marqué l'année précédente. Les exportations se sont accélérées grâce en particulier à la demande venant des autres pays asiatiques. En outre, la consommation des ménages a progressé en dépit du climat toujours déprimé chez les consommateurs. Par contre, les investissements sont restés volatils à cause notamment des problèmes structurels persistants de l'économie nipponne. Ces problèmes ont entraîné une nouvelle diminution de l'emploi, de sorte que le taux de chômage a augmenté pour s'établir à 5,5% en moyenne annuelle.

Produit intérieur brut

- Etats-Unis
- Japon
- Zone euro
- Royaume-Uni
- Suisse

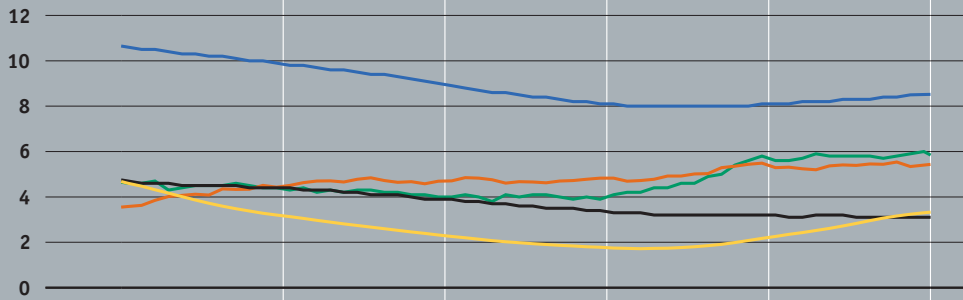
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OCDE



Chômage

- Etats-Unis
- Japon
- Zone euro
- Royaume-Uni
- Suisse

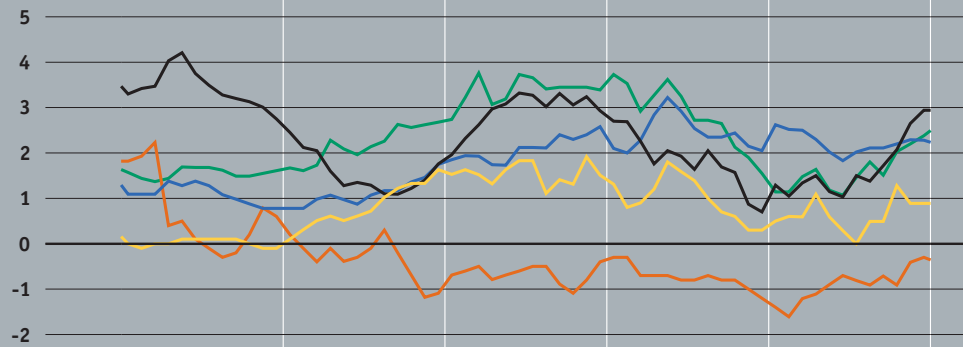
En pour-cent (données cvs).
Source: OCDE



Renchérissage

- Etats-Unis
- Japon
- Zone euro
- Royaume-Uni
- Suisse

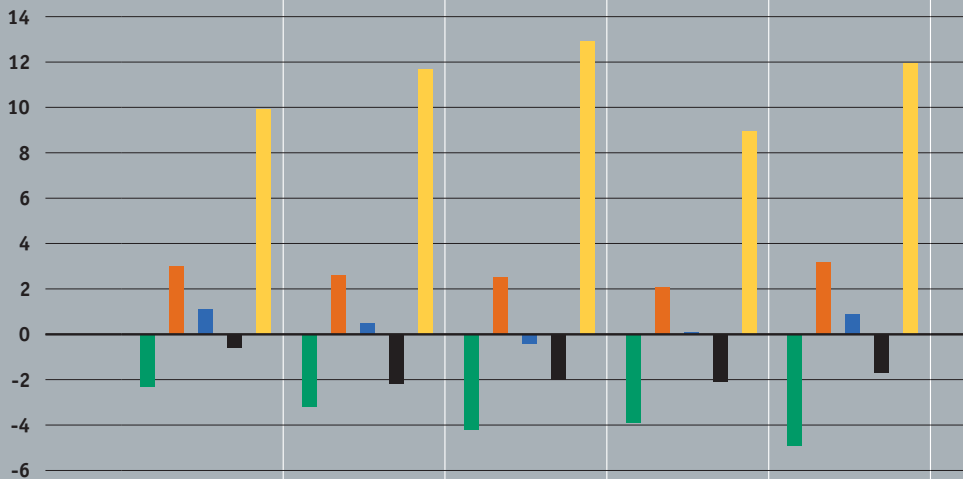
En pour-cent.
Source: OCDE



Balance des transactions courantes

- Etats-Unis
- Japon
- Zone euro
- Royaume-Uni
- Suisse

Solde en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



Aperçu de l'évolution de la conjoncture

	1998	1999	2000	2001	2002
Produit intérieur brut réel (variation en % par rapport à l'année précédente)					
Etats-Unis	4,3	4,1	3,8	0,3	2,3
Japon	-1,1	0,7	2,6	-0,3	0,3
Zone euro	2,9	2,8	3,6	1,5	0,8
Allemagne	2,0	2,0	2,9	0,6	0,4
France	3,5	3,2	4,2	1,8	1,0
Italie	1,8	1,6	2,9	1,8	0,3
Royaume-Uni	2,9	2,4	3,1	2,0	1,5
Suisse	2,4	1,5	3,2	0,9	0,1

Chômage (en %)

Etats-Unis	4,5	4,2	4,0	4,8	5,8
Japon	4,1	4,7	4,7	5,0	5,5
Zone euro	10,2	9,4	8,4	8,0	8,3
Allemagne	8,7	8,0	7,3	7,3	7,8
France	11,5	10,7	9,4	8,7	9,0
Italie	11,9	11,5	10,7	9,6	9,2
Royaume-Uni	6,3	5,9	5,4	5,1	5,2
Suisse	3,9	2,7	2,0	1,9	2,8

Renchérissement (prix à la consommation; en %)

Etats-Unis	1,5	2,2	3,4	2,8	1,6
Japon	0,7	-0,3	-0,7	-0,7	-1,1
Zone euro ¹	1,2	1,1	2,4	2,5	2,4
Allemagne ¹	0,6	0,6	2,1	2,4	1,6
France ¹	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9
Italie ¹	2,0	1,7	2,6	2,3	2,5
Royaume-Uni ²	2,7	2,3	2,1	2,1	2,0
Suisse	0,0	0,8	1,5	1,0	0,6

Solde de la balance des transactions courantes (en % du produit intérieur brut)

Etats-Unis	-2,3	-3,2	-4,2	-3,9	-4,9
Japon	3,0	2,6	2,5	2,1	3,2
Zone euro	1,1	0,5	-0,4	0,1	0,9
Allemagne	-0,3	-0,9	-1,1	0,1	2,0
France	2,7	2,9	1,3	1,6	1,8
Italie	1,9	0,7	-0,5	-0,0	-0,8
Royaume-Uni	-0,6	-2,2	-2,0	-2,1	-1,7
Suisse	9,9	11,7	12,9	9,1	11,9

1 Renchérissement mesuré à l'indice harmonisé des prix à la consommation

2 Renchérissement sans les coûts hypothécaires
Pour 2002, les données sont en partie estimées.

Source: OCDE

Mesuré aux prix à la consommation, le renchérissement s'est replié ou est resté à un bas niveau dans la plupart des pays industrialisés. Aux Etats-Unis, il a fléchi, passant en moyenne annuelle de 2,8% en 2001 à 1,6% l'année suivante. Dans la zone euro, des facteurs particuliers – notamment une augmentation exceptionnelle des prix de divers produits alimentaires et des hausses d'impôts – ont accéléré le renchérissement au début de 2002. Contrairement à certaines craintes, l'introduction de l'euro fiduciaire, le 1^{er} janvier 2002, n'a probablement que peu contribué à la recrudescence du renchérissement, en dépit des majorations substantielles de prix qui ont été enregistrées çà et là. Au cours de l'année, le renchérissement a faibli, tout en se maintenant au-dessus de la barre des 2%, y compris au second semestre. Des écarts considérables ont subsisté entre les pays de la zone euro. En effet, le renchérissement était inférieur à 2% en Allemagne, en Belgique, en Autriche et en France, mais s'inscrivait entre 3,5% et 4% en Espagne, au Portugal, en Grèce et aux Pays-Bas et atteignait près de 5% en Irlande. Au Royaume-Uni, le renchérissement est resté inchangé à 2%.

Au Japon, le niveau des prix a diminué pour la quatrième année consécutive. En moyenne, sa baisse a été de 1,1%, après 0,7% en 2001.

Après une année caractérisée par un effondrement de leur conjoncture, la plupart des économies industrialisées et émergentes d'Asie, en particulier la Corée du Sud, ont retrouvé le chemin d'une croissance plus soutenue en 2002. Des politiques monétaires et budgétaires expansionnistes ainsi qu'une accélération des échanges au sein de cette zone ont contribué à la reprise. La conjoncture est restée cependant déprimée à Hong Kong, où les incertitudes sur la politique économique future ont pesé sur l'évolution, et en Indonésie, qui a souffert des conséquences d'un attentat.

Stimulée par un soutien massif de l'Etat et des investissements étrangers élevés, l'économie chinoise a enregistré l'expansion la plus vigoureuse de la région. De nombreuses entreprises industrielles sont cependant tributaires de l'aide de l'Etat, ce qui incite à douter du caractère durable de la croissance.

Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la croissance du produit intérieur brut réel a marqué un ralentissement d'une année à l'autre. Les exportations ont été le principal moteur de la conjoncture. La demande intérieure – en particulier les investissements – n'a augmenté que faiblement. Le renchérissement a continué à se replier.

En Russie également, le produit intérieur brut réel a progressé à un rythme plus lent. La consommation publique et privée ainsi que les exportations de pétrole ont soutenu la conjoncture, mais la croissance des investissements a fléchi. L'augmentation des recettes tirées des exportations a permis d'étoffer les réserves monétaires et de dégager de substantiels excédents budgétaires. Ces excédents ont servi notamment à rembourser une partie de la dette extérieure.

Repli du renchérissement aux Etats-Unis et en Europe

Déflation au Japon

Evolution contrastée de la conjoncture en Asie

Soutien étatique en Chine

Faible croissance en Europe centrale et orientale ...

... ainsi qu'en Russie

Reprise en Turquie

L'économie turque, frappée par une crise l'année précédente, s'est redressée. La forte dépréciation de la monnaie nationale a stimulé en particulier les exportations. L'inflation a diminué au cours de l'année, mais la hausse des prix atteignait encore plus de 30% à fin décembre. En outre, la prime de risque incluse dans les taux d'intérêt a augmenté du fait de l'instabilité politique, ce qui a pesé sur la reprise de la conjoncture.

Situation critique en Argentine et au Brésil

En récession depuis des années, l'Argentine a subi une nouvelle détérioration de la situation économique. Au début de 2002, le pays a dû abandonner le rattachement de sa monnaie nationale au dollar. L'inflation s'est alors emballée. L'Argentine a été contrainte de se déclarer en cessation de paiements vis-à-vis de l'étranger. Des négociations menées avec le Fonds monétaire international (FMI) en vue de la conclusion d'un nouveau programme économique et de l'obtention d'un crédit ont échoué. La crise s'est propagée à deux pays voisins, l'Uruguay et le Paraguay. Les institutions financières internationales ont mis d'importants moyens à la disposition de l'Uruguay pour soutenir le système bancaire qui était confronté à des retraits massifs de capitaux. Au Brésil, l'issue incertaine de l'élection présidentielle a conduit à une hausse de la prime de risque sur les obligations émises par l'Etat et à une forte dépréciation de la monnaie. Début septembre, devant la crainte grandissante d'une défaillance du pays, le FMI a octroyé un crédit de 30 milliards de dollars au Brésil. Dans les autres grands pays d'Amérique latine, la conjoncture a évolué de manière inégale. L'économie mexicaine a continué à croître légèrement, et un ralentissement de la croissance a été observé au Chili.

1.2 Politique monétaire

Après avoir réduit en plusieurs étapes leurs taux directeurs au cours de l'année précédente, les banques centrales des Etats-Unis et de la zone euro les ont laissés inchangés jusque vers la fin de 2002. En novembre et en décembre, elles ont relâché une nouvelle fois les rênes monétaires pour soutenir la conjoncture.

Au début de novembre, la banque centrale américaine a ramené de 1,75% à 1,25% son taux directeur, le taux de l'argent au jour le jour. En 2001, elle l'avait déjà abaissé fortement, soit de 4,75 points au total.

La faiblesse de la conjoncture a amené la Banque centrale européenne (BCE) à réduire d'un demi-point, au début de décembre, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement, taux qui a ainsi passé à 2,75%. Dans sa décision, la BCE a tenu compte notamment du fait que, selon des signes toujours plus nombreux, le renchérissement devrait passer dans le proche avenir sous la barre des 2%, qui représente la limite supérieure de ce qu'elle assimile à la stabilité des prix. Les instituts d'émission de Suède et de Norvège ont eux aussi assoupli leur politique monétaire. En revanche, la Banque d'Angleterre n'a pas modifié son taux directeur en 2002.

La banque centrale du Japon a continué d'accroître les liquidités bancaires pour stimuler l'économie et lutter contre la déflation. Le taux de l'argent au jour le jour est resté très proche de 0% durant toute l'année.

Assouplissement de la politique monétaire au quatrième trimestre

Baisses de taux directeurs aux Etats-Unis ...

... et en Europe

Taux de 0% au Japon

1.3 Finances publiques

Détérioration des finances publiques

Presque tous les pays de l'OCDE ont enregistré une nette détérioration de leurs finances publiques. L'alourdissement des déficits s'explique avant tout par la faiblesse de la conjoncture, qui s'est traduite par une contraction des recettes fiscales et une augmentation des dépenses liées au chômage. Aux Etats-Unis, l'accroissement des dépenses dans le domaine de la défense et de la sécurité a contribué à la détérioration.

Déficits aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les comptes publics se sont soldés par des déficits, alors que des excédents de recettes, parfois considérables, avaient été atteints les années précédentes. Le déficit américain s'est accru, passant selon l'OCDE de 0,5% à 3,1% du produit intérieur brut. Au Royaume-Uni, les finances publiques ont été déficitaires pour la première fois depuis 1997; l'excédent de dépenses s'est élevé à 1,4% du produit intérieur brut, après un excédent de recettes de 0,7% l'exercice précédent. En données brutes, la dette publique a augmenté d'un point pour s'inscrire à 61% du produit intérieur brut aux Etats-Unis, mais est restée stable à 51% au Royaume-Uni.

Déficits croissants dans la zone euro ...

Dans la plupart des pays de la zone euro, les déficits publics se sont creusés. Selon l'OCDE, l'exercice 2002 s'est soldé pour l'ensemble de la zone par un déficit correspondant à 2,2% du produit intérieur brut. En Allemagne, le déficit a atteint 3,7% du produit intérieur brut, dépassant ainsi le plafond fixé dans le traité de Maastricht; l'année précédente, il était encore inférieur à la barre des 3%. En France, l'excédent de dépenses a doublé pour s'inscrire à 2,7% du produit intérieur brut. Le déficit italien (2,3%) est resté dans des proportions semblables à celles de l'année précédente. Seuls quelques petits pays de la zone euro ont dégagé des excédents de recettes. Au total, la dette publique des pays de la zone a augmenté, passant de 72% du produit intérieur brut en 2001 à 73% en 2002. La France et l'Allemagne avaient des taux proches du critère de Maastricht, soit 60% du produit intérieur brut. L'Italie, la Belgique et la Grèce enregistraient les taux les plus élevés, soit respectivement 110%, 108% et 107%, alors que l'Irlande (36%) et le Luxembourg (6%) affichaient les taux les plus bas.

... et au Japon

Selon l'OCDE, le déficit public du Japon a atteint 7,9% du produit intérieur brut, contre 7,2% l'exercice précédent. La dette publique a augmenté fortement, poursuivant ainsi une tendance observée depuis le début des années nonante. Elle a passé de 133% à 143% du produit intérieur brut. Compte tenu des actifs considérables que détiennent les assurances sociales, la dette nette ne représente cependant que la moitié environ de la dette brute.

Etats-Unis

Japon

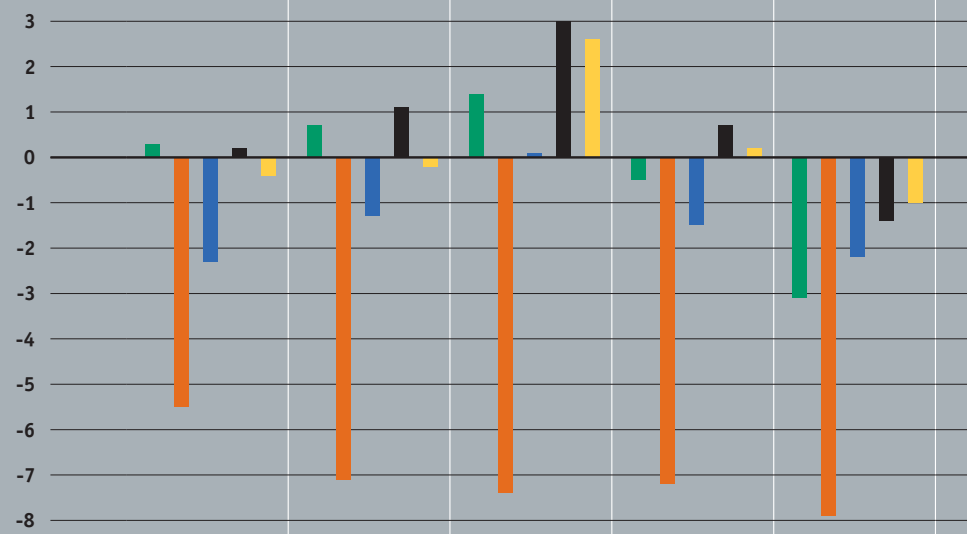
Zone euro

Royaume-Uni

Suisse

Excédent ou déficit
des comptes des
collectivités publiques,
en pour-cent du PIB.
Sources: OCDE et AFF

Clôture des comptes des collectivités publiques



Etats-Unis

Japon

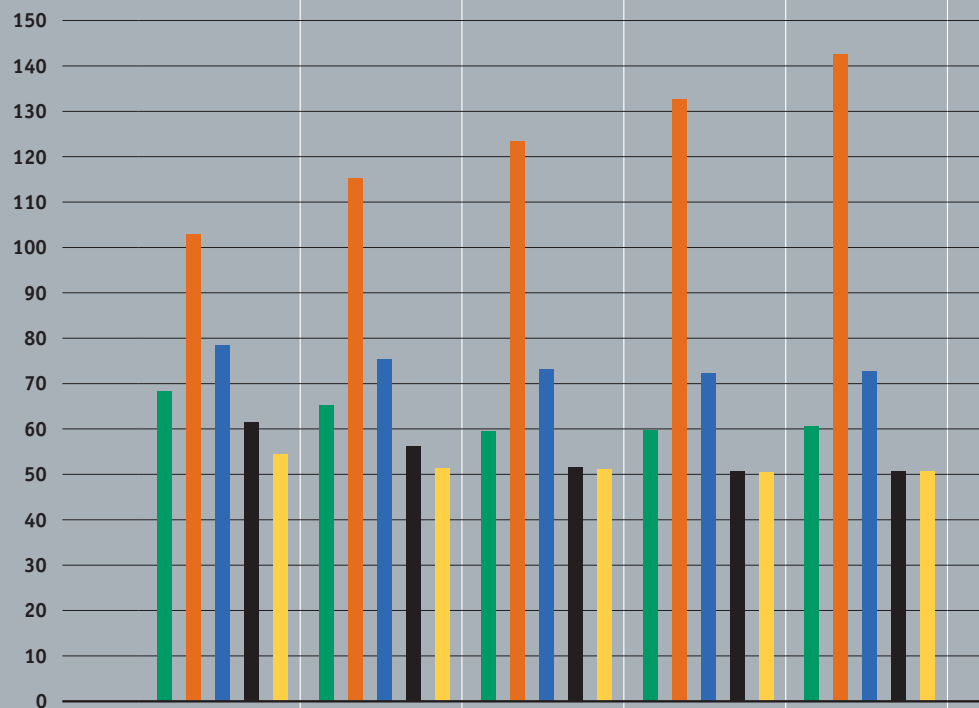
Zone euro

Royaume-Uni

Suisse

Dette des collectivités
publiques (données brutes),
en pour-cent du PIB.
Sources: OCDE et AFF

Dette publique



1.4 Marchés des changes

Affaiblissement du dollar

Dans la première moitié de 2002, le dollar s'est déprécié sensiblement face aux principales monnaies. Après un raffermissement passager, il a de nouveau fléchi au quatrième trimestre. Parmi les facteurs qui ont contribué au recul de la monnaie américaine, on peut citer l'incertitude politique croissante, mais surtout l'augmentation du déficit de la balance des transactions courantes et la forte détérioration des finances publiques. Entre décembre 2001 et décembre 2002, le dollar a cédé 12,7% face au franc, 12,3% vis-à-vis de l'euro et 9,3% par rapport à la livre sterling; son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, a diminué de 5,1%.

Redressement de l'euro

Après une longue phase de faiblesse, l'euro s'est redressé face au dollar à partir du mois de mars. Il valait 1,02 dollar en décembre et 0,95 dollar en moyenne annuelle. En outre, la monnaie européenne s'est revalorisée de 3,4% face à la livre sterling pour s'établir à 0,64 livre en décembre. Vis-à-vis du franc, elle a cependant poursuivi son mouvement de repli, cédant 0,4%, soit moins que la baisse observée l'année précédente. Vers la fin de l'année, l'euro s'est stabilisé à 1,47 franc. En décembre, son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, dépassait de 7,1% le niveau enregistré un an auparavant, mais était toujours inférieur de 5,5% à celui de janvier 1999 lors de l'introduction de la monnaie unique.

Evolution inégale du yen

En 2002, le yen a cédé 8,7% face à l'euro et 9,1% vis-à-vis du franc, mais s'est raffermi de 4,1% par rapport au dollar. Son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, a baissé de 4,2%.

1998

1999

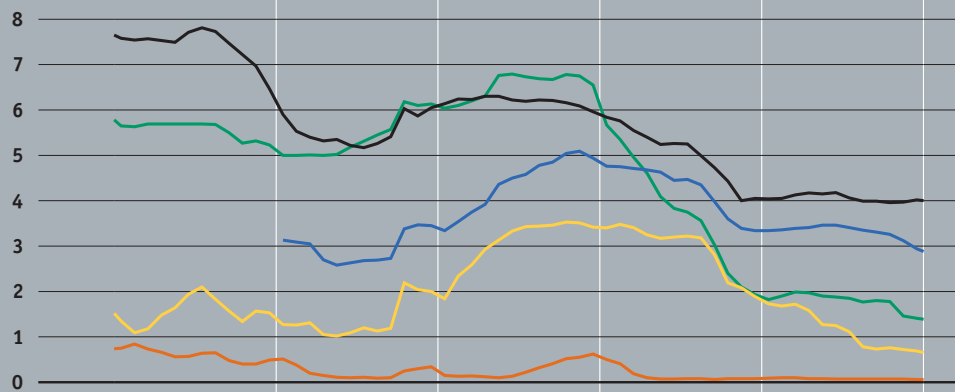
2000

2001

2002

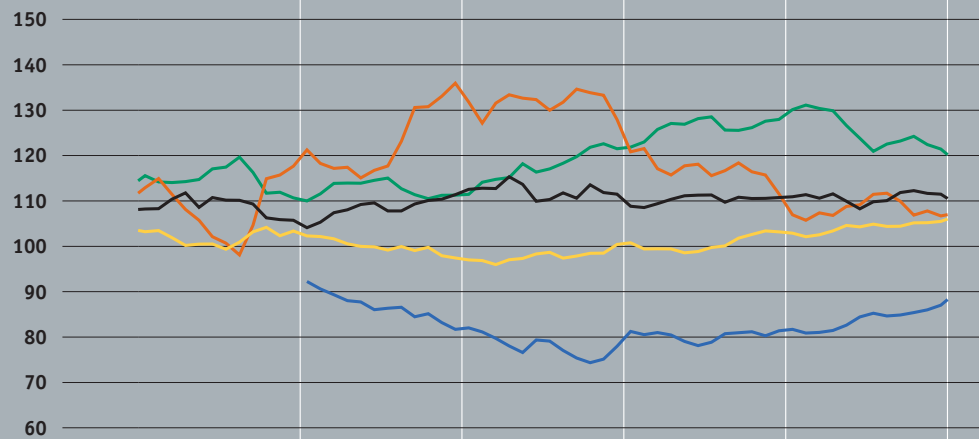
Taux d'intérêt à court terme

— Dollar des Etats-Unis
— Yen japonais
— Euro
— Livre sterling
— Franc suisse
 Dépôts à trois mois sur l'euro-marché.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Cours de change réels, pondérés par le commerce extérieur

— Dollar des Etats-Unis
— Yen japonais
— Euro
— Livre sterling
— Franc suisse
 Indice: 1990 = 100.
 Source: BRI



1.5 Marchés financiers

Baisse des rendements à long terme

Dans les pays industrialisés, les rendements des emprunts d'Etat ont légèrement augmenté au premier trimestre de 2002. Par la suite, ils se sont repliés en raison de la faiblesse de la conjoncture et de la demande accrue d'obligations sûres, émises par des Etats. Les rendements à long terme ont fléchi tout particulièrement aux Etats-Unis; ils s'y établissaient à 3,9% en septembre, contre 5,3% en mars. Dans la même période, ils ont passé de 5,3% à 4,5% dans la zone euro et de 1,4% à 1,1% au Japon. Au quatrième trimestre, les rendements se sont stabilisés.

Prime de risque plus élevée sur les emprunts de débiteurs de moins bonne qualité

Les écarts de rendements sont restés à peu près constants entre les emprunts d'Etat et ceux des débiteurs de premier ordre du secteur privé, mais ont sensiblement augmenté entre emprunts de débiteurs de premier ordre et emprunts de débiteurs de moins bonne qualité. Aux Etats-Unis, le rendement des emprunts de faible qualité dépassait de 18 points, en août, celui des emprunts de haute qualité; un an auparavant, cet écart n'était que de 2 points. Le rendement des emprunts de faible qualité s'est ainsi accru, passant de 13% en janvier à 24% en août, soit son niveau le plus élevé des cinq dernières années. En décembre, il s'établissait à 14%. La forte hausse de la prime de risque reflète les incertitudes croissantes au sujet de la conjoncture ainsi que les turbulences sur les marchés financiers.

Baisse des cours des actions

Après un raffermissement au premier trimestre, les cours des actions ont de nouveau fléchi, aux deuxième et troisième trimestres, sur toutes les principales places boursières. Ils ont ainsi retrouvé des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis cinq ans environ. Au quatrième trimestre, la situation s'est stabilisée, et les cours des actions ont eu plutôt tendance à marquer une légère hausse. En décembre, l'indice Standard and Poor's 500 était encore inférieur de 24% au niveau du mois correspondant de 2001. Les indices européens ont reculé dans des proportions identiques. L'indice EuroSTOXX 50 a chuté de 23% et, au Royaume-Uni, le Financial Times SE 100 a perdu 25%. Au Japon, le Nikkei 225 a cédé 19%.

Diminution du recours aux marchés financiers

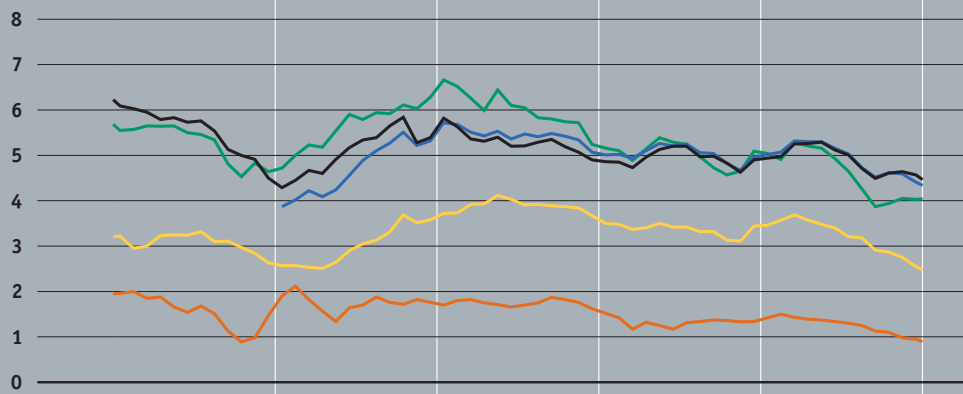
Le volume net des capitaux levés sur les marchés financiers internationaux s'est établi à 1024 milliards de dollars, soit à un montant inférieur de 24% à celui de 2001. La part des instruments du marché monétaire est restée insignifiante. Du côté des emprunts à moyen et long terme, le recours net a diminué pour s'inscrire à 1023 milliards de dollars, bien que les émissions annoncées – 2116 milliards de dollars – aient atteint un montant nettement supérieur aux chiffres des années précédentes. Si la part des émissions libellées en dollars n'a pas varié (47%), celle de l'euro a progressé de 2,5 points, passant à 38%. Cette hausse a été enregistrée aux dépens de la livre sterling et du yen. Les parts de ces deux monnaies se sont ainsi inscrites à respectivement 6% et 4%. Quant à la part du franc, elle a été de 2%.

Diminution des bénéfices des banques aux Etats-Unis et en Europe

Les bénéfices des banques établies aux Etats-Unis et en Europe ont diminué en 2002. La faiblesse de la conjoncture et la baisse des cours sur les marchés des actions expliquent cette évolution. Les faillites des sociétés américaines Enron et WorldCom ont elles aussi laissé des empreintes profondes dans les bilans des banques créancières.

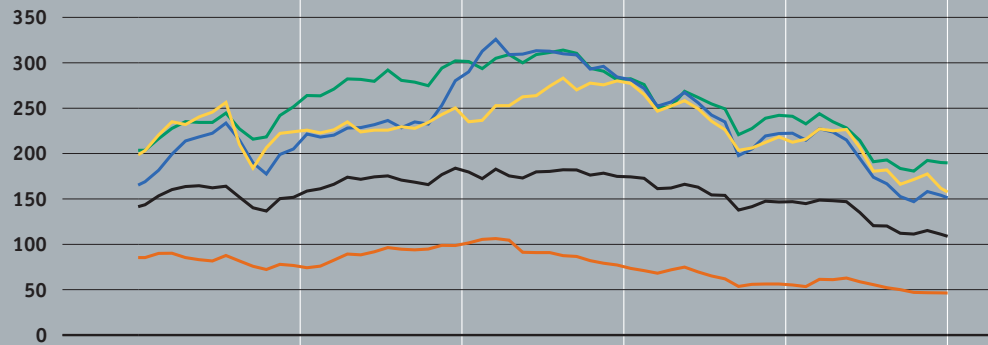
Taux d'intérêt à long terme

— Etats-Unis
— Japon
— Zone euro
— Royaume-Uni
— Suisse
 Rendement des emprunts
 d'Etat à dix ans.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Cours des actions

— Etats-Unis: Standard & Poor's 500
— Japon: Nikkei 225
— Zone euro: EuroSTOXX 50
— Royaume-Uni: FT SE 100
— Suisse: SPI
 Indice: janvier 1994 = 100.
 Source: BRI



**Tendance à la séparation
des activités d'analyse et de
placement**

Aux Etats-Unis, les autorités fédérales de surveillance et le parquet de New York ont ouvert une enquête sur les pratiques de plusieurs banques d'affaires. L'enquête a porté sur de possibles conflits d'intérêts entre les activités d'analyse financière et les recommandations de placement. En décembre, un accord global entre les autorités et les banques incriminées a mis un terme à cette procédure. Les banques ont dû payer de fortes amendes et s'engager à financer une analyse financière indépendante et la formation d'investisseurs.

**Secteur bancaire en difficulté
au Japon ...**

Au Japon, les créances douteuses ont continué à fragiliser le secteur bancaire. Le gouvernement a introduit des réformes pour modifier l'évaluation de la qualité des créances. La banque centrale japonaise a annoncé son intention de reprendre, aux cours du marché, des titres que les banques détiennent dans leurs portefeuilles.

... et en Argentine

En Argentine, le gouvernement a assoupli, au cours de l'année, plusieurs mesures limitant les retraits des comptes bancaires. Ces mesures avaient été introduites à fin 2001 pour éviter un effondrement du système bancaire. Du fait de la crise économique persistante, la situation du secteur bancaire argentin est restée néanmoins difficile.

2 Suisse

2.1 Evolution de la conjoncture

L'économie suisse n'est pas parvenue à sortir de la phase de léthargie dans laquelle elle était entrée au second semestre de 2001. En début d'année, un redressement a semblé s'amorcer. Peu après toutefois, on a observé de plus en plus de signes annonciateurs d'un retard dans la reprise de la conjoncture et d'une croissance qui resterait lente. Cette évolution décevante doit être attribuée avant tout à la faiblesse inattendue de l'environnement conjoncturel international et aux incertitudes ayant suivi l'effondrement des cours sur les marchés des actions. L'apathie persistante a engendré une nette détérioration de la situation sur le marché du travail.

Conjoncture apathique

Le produit intérieur brut réel a augmenté de 0,1% en 2002, après une progression de 0,9% l'année précédente. Les investissements en biens d'équipement ont une nouvelle fois reculé massivement, le climat pour ce genre de dépenses s'étant encore détérioré dans les entreprises; les investissements en constructions n'ont pas diminué autant que l'année précédente. Les exportations de biens et de services ont en revanche progressé de 0,4%. Comme les importations ont fléchi, le commerce extérieur a apporté une contribution positive à la croissance. Des impulsions ont découlé également des dépenses de consommation des ménages et de la consommation publique, quand bien même ces deux composantes de la demande ont augmenté à des rythmes inférieurs à ceux de l'année précédente.

Crise des investissements et faiblesse de la demande étrangère

Après avoir stagné en 2001, la production industrielle a fléchi. Sa baisse a été particulièrement forte dans la construction de machines et dans les équipements électriques. En revanche, l'industrie chimique a pu accroître sa production. La demande avait paru se redresser au printemps, mais les perspectives se sont de nouveau assombries dans la seconde moitié de l'année. Les commandes attendues ne sont pas venues, et les carnets de commandes ont diminué. Les entreprises ont alors revu à la baisse leurs prévisions à court terme et réduit leurs stocks de produits finis et semi-finis. Le taux d'utilisation des capacités techniques s'est maintenu autour de 80% environ, soit à un niveau nettement inférieur à sa moyenne à long terme, qui est d'environ 84%.

Fléchissement de la production industrielle

Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté de 0,9%, contre 1,8% l'année précédente. Le chômage croissant et les turbulences sur les marchés financiers ont entamé la confiance des consommateurs, d'où un fort recul de cet indice de confiance au second semestre. Les ménages ont mis un frein à leurs achats, en particulier de biens durables tels que les véhicules et l'aménagement du logement. L'hôtellerie et la restauration ont elles aussi ressenti les effets de la détérioration du climat de consommation. Le nombre des nuitées des hôtes du pays a diminué, après avoir progressé en 2001.

Croissance ralentie de la consommation privée

Le recul des investissements en biens d'équipement, observé depuis le début de 2001, s'est amplifié en 2002. En moyenne annuelle, ces investissements ont fléchi de 10,7% en termes réels, soit à un rythme atteignant le double de celui de l'année précédente. Une chute aussi brutale n'avait plus été enregistrée depuis la récession du début des années nonante. Vers la fin de l'année, les investissements en biens d'équipement étaient à un niveau correspondant peu ou prou au besoin de remplacement. Leur contribution au produit intérieur brut réel a par conséquent diminué, passant de 13,7% en 2001 à 12,2% l'année suivante.

Recul massif des investissements en biens d'équipement

Diminution des investissements en constructions

Les investissements en constructions, qui avaient déjà marqué un repli de 4,8% en 2001, ont encore diminué de 1,5%. La légère augmentation du nombre des logements en cours de construction permet de déduire qu'une certaine reprise s'est dessinée dans ce segment. Ce sont surtout les régions urbaines qui en ont bénéficié. Par contre, l'activité dans la construction industrielle et commerciale n'a pas cessé de fléchir du fait de la situation économique morose. Le recul a été particulièrement marqué du côté des surfaces de bureau. Les efforts d'économies des collectivités publiques se sont traduits par une baisse de la demande dans le génie civil. Les grands projets ferroviaires – NLFA et Rail 2000 – ont cependant continué à soutenir l'activité.

Modeste progression des exportations de biens

En 2002, l'industrie suisse d'exportation a pâti de la faiblesse, sur le plan mondial, de la croissance économique et des investissements. De plus, la revalorisation du franc en termes réels, notamment face au dollar, a réduit la compétitivité-prix des exportateurs. En volume, les ventes à l'étranger de biens ont augmenté de 1% seulement, contre 2,1% l'année précédente. Les exportations de biens d'équipement ont continué à régresser, leur repli s'étant même accéléré d'une année à l'autre. Les livraisons de matières premières et de produits semi-finis ont elles aussi reculé, mais pas autant qu'en 2001. En revanche, les exportations de biens de consommation ont une nouvelle fois progressé.

Recul des exportations vers la plupart des pays industrialisés

Les livraisons à l'UE – cette zone absorbe environ 60% des biens exportés par la Suisse – ont fléchi de 2,8% en valeur. La faiblesse de la demande allemande a été fortement ressentie au sein de l'industrie suisse d'exportation. Les ventes de biens aux pays émergents d'Asie et au Japon sont elles aussi restées inférieures aux chiffres de l'année précédente. Les exportations vers les Etats-Unis, qui avaient régressé sensiblement en 2001, ont en revanche progressé de 2,6%. Quant à la demande des pays de l'OPEP, elle s'est une nouvelle fois accrue considérablement, mais seule une part d'environ 3% des exportations suisses est écoulee dans ces pays. Les prix à l'exportation (valeurs moyennes) ont baissé de 2,7%, alors qu'ils avaient augmenté de 1,2% l'année précédente.

Baisse de la demande de services

Les exportations de services se sont repliées de 1,8%, après un recul de 7,7% l'année précédente. La morosité de la conjoncture sur le plan mondial s'est répercutée sur le tourisme, tandis que la chute des cours des actions a eu des effets négatifs sur les services bancaires.

Repli des importations de biens ...

Du fait de la léthargie de l'économie, la demande de biens et services étrangers a faibli. Les importations de biens, qui avaient stagné l'année précédente, se sont contractées de 2,6% en volume. La faiblesse persistante des investissements a pesé sur la demande de biens d'équipement. Les importations de biens de consommation ont diminué à partir du milieu de l'année; en moyenne annuelle, elles ont stagné, après une expansion de 5,8% en 2001. La demande d'agents énergétiques a fléchi. Les prix à l'importation (valeurs moyennes), qui avaient augmenté de 0,1% seulement l'année précédente, se sont repliés de 2,9% en raison surtout du raffermissement du franc.

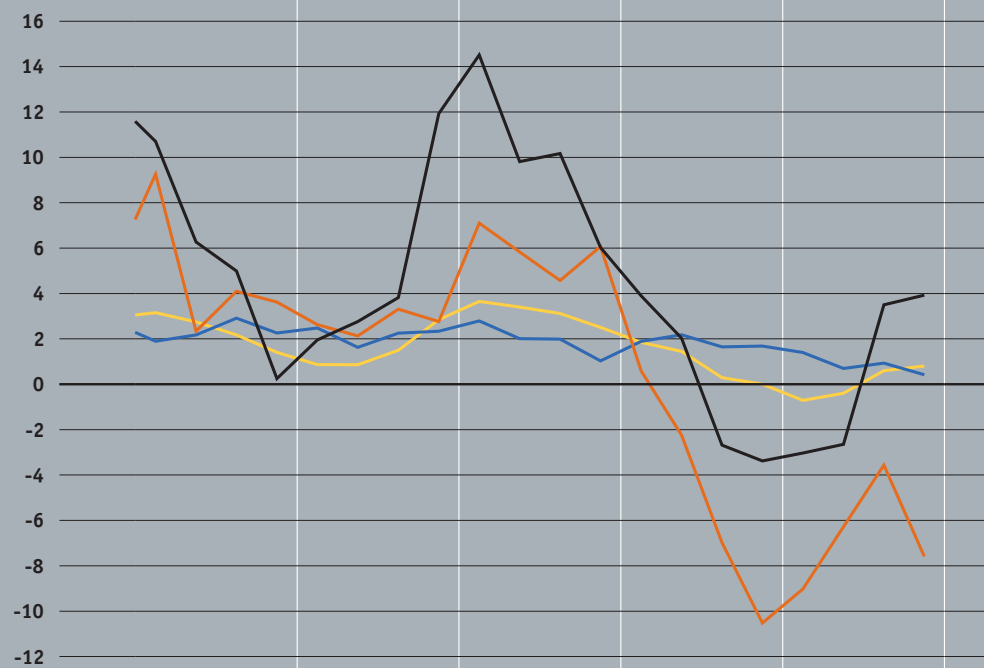
... et de services

Les importations de services ont reculé de 2,6%, contre 3,9% en 2001. Elles ont quelque peu augmenté dans le domaine du tourisme, mais fléchi nettement dans celui des services bancaires.

Produit intérieur brut

— Produit intérieur brut réel
— Consommation privée
— Investissements
— Exportations

En termes réels.
 Variation en pour-cent par
 rapport à l'année précédente.
 Source: seco



Produit intérieur brut réel

Variation en % par rapport à l'année précédente

	1998	1999	2000	2001	2002
Consommation privée	2,3	2,2	2,0	1,8	0,9
Consommation publique	1,3	1,2	1,5	2,6	1,9
Investissements	4,5	2,7	5,8	-5,2	-6,5
Biens d'équipement	8,9	8,7	8,8	-5,5	-10,7
Constructions	0,4	-3,3	2,5	-4,8	-1,5
Demande intérieure	3,5	2,5	2,5	0,8	-1,3
Exportations de biens et de services	5,4	5,1	10,0	-0,1	0,4
Demande globale	4,0	3,3	4,8	0,5	-0,8
Importations de biens et de services	8,3	7,4	8,5	-0,3	-2,6
Produit intérieur brut	2,4	1,5	3,2	0,9	0,1

Sources: OFS et seco

Diminution de l'emploi

La situation conjoncturelle difficile a laissé des traces profondes sur le marché du travail. Le recul de l'emploi, déjà perceptible au troisième trimestre de 2001, s'est amplifié en 2002. En moyenne annuelle, il a été de 0,4%, alors qu'une progression de 1,1% avait été observée l'année précédente. L'industrie manufacturière a été fortement touchée, perdant 2,5% de ses effectifs. Les suppressions de postes dans l'industrie des machines, les équipements électriques et la métallurgie ont été particulièrement nombreuses. En revanche, l'emploi a augmenté dans l'industrie chimique. Les effectifs ont continué à diminuer dans la construction (-1,6%). Dans les services, le nombre des postes a progressé de 0,4%, contre 1,3% l'année précédente. Les banques ont une fois encore étoffé leur personnel, mais les compagnies d'assurances ont sensiblement réduit leurs effectifs.

Chute de l'indice Manpower

La diminution de la demande de personnel s'est reflétée également dans l'indice Manpower, qui mesure le volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux. Entre décembre 2001 et décembre 2002, l'indice a chuté de 43% en données corrigées des variations saisonnières.

Accroissement du chômage partiel

Les entreprises ont recouru davantage au chômage partiel. En moyenne annuelle, le nombre des personnes travaillant selon un horaire de travail réduit s'élevait à 9100, contre 2400 en 2001.

Hausse du chômage

Depuis le printemps, le chômage n'a cessé d'augmenter. A la fin de l'année, 129 800 personnes étaient inscrites auprès des offices régionaux de placement. En données corrigées des variations saisonnières, le taux de chômage atteignait 3,3% en décembre, contre 2,2% un an auparavant. Le taux des demandeurs d'emploi s'est accru de 1,4 point, passant à 4,8%, ce qui représente 173 200 personnes environ. Ce chiffre comprend, outre les chômeurs inscrits, les personnes ayant un gain intermédiaire ou suivant un programme d'emploi temporaire, de reconversion ou de perfectionnement.

Disparités régionales persistantes

Dans le domaine du chômage, les disparités régionales n'ont pas disparu. En décembre, le taux de chômage s'établissait à 4,6% en Suisse romande, à 4,8% au Tessin et à 3,2% en Suisse alémanique. En un an, les écarts entre les régions ont légèrement diminué, étant donné que le chômage s'est accru davantage en Suisse alémanique, en particulier dans le canton de Zurich, que dans les autres parties du pays.

1998

1999

2000

2001

2002

Commerce extérieur

Importations
Exportations

En volume; séries cvs et lissées.
Indice: 1997 = 100.
Source: DGD

130
125
120
115
110
105
100

Marché du travail

Chômeurs
Demandeurs d'emploi

En milliers, données cvs.
Source: seco

275
250
225
200
175
150
125
100
75
50
25
0

Faible augmentation de la population active occupée

Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA), qui est menée une fois par an au deuxième trimestre, on comptait 3 959 000 personnes occupées; en un an, leur nombre a progressé de 0,5% en dépit de la morosité de la conjoncture. Le taux d'activité des femmes a augmenté, alors que celui des hommes a régressé. Cette évolution confirme la tendance, observée depuis des années, à la participation toujours plus forte des femmes à la vie active. La part des travailleurs étrangers dans la population active occupée s'est accrue légèrement. Le nombre des permis de courte durée a marqué une forte hausse, alors que celui des permis saisonniers s'est replié. Les actifs étrangers titulaires de permis d'établissement et de permis à l'année sont restés stables, de même que le nombre des frontaliers.

Entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE

L'accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, en même temps que les six autres accords conclus entre la Suisse et l'UE. Il permet aux ressortissants de l'UE de s'établir en Suisse et d'y exercer une activité lucrative, les ressortissants suisses ayant les mêmes droits dans les pays de l'UE. La Suisse dispose d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle elle est autorisée à réglementer l'accès à son marché du travail et à doser l'afflux de travailleurs étrangers au moyen de contingents.

Emploi et chômage

	1998	1999	2000	2001	2002
Emplois à plein temps ¹ variation en %	-0,4	-0,2	1,0	0,7	-1,3
Emplois à plein temps et à temps partiel ¹ variation en %	0,7	1,6	2,2	1,1	-0,4
Personnes actives occupées ² variation en %	1,8	0,8	1,2	1,5	0,5
Taux de chômage en %	3,9	2,7	2,0	1,9	2,8
Chômeurs en milliers	139,7	98,6	72,0	67,2	100,5
Personnes occupées selon un horaire réduit en milliers	3,1	2,9	0,7	2,4	9,1
Indice de l'emploi Manpower ³ variation en %	35,7	26,2	25,2	-11,5	-43,3

1 Selon la statistique de l'emploi

2 Selon l'ESPA

3 Volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux

Sources: OFS, seco et Manpower

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation, le renchérissement a diminué en 2002. En moyenne annuelle, il s'inscrivait à 0,6%, contre 1% l'année précédente. Comme en 2001, les tensions inflationnistes ont découlé avant tout des marchandises et services d'origine suisse. Après avoir atteint 1,7% en 2001, la hausse des prix des marchandises et services suisses s'est ralentie au cours de l'année. En moyenne, elle était de 1,4%. Les services surtout ont contribué au renchérissement: leurs prix ont augmenté en moyenne de 1,5%, contre 1,8% l'année précédente. Dans le relâchement des tensions inflationnistes, les loyers ont joué un rôle important; d'une année à l'autre, leur hausse a fléchi, passant de 2,8% à 1%. Par contre, le renchérissement s'est légèrement accéléré du côté des autres services privés (1,9%) et des services publics (1,5%).

Repli du renchérissement

A la suite de la faiblesse de la croissance économique mondiale et du raffermissement du franc, les prix des biens d'origine étrangère ont diminué une nouvelle fois. En moyenne annuelle, ils se sont repliés de 1,7%, après une baisse de 1,2% en 2001. Les prix des produits pétroliers, qui ont fléchi de 6,8% en moyenne annuelle, ont sensiblement contribué à freiner le renchérissement.

Effets modérateurs de l'étranger sur le renchérissement

Indice suisse des prix à la consommation

Variation en % par rapport à l'année précédente

	1998	1999	2000	2001	2002
Total	0,0	0,8	1,5	1,0	0,6
Marchandises et services suisses	0,3	0,7	0,7	1,7	1,4
Marchandises	0,3	0,3	1,6	1,5	1,1
Services	0,3	0,9	0,4	1,8	1,5
Services d'origine privée, sans les loyers	0,7	1,6	0,3	1,5	1,9
Loyers	0,1	0,7	1,5	2,8	1,0
Services publics	-0,2	0,0	-1,4	0,5	1,5
Biens étrangers	-0,7	1,0	4,1	-1,2	-1,7
Sans les produits pétroliers	0,4	0,5	0,9	-0,4	-0,8
Produits pétroliers	-10,2	5,7	31,3	-4,7	-6,8

Sources: OFS et BNS

Les tensions inflationnistes se sont relâchées sensiblement au niveau également des prix à la production et à l'importation. En moyenne annuelle, les prix de l'offre totale ont fléchi de 1,2%, après être restés approximativement stables l'année précédente. Les prix des biens d'origine suisse ont diminué de 0,5%, et ceux des biens importés, de 2,8%. Les matières premières ont baissé de 2,7%, et les produits semi-finis, de 2,1%. Les prix des biens de consommation et des biens d'équipement se sont par contre maintenus à des niveaux proches de ceux de l'année précédente.

Baisse des prix de l'offre totale

La balance des transactions courantes a dégagé un excédent de 49,6 milliards de francs, contre 37,9 milliards en 2001. L'accroissement de l'excédent s'explique en majeure partie par l'évolution du solde des échanges de biens. En pourcentage du produit intérieur brut, l'excédent de la balance des transactions courantes a par conséquent augmenté, passant de 9,1% en 2001 à 11,9% l'année suivante. Du fait de la conjoncture, les importations de marchandises ont reculé davantage que les exportations. La balance commerciale (commerce spécial) s'est ainsi soldée par un excédent de 7,3 milliards de francs, contre 1,7 milliard en 2001. Pour l'ensemble des échanges de biens (le commerce spécial, mais aussi les métaux précieux, les pierres gemmes, les objets d'art et les antiquités ainsi que l'énergie électrique), on enregistre un excédent de 4,5 milliards de francs, après un déficit de 4,6 milliards l'année précédente. Le solde actif de la balance des services a progressé de 0,7 milliard pour s'établir à 24,9 milliards de francs. Cette progression a découlé principalement des primes accrues qu'ont encaissées les compagnies d'assurances du secteur privé. Les recettes touristiques et les commissions des banques ont fléchi. L'excédent des revenus de facteurs – revenus du travail et de capitaux – a augmenté de 1,5 milliard pour s'inscrire à 26,7 milliards de francs, les revenus nets tirés des investissements directs ayant marqué une légère hausse. Quant aux transferts courants, ils se sont soldés par un déficit de 6,6 milliards de francs, contre 6,9 milliards l'année précédente.

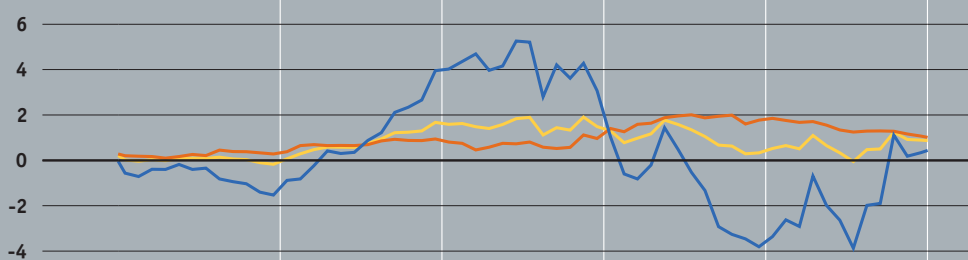
Balance des transactions courantes soldes en milliards de francs

	1998	1999	2000 Chiffres révisés	2001 Chiffres provisaires	2002 Chiffres estimés
Biens	-2,3	-0,3	-4,2	-4,6	4,5
Commerce spécial	2,2	1,1	-2,1	1,7	7,3
Energie électrique	0,7	0,6	0,5	1,1	0,5
Autres postes	-5,3	-1,9	-2,6	-7,4	-3,2
Services	19,6	21,6	25,6	24,2	24,9
dont tourisme	1,7	1,6	2,4	2,0	1,1
dont assurances privées	2,2	2,7	2,3	1,7	4,2
dont transports	1,2	1,4	1,7	2,0	1,7
dont commissions bancaires	9,2	11,1	13,3	11,8	10,6
Revenus de facteurs	25,9	30,5	37,0	25,2	26,7
Revenus du travail	-6,4	-6,5	-7,8	-8,6	-9,2
Revenus de capitaux	32,4	37,0	44,8	33,8	35,9
Transferts courants	-5,3	-6,2	-4,9	-6,9	-6,6
Total	37,8	45,7	53,5	37,9	49,6

Prix à la consommation

- Prix à la consommation
- Biens suisses
- Biens importés

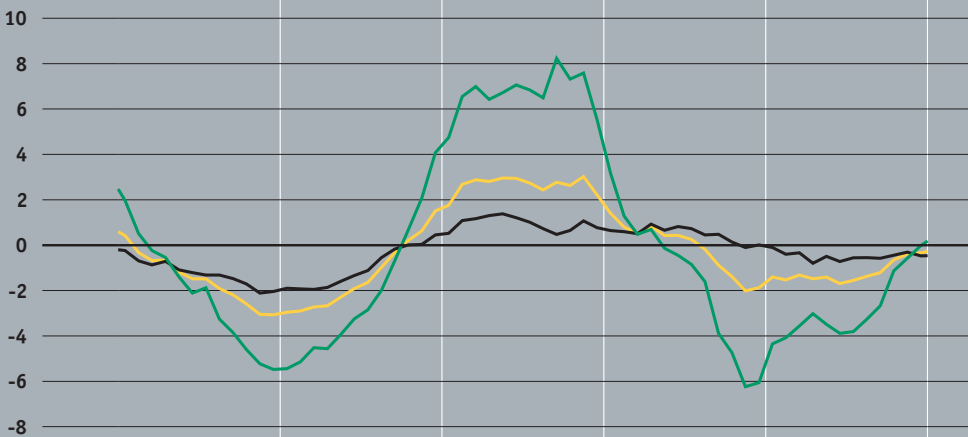
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OFS



Prix à la production et à l'importation

- Prix à la production et à l'importation
- Prix à la production
- Prix à l'importation

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OFS



2.2 Finances publiques

Nouvelle dégradation des finances de la Confédération

Le compte financier de la Confédération s'est soldé par un déficit de 3,3 milliards de francs, soit 0,8% du produit intérieur brut, après un excédent de dépenses de 1,3 milliard en 2001. Le budget prévoyait un déficit de 294 millions de francs. A la suite de la faiblesse de la conjoncture et de la baisse des cours des actions, les recettes fiscales au titre notamment de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée sont restées nettement en deçà des montants prévus. Les dépenses ont été légèrement inférieures aux chiffres du budget. Les parts non utilisées de crédits ont largement compensé les crédits supplémentaires. Le compte financier n'inclut pas les dépenses du Fonds pour les grands projets ferroviaires (NLFA et Rail 2000), soit 1,9 milliard de francs, ni un produit extraordinaire de 3,7 milliards résultant d'une réduction de la valeur nominale des actions Swisscom. Cette somme a été affectée à l'amortissement de la dette.

Objectif constitutionnel atteint grâce à des recettes extraordinaires

La disposition transitoire à l'article 126 de la Constitution fédérale (gestion des finances) fixe le déficit maximum autorisé pour l'année 2002 à 2% des recettes, soit à 1 milliard de francs. L'objectif constitutionnel a été respecté grâce à des recettes extraordinaires provenant de la vente d'actions Swisscom.

Budget 2003

Selon le budget adopté par les Chambres fédérales, la Confédération s'attend à un déficit de 246 millions de francs en 2003. Le budget pour 2003 est ainsi conforme au frein à l'endettement. Approuvé par le peuple et les cantons à fin 2001, l'instrument du frein à l'endettement est appliqué pour la première fois en 2003.

Déficits cantonaux et communaux

En 2002, la plupart des cantons et des communes ont enregistré des déficits du fait de la faiblesse de la conjoncture. Selon les budgets, les cantons s'attendaient à un excédent de dépenses de 600 millions de francs, et les communes tablaient sur un déficit de 400 millions. Pour l'année 2002, les déficits cumulés de la Confédération, des cantons et des communes représentent environ 1% du produit intérieur brut.

Quote-part d'endettement inchangée

La quote-part d'endettement (dette de la Confédération, des cantons et des communes en pourcentage du produit intérieur brut) est restée approximativement stable à 50,4%. La dette publique revenait pour 51,6% à la Confédération, pour 30,6% aux cantons et pour 17,8% aux communes.

Réforme de la péréquation financière

En automne 2002, les Chambres fédérales ont commencé l'examen du message du Conseil fédéral sur la réforme de la péréquation financière. Le projet de réforme de la péréquation financière (RPT) vise à désenchevêtrer les tâches et les flux financiers entre la Confédération et les cantons, à préciser les compétences de chacun et à répartir plus équitablement les charges. Le but est de permettre à la Confédération et aux cantons de mieux assumer leurs responsabilités politiques et budgétaires, mais aussi de réduire les disparités entre cantons financièrement forts et cantons financièrement faibles.

1998


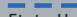
1999

2000

2001



2002

Ecarts entre taux d'intérêt à long terme

 Zone euro - Suisse
 Etats-Unis - Suisse
 En points.
 Source: BRI

4
3
2
1
0

Cours du franc, pondéré par les exportations

 En termes réels
 En termes nominaux
 Indice: janvier 1999 = 100.

110
105
100
95
90

Dettes publiques

 Confédération
 Cantons
 Communes
 En pour-cent du PIB.
 Source: AFF

55
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0

1998

1999

2000

2001

2002

2.3 Marchés financiers

Détente des taux d'intérêt à long terme

Au cours des premiers mois de 2002, les taux d'intérêt à long terme sont maintenus à leur niveau de l'année précédente. Une nette tendance à la baisse s'est amorcée en juin. Le rendement moyen des obligations à dix ans de la Confédération s'établissait à 2,4% en décembre, alors qu'il atteignait encore 3,5% en mai. Le repli des taux d'intérêt à court terme explique en partie cette évolution. En outre, l'effondrement des cours sur les marchés des actions a incité de nombreux investisseurs à se tourner vers des placements de premier ordre, ce qui a poussé les cours des emprunts d'Etat à la hausse. L'écart entre le rendement des obligations fédérales à dix ans et celui des créances comptables à court terme sur la Confédération, qui était de 1,9 point à fin décembre 2001, s'est accru pour atteindre 2,7 points, soit son niveau le plus élevé de l'année, à fin juillet; il a ensuite diminué, passant à 2,1 points à fin décembre 2002.

Hausse de la prime de risque sur les emprunts du secteur privé

Les écarts de rendements entre les emprunts des débiteurs du secteur privé et ceux de l'Etat se sont creusés dans la seconde moitié de l'année. En décembre, le rendement des obligations à trois ans des banques était supérieur de quelque 50 points de base à celui d'un titre d'une même durée sur la Confédération; en un an, cet écart a augmenté de 15 points de base. Entre les emprunts de l'industrie et ceux de la Confédération, l'écart de rendements atteignait 150 points de base en décembre, contre 110 points de base un an auparavant. Cette évolution montre que les investisseurs sont devenus plus attentifs aux risques de crédit.

Nouvelle baisse des cours des actions

Le Swiss Performance Index (SPI) a perdu près de 26% en 2002. Il s'établissait à 3246 points à fin décembre, contre 4383 points douze mois auparavant. Après avoir atteint plus de 4500 points au cours du premier trimestre, l'indice a fléchi au deuxième trimestre. Il a marqué ensuite une brève reprise, puis chuté une seconde fois, tombant à 3096 points, son niveau journalier le plus bas, au début d'octobre. Les cours des actions des grandes sociétés ont reculé de 21%. Les pertes ont été encore plus élevées sur les valeurs des petites sociétés (-26%) et des moyennes (-25%). Dans les baisses, des écarts considérables ont été observés d'une branche à l'autre. Les valeurs financières (assurances et banques) ainsi que celles de l'électrotechnique, des transports et de la construction ont subi les plus lourdes pertes. Les actions des entreprises appartenant à la chimie et à l'alimentation ont fléchi dans des proportions moins fortes, et les titres des sociétés du secteur énergétique ont même enregistré des progressions. Le New Market Index, qui est composé d'actions des télécommunications, de la biotechnologie et des technologies de l'information, a chuté de 52%.

Augmentation du recours net au marché des capitaux

D'une année à l'autre, les fonds levés sur le marché suisse des capitaux ont augmenté, en dépit des conditions difficiles – baisse des cours des actions, hausse des rendements des emprunts émis par des entreprises et contraction de la demande de titres à risque – régnant sur le marché. Le prélèvement net par les émissions publiques d'actions et d'obligations a atteint près de 17 milliards de francs, contre 13 milliards en 2001. Son accroissement s'explique par les émissions en francs des emprunteurs étrangers. En effet, les débiteurs étrangers ont lancé des emprunts pour un montant net de quelque 15 milliards de francs, contre 2 milliards l'année précédente. Après déduction des remboursements, les émissions suisses n'ont porté que sur 2 milliards de francs, soit un montant nettement inférieur à celui de 2001 (11 milliards) qui, il faut le souligner, était déjà relativement bas. Du côté des actions, les remboursements opérés sur le marché ont été supérieurs de 1,7 milliard de francs au total des émissions. En outre, le montant net des obligations émises en francs par des débiteurs suisses a diminué de 37% d'une année à l'autre.

Taux d'intérêt représentatifs dans les banques

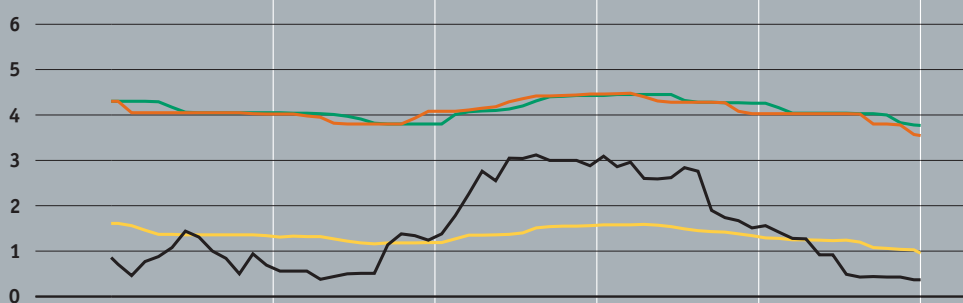
Anciennes hypothèques,
banques cantonales

Nouvelles hypothèques,
banques cantonales

Dépôts d'épargne,
banques cantonales

Dépôts à trois mois,
grandes banques

En pour-cent.



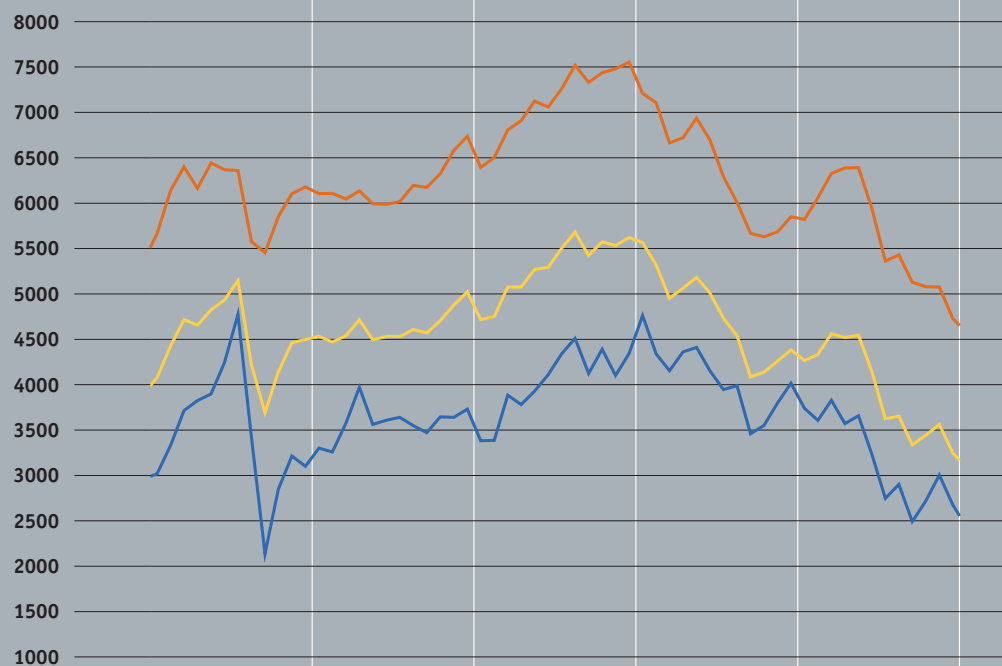
Cours des actions

Total

Banques

Industrie

Swiss Performance Index.
Source: SWX



Repli du volume des crédits

En 2002, les crédits accordés par les banques à des débiteurs en Suisse ont diminué de 0,7%. Ces crédits bancaires étaient constitués de créances hypothécaires, pour quatre cinquièmes environ, et de créances sur la clientèle, pour un cinquième. Les créances sur la clientèle ont fléchi de 11,8%. Le recul est dû principalement aux grandes banques (-17,1%), qui ont réduit leurs prêts en particulier aux sociétés financières, aux assurances et aux entreprises du secteur de l'immobilier. En revanche, les créances hypothécaires ont progressé de 2,7%. Au passif des bilans bancaires, les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements se sont accrus de près de 10%, tandis que les engagements envers les banques ont diminué de plus de 6%.

Année difficile pour les banques ...

A la suite de la faiblesse de la conjoncture et de la chute des cours des actions, les résultats des banques ont fléchi plus ou moins fortement. Dans les domaines de la banque d'affaires et de la gestion de fortune, le produit des opérations de commissions et des prestations de service a diminué. De plus, les banques ont enregistré des pertes élevées sur leurs portefeuilles de titres. En revanche, les activités bancaires classiques, en particulier les opérations grand public, ont permis de dégager des résultats satisfaisants. Les établissements axés avant tout sur les opérations d'intérêts ont ressenti davantage les effets de l'évolution de la conjoncture que ceux des turbulences boursières. Du fait de la dégradation de la qualité des crédits, leurs besoins en provisions ont augmenté, mais ce facteur a dans l'ensemble peu influé sur leurs résultats.

... et les assurances

Du côté des assurances, en particulier des assurances-vie, la chute des cours des actions s'est traduite par de lourdes pertes dans les placements de capitaux, ce qui a nécessité d'importants correctifs de valeurs. Plusieurs compagnies d'assurances ont dû renforcer leur dotation en fonds propres. Les turbulences sur les marchés des actions ont eu également de fortes répercussions sur les caisses de pensions.

Recapitalisation de la Banque Cantonale Vaudoise

En octobre, une analyse des risques encourus par la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) a mis en évidence un nouveau besoin extraordinaire en provisions. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois ont peu après approuvé une recapitalisation de l'établissement à hauteur de 1,25 milliard de francs. En 2001, le capital-actions de la banque avait déjà été relevé de 600 millions de francs, montant qui avait été souscrit presque intégralement par le canton.

Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale

La Suisse a été l'un des premiers pays industrialisés à participer au programme d'évaluation du secteur financier (PESF), mis sur pied par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le but de ce programme, lancé en mai 1999, est de tester la stabilité du système financier des pays. La surveillance du système monétaire et financier international entre dans les tâches principales du FMI. En juin 2002, cette institution a publié son rapport final «Financial Sector Stability Assessment (FSSA)». Il en ressort que le système financier suisse est globalement robuste et satisfait aux normes reconnues sur le plan international.

La directive de la SWX Swiss Exchange concernant les informations relatives au corporate governance est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Elle s'applique aux sociétés qui ont leur siège social en Suisse et dont les droits de participation sont cotés à la SWX. Depuis, ces sociétés sont tenues de fournir des informations clés, notamment sur la structure du groupe et son actionnariat, la structure du capital, le conseil d'administration et la direction générale.

En juillet 2002 également, economiesuisse, la Fédération des entreprises suisses, a publié le code suisse de bonne pratique sur le gouvernement d'entreprise. Le code énumère les principes de gouvernement d'entreprise en tenant compte des spécificités suisses. Il se veut un recueil de recommandations destinées à toutes les sociétés suisses dont le capital est ouvert au public.

Directive de la SWX Swiss Exchange concernant le corporate governance

Code suisse de bonne pratique d'economiesuisse

1 Stratégie

La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Elle contribue en outre à la prospérité. La politique monétaire de la Banque nationale vise à maintenir la stabilité des prix à moyen terme, c'est-à-dire à éviter aussi bien l'inflation que la déflation. Elle crée ainsi des conditions-cadres favorables, qui permettent à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production. Pour assurer la stabilité des prix, la Banque nationale doit établir des conditions monétaires appropriées. Un niveau trop bas des taux d'intérêt engendre un approvisionnement excessif de l'économie en monnaie et, partant, une demande trop forte de biens et de services. Une telle situation stimule la production dans un premier temps. Mais, à la longue, des goulets d'étranglement apparaissent, et l'appareil de production est trop sollicité. Seuls les prix augmentent encore et, du côté de la production, la situation se détériore de nouveau. Inversement, un niveau excessif des taux d'intérêt entraîne un approvisionnement trop modeste en liquidités, d'où une demande trop faible. Les prix des biens et services subissent alors des pressions à la baisse, ce qui freine le développement de l'économie.

Importance de la stabilité des prix

Une économie nationale est soumise à de nombreuses influences venant du pays comme de l'étranger, d'où des fluctuations de la conjoncture. De telles fluctuations sont inévitables. Etant axée sur le moyen terme, la politique monétaire que mène la Banque nationale contribue cependant à les atténuer. Les pressions à la hausse sur les prix faiblissent dans une phase où les capacités de production ne sont pas pleinement utilisées et se renforcent lorsqu'il y a surchauffe de l'économie. Aussi la Banque nationale aura-t-elle tendance à assouplir sa politique dans le premier cas et à la durcir dans le second. Ce faisant, elle tient compte de la conjoncture et favorise une évolution équilibrée de l'économie.

Prise en compte de la conjoncture

La Banque nationale a besoin d'indicateurs qui lui permettent de déterminer si, compte tenu de l'objectif de la stabilité des prix, le cap donné à sa politique est approprié. A cet égard, l'évolution des agrégats monétaires a joué un rôle de premier plan jusqu'à la fin des années nonante. Aujourd'hui, la Banque nationale recourt à une large palette d'indicateurs réels et monétaires. La stratégie de politique monétaire qu'elle applique depuis le début de 2000 repose sur trois éléments. La Banque nationale définit d'abord ce qu'elle entend par stabilité des prix. Elle fonde ensuite ses décisions de politique monétaire sur une prévision d'inflation à moyen terme. Enfin, sur le plan opérationnel, elle fixe une marge de fluctuation pour un taux de référence qu'elle a choisi, le Libor («London interbank offered rate») pour les dépôts à trois mois en francs.

Stratégie adoptée

La Banque nationale assimile une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation de moins de 2% à la stabilité des prix. Ainsi, elle tient compte également du fait que le renchérissement ne peut être mesuré avec exactitude. Des problèmes de mesure découlent par exemple des améliorations qualitatives qui sont apportées aux biens et aux services. De telles améliorations rendent l'inflation tendanciellement un peu plus forte qu'elle ne l'est en réalité.

Définition de la stabilité des prix

Jusqu'à fin 2002, la Banque nationale a publié régulièrement, en juin et en décembre, une prévision d'inflation pour les trois prochaines années. Elle a annoncé son intention de le faire, dorénavant, après chaque examen trimestriel de la situation. La période de trois ans correspond au laps de temps qui est nécessaire à la transmission des impulsions venant de la politique monétaire. Des prévisions portant sur une période aussi longue sont cependant grevées de lourdes

Publication à intervalles réguliers d'une prévision d'inflation

incertitudes. En publiant une prévision à moyen terme, la Banque nationale souligne la nécessité d'adopter une attitude prospective et de réagir suffisamment tôt à des dangers aussi bien inflationnistes que déflationnistes. La prévision d'inflation repose sur l'hypothèse d'un Libor à trois mois – le taux de référence de la Banque nationale – constant pendant la période sur laquelle porte la projection. Ainsi, elle montre quelle devrait être l'évolution future des prix, compte tenu de conditions-cadres inchangées sur le plan monétaire, et n'est de ce fait pas comparable avec les prévisions établies par d'autres sources.

A moyen ou long terme, la tendance du niveau des prix dépend de manière décisive de l'évolution des agrégats monétaires. Ceux-ci continuent par conséquent à jouer un rôle important en tant qu'indicateurs de la politique monétaire. L'agrégat M₃ en particulier fournit, on l'a constaté, de précieuses informations. A court terme, d'autres indicateurs ayant trait avant tout à l'évolution de la conjoncture et des cours de change sont importants. La Banque nationale commente périodiquement l'évolution des principaux indicateurs de politique monétaire qui entrent dans sa prévision d'inflation.

Si l'inflation prévue s'écarte de la stabilité des prix, une adaptation de la politique monétaire s'impose. La Banque nationale envisagera donc un durcissement de sa politique monétaire si le renchérissement menace de passer à plus de 2%. Inversement, elle tendra à l'assouplir s'il y a danger de déflation.

La Banque nationale doit s'attendre à ce que les prix subissent, à court terme, des mouvements inattendus à la suite notamment de fluctuations des prix des produits pétroliers, d'autres prix à l'importation et des cours de change. Elle ne réagit à de tels mouvements que si une évolution inflationniste ou déflationniste durable menace. Chercher à éliminer ces mouvements à court terme pourrait amplifier les fluctuations de la conjoncture, ce qui nuirait sensiblement à l'économie.

Pour mettre en œuvre ses intentions de politique monétaire, la Banque nationale influe sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Elle assigne une marge de fluctuation d'un point au Libor à trois mois, soit le taux des dépôts à court terme en francs le plus important sur le plan économique, et la rend publique périodiquement. Elle réexamine sa politique monétaire en général lors des analyses de la situation auxquelles elle procède chaque trimestre. Si les circonstances l'exigent, l'institut d'émission adapte la marge de fluctuation du Libor à trois mois sans attendre le prochain examen trimestriel de la situation. Il motive les adaptations.

Indicateurs entrant dans la prévision d'inflation

Réexamen de la politique monétaire en fonction de la prévision d'inflation

En principe, aucune réaction en cas de mouvements à court terme des prix

Stratégie pour la gestion du marché monétaire – Marge de fluctuation assignée au Libor à trois mois

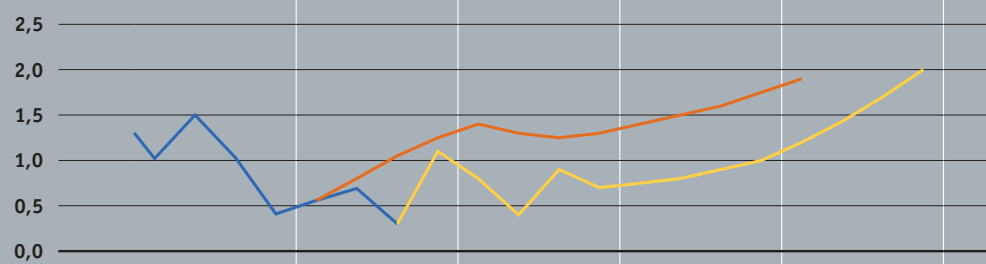
Prévision d'inflation

Inflation

Prévision de juin 2002
(Libor à trois mois: 1,25%)

Prévision de décembre 2002
(Libor à trois mois: 0,75%)

Variation en pour-cent
de l'indice suisse des
prix à la consommation
par rapport à l'année
précédente.



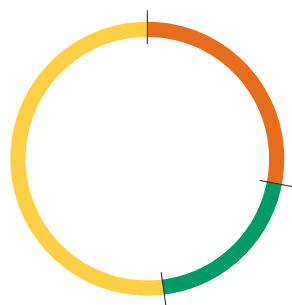
La Banque nationale influe sur le Libor à trois mois essentiellement par son principal instrument de politique monétaire, les pensions de titres à court terme («repos»). Afin d'éviter une hausse indésirable du Libor à trois mois, elle peut renforcer, par des pensions de titres, la dotation des banques en liquidités et réduire les taux qu'elle applique aux pensions de titres (création de liquidités). Inversement, elle peut provoquer une hausse des taux d'intérêt en raréfiant l'approvisionnement en liquidités ou en relevant les taux de ses pensions de titres (résorption de liquidités). Les banques commerciales détiennent une part prépondérante de leurs liquidités en francs sous forme d'avoirs en comptes de virements à la Banque nationale. La demande d'avoirs en comptes de virements des banques commerciales découle avant tout des dispositions légales régissant les liquidités bancaires. Depuis l'introduction des liquidités intrajournalières, les besoins liés au trafic des paiements interbancaires – en particulier ceux des principaux établissements – n'influent plus sensiblement sur la demande d'avoirs en comptes de virements. Les pensions de titres sont conclues habituellement pour des durées allant d'un jour à plusieurs semaines. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt appliqués aux pensions de titres ne reflètent guère une modification du cap donné à la politique monétaire. Il faut y voir avant tout les réactions de la Banque nationale à des inégalités dans la répartition des liquidités au sein du système bancaire et à d'autres facteurs à court terme.

Les taux d'intérêt appliqués aux pensions de titres et le Libor ne sont pas directement comparables. Pour deux raisons, le Libor à trois mois est généralement plus élevé que les taux des pensions de titres. Le Libor s'applique à des crédits en blanc, alors que les pensions de titres sont des prêts garantis par des papiers-valeurs. Le Libor inclut par conséquent une prime pour le risque de crédit. En outre, les durées des pensions de titres sont dans la plupart des cas inférieures à trois mois, d'où une prime de durée plus élevée du côté du Libor à trois mois.

Dans une pension de titres, l'emprunteur vend au prêteur des papiers-valeurs qu'il détenait dans son portefeuille ou qu'il a empruntés. Simultanément, il s'engage à racheter au prêteur, à une date ultérieure, une quantité équivalente de papiers de la même catégorie. Sous l'angle économique, les pensions de titres sont des prêts assortis d'une garantie. L'emprunteur verse un intérêt au prêteur pour la durée du prêt.

Taux des pensions de titres et Libor à trois mois

Pensions de titres



Titres pris en pension en pour-cent

Obligations en francs suisses de débiteurs suisses 28

Obligations en francs suisses de débiteurs étrangers 20

Obligations en euros 52

Total: 27,9 milliards de francs à fin 2002

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut recourir également aux swaps devises contre francs. Elle a aussi la possibilité de placer dans des banques, en son propre nom, mais aux risques de la Confédération, des fonds que celle-ci a déposés à terme fixe chez elle. Ainsi, elle peut compenser des mouvements de liquidités entre les banques et la Confédération. Dans la stratégie actuelle de la Banque nationale, ces deux instruments ne jouent plus aucun rôle; depuis l'année 2000, la gestion du marché monétaire est assurée exclusivement par des pensions de titres.

Instrument servant à la gestion du marché monétaire

en milliards de francs

	2001		2002	
	Encours Moyenne annuelle	Mouvement	Encours Moyenne annuelle	Mouvement
Pensions de titres (création de liquidités)	17,1	923,5	21,7	967,6
à moins de 1 semaine	1,1	250,4	0,8	213,5
à 1 semaine	9,3	482,0	8,5	445,6
à 2 semaines	5,2	139,2	10,2	258,6
à 3 semaines	0,9	16,0	1,7	36,6
autres	0,7	36,0	0,5	13,3
Pensions de titres (résorption de liquidités)	0,0	12,4	0,0	0,5
à moins de 1 semaine	0,0	12,4	0,0	0,5
Fonds de la Confédération	4,9	72,8	5,9	66,3

Par des pensions de titres, la Banque nationale met pendant la journée des liquidités à la disposition des banques et de la Poste, sans intérêt, pour faciliter le déroulement du trafic des paiements dans le SIC (Swiss Interbank Clearing) et des opérations de change dans le système CLS (Continuous Linked Settlement), introduit depuis peu. Disponibles uniquement pendant la journée, les liquidités intrajournalières ne peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences légales en matière de liquidités. Ces exigences se réfèrent aux données en fin de journée, donc à la situation des banques après le remboursement des liquidités intrajournalières. Si une banque ne rembourse pas le même jour les liquidités intrajournalières qu'elle a obtenues, elle doit verser un intérêt calculé à un taux nettement supérieur à celui des avances sur nantissement.

Une banque confrontée à des besoins urgents de liquidités qu'elle ne peut couvrir sur le marché monétaire a la possibilité de s'adresser à la Banque nationale pour obtenir une avance sur nantissement. Ces avances sont rémunérées au taux lombard officiel, et la banque ne peut dépasser sa limite de crédit, limite qui est garantie par un dépôt de papiers-valeurs. Pour éviter que les banques n'utilisent les avances sur nantissement comme source permanente de refinancement, la Banque nationale fixe quotidiennement le taux lombard deux points au-dessus du taux de l'argent au jour le jour.

Liquidités intrajournalières
en vue de faciliter le trafic
des paiements

Avances sur nantissement,
source de refinancement
à court terme pour faire
face à des situations
exceptionnelles

2 Mise en œuvre de la politique monétaire

Situation initiale

En décembre 2001, la Banque nationale avait ramené à 1,25%–2,25% la marge de fluctuation du Libor à trois mois et publié une prévision d'inflation faite en partant de l'hypothèse d'un Libor constant à 1,75%. Selon cette prévision, l'inflation en Suisse devait faiblir au cours de l'année 2002 et s'inscrire passagèrement à environ 0,5%, puis s'accélérer graduellement pour atteindre 1,5% à la fin de la période de trois ans. Pour 2002, la Banque nationale tablait sur une croissance de l'économie suisse d'environ 1%, contre 1,5% précédemment. Elle a par conséquent continué à mener une politique monétaire expansionniste, qui s'est traduite notamment par une forte croissance de la masse monétaire M_3 .

Nouvelle appréciation de la situation étant donné la faiblesse inattendue de la croissance économique et la fermeté du franc

Au cours de l'année, deux facteurs avant tout ont amené à modifier à plusieurs reprises l'appréciation de la situation. En effet, il est apparu toujours plus clairement que la reprise attendue prenait du retard et que la croissance économique de 1% ne serait pas atteinte. De plus, le franc – deuxième facteur – était ferme sur les marchés des changes. Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, le franc s'était déjà revalorisé nettement, en termes nominaux et réels. Les pressions à la hausse ont ensuite faibli, mais le franc s'est de nouveau raffermi légèrement en avril et en juillet. Avec des taux d'intérêt inchangés, la revalorisation du franc aurait eu les mêmes effets qu'une politique monétaire plus restrictive. Une telle évolution était indésirable étant donné la croissance économique d'une faiblesse inattendue et le renchérissement bas.

Abaissement de la marge de fluctuation en mai et juillet

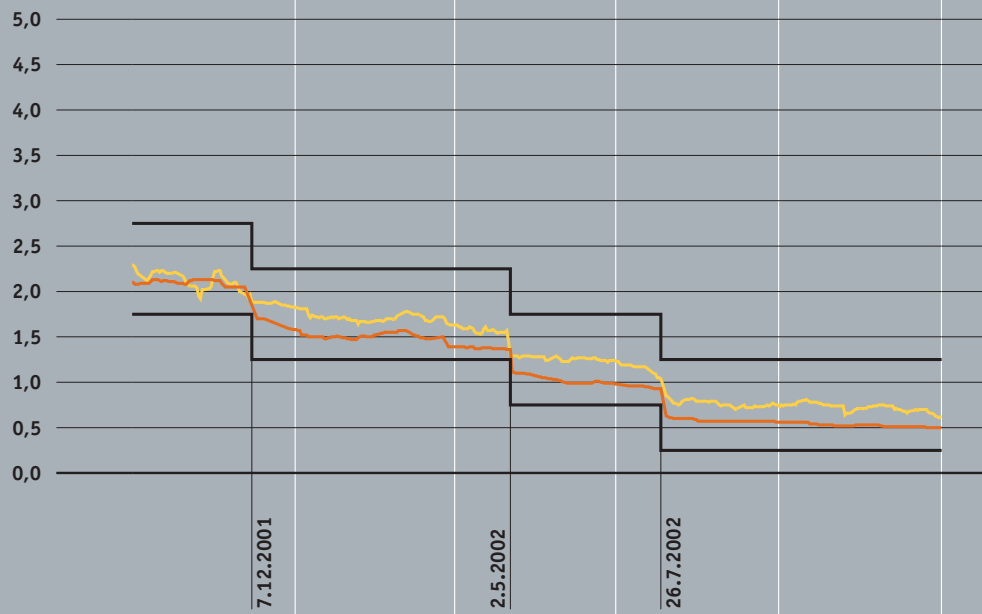
La Banque nationale a réagi à ces évolutions en abaissant, en deux étapes, la marge de fluctuation du Libor. Le 2 mai, elle a ramené de 1,25%–2,25% à 0,75%–1,75% la marge de fluctuation. Le 26 juillet, elle l'a encore abaissée d'un demi-point, la fixant à 0,25%–1,25%. La croissance économique plus lente et le renchérissement inférieur à 1% donnaient une marge permettant ces baisses, au total substantielles, de taux d'intérêt.

Aucune modification de la marge de fluctuation lors des examens, aux dates prévues, de la situation

Lors des examens trimestriels de la situation, la Banque nationale a maintenu inchangée sa marge de fluctuation du Libor. En mars, il n'y avait encore aucune raison de modifier la politique monétaire. Grâce à la publication de données favorables sur la conjoncture économique aux Etats-Unis, le climat s'était même amélioré légèrement, ce qui avait déclenché notamment une hausse des cours des actions. En juin et en septembre, une adaptation ne s'imposait pas puisque la marge de fluctuation avait déjà été abaissée peu auparavant, soit les 2 mai et 26 juillet. Lors de ces deux examens trimestriels de la situation, il n'y avait guère matière à prendre des mesures supplémentaires. De même, la Banque nationale a laissé la marge de fluctuation inchangée en décembre. Elle a maintenu sa politique monétaire expansionniste afin de soutenir la reprise attendue de la conjoncture.

Taux d'intérêt à court terme

— Libor à trois mois
— Pensions de titres à une semaine
 Marge de fluctuation
 Valeurs journalières.

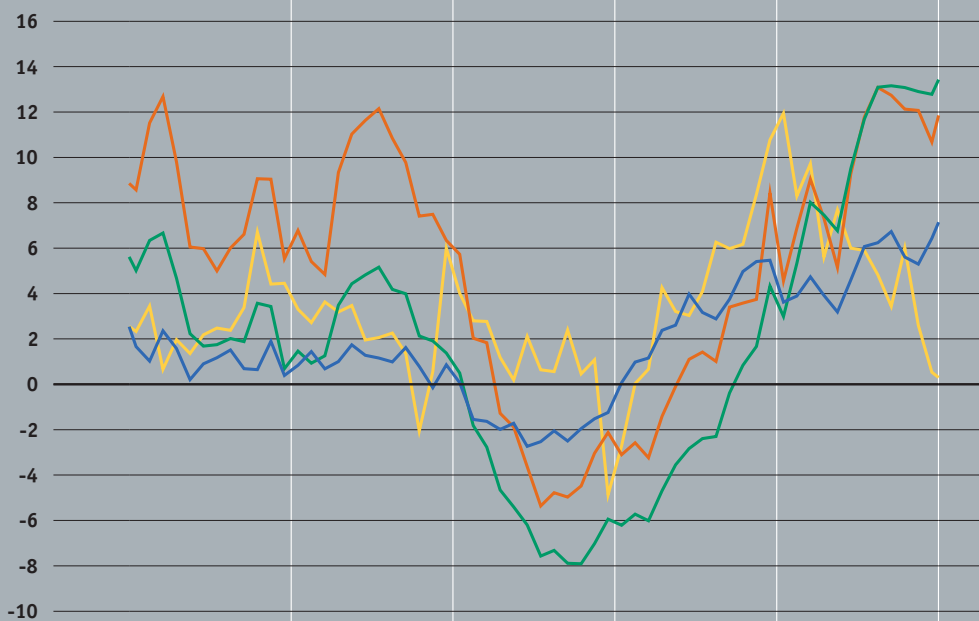


Selon la prévision d'inflation publiée en juin 2002 pour un Libor à trois mois inchangé à 1,25 %, le renchérissement devait augmenter rapidement et sensiblement vers la fin de la période de trois ans. La même tendance est ressortie de la prévision d'inflation établie en décembre 2002 sur la base d'un Libor à trois mois constant à 0,75 %. Ainsi, selon les deux prévisions, le bas niveau des taux d'intérêt est pour le moment approprié, mais ne peut pas être maintenu à moyen ou long terme sans mettre en jeu la stabilité des prix.

Agrégats monétaires

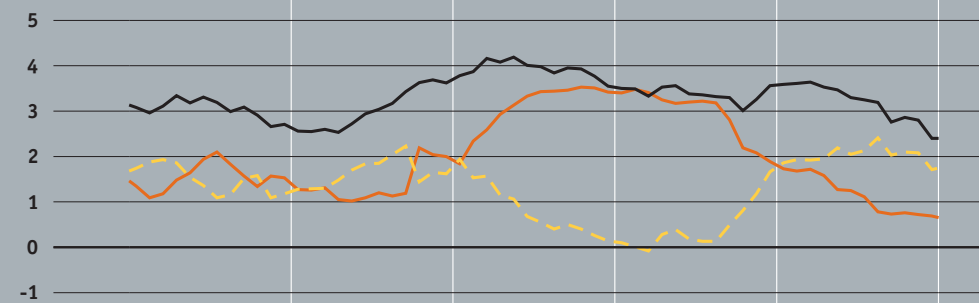
Monnaie centrale
 M_1
 M_2
 M_3

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.



Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

Libor à trois mois
 Rendement d'obligations fédérales
 Ecart en points



1 Votation populaire sur l'initiative sur l'or et le contre-projet de l'Assemblée fédérale

La votation populaire au sujet de l'utilisation des réserves dont la Banque nationale n'a plus besoin pour sa politique monétaire s'est déroulée le 22 septembre 2002. Le peuple et les cantons ont rejeté à la fois l'initiative populaire du 30 octobre 2000 «pour le versement au fonds de l'AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (initiative sur l'or)» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale du 22 mars 2002 «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation». Par conséquent, la teneur de l'article constitutionnel sur la politique monétaire (art. 99 Cst.) est restée inchangée, et aucune disposition transitoire n'a été apportée à cet article. La question de l'utilisation des réserves monétaires dont la Banque nationale n'a plus besoin est ainsi de nouveau pendante. La disposition constitutionnelle selon laquelle les deux tiers au moins du bénéfice net de la Banque nationale sont à verser aux cantons (art. 99, 4^e al., Cst.) s'applique donc sans restriction.

Double rejet

L'absence d'une base juridique ad hoc réglant l'affectation des réserves monétaires dont la Banque nationale n'a plus besoin fait que celles-ci ne sont pour le moment pas disponibles pour d'autres fins publiques. Elles restent dans le bilan de la Banque nationale. Les revenus tirés des placements faits avec le produit des ventes d'or entrent dans le compte de résultat ordinaire. La Banque nationale considère cependant qu'il est souhaitable de sortir ces actifs de son bilan pour éviter des conflits d'intérêts entre la conduite de la politique monétaire et la gestion d'un patrimoine.

Conséquence pour la Banque nationale

2 Révision totale de la loi sur la Banque nationale

Résultats de la procédure de consultation

Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 16 janvier 2002, des résultats de la procédure de consultation lancée, sur la base du projet d'un groupe d'experts, en vue de la révision totale de la loi sur la Banque nationale (voir 94^e rapport de gestion, page 47). Il a constaté que le projet de loi recueillait une large approbation et publié le rapport sur la procédure de consultation.

Fixation des grandes orientations par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté également une série de décisions fondamentales pour les étapes ultérieures. Ainsi, il a décidé de proposer le maintien du statut juridique de la Banque nationale, soit celui d'une société anonyme fondée sur une loi spéciale, et s'est prononcé pour un double siège juridique, à savoir Berne et Zurich. Il a également confirmé la formulation, telle qu'elle est prévue dans le projet soumis à consultation, de la mission assignée à la banque centrale: «La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture.» En outre, le Conseil fédéral a proposé une obligation de rendre compte à lui-même, aux commissions compétentes de l'Assemblée fédérale et au public, obligation qui comporte ainsi trois volets et qui doit contrebalancer l'indépendance. Il a de plus tracé les grandes lignes de la réglementation afférente aux réserves minimales et à la surveillance de systèmes de paiement. Le Conseil fédéral s'en est tenu à la clé de répartition des bénéfices de la Banque nationale, à savoir un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. Enfin, il a décidé d'attribuer au Conseil de banque la compétence d'approuver le niveau des provisions et de ramener de 40 à 11 le nombre des membres du Conseil de banque.

Message et projet de loi transmis aux Chambres fédérales

Compte tenu de ces paramètres, le Département fédéral des finances a élaboré, avec le concours de la Banque nationale, le message concernant la révision de la loi. Le 26 juin 2002, le Conseil fédéral a approuvé le message à l'intention des Chambres fédérales. Par rapport à l'avant-projet du groupe d'experts, le projet de révision, tel qu'il a été soumis au Parlement, est sensiblement plus étendu dans plusieurs domaines. En effet, la contribution de la Banque nationale à la stabilité du système financier entre, elle aussi, dans les tâches de l'institut d'émission; ainsi, le rôle de prêteur ultime («lender of last resort») est ancré dans la loi. En outre, la surveillance exercée par la Banque nationale porte non seulement sur les systèmes de paiement importants sous l'angle des risques, mais aussi sur les systèmes de règlement des opérations sur titres; la collaboration entre la surveillance systémique (par la Banque nationale) et la surveillance des établissements proprement dits (par la Commission fédérale des banques ou par une autorité étrangère) fait l'objet d'une réglementation explicite dans la loi sur la Banque nationale. Il est prévu aussi d'apporter diverses modifications à la loi sur les banques et à la loi sur les bourses pour que le cadre légal régissant la surveillance tienne mieux compte des particularités des exploitants de systèmes. Dans le domaine des réserves minimales, la Banque nationale reçoit la compétence d'inclure, par voie d'ordonnance, les émetteurs de monnaie électronique et d'autres émetteurs de moyens de paiement dans le cercle des établissements soumis à l'obligation de constituer de telles réserves; la loi concrétise également sur divers points les fondements du calcul des réserves minimales.

3 Nouvelle convention concernant la distribution des bénéfices

Le 5 avril 2002, le Département fédéral des finances et la Banque nationale ont conclu une nouvelle convention concernant la distribution des bénéfices de l'institut d'émission. Ce texte remplace la convention du 24 avril 1998, convention qui fixait à 1,5 milliard de francs la distribution annuelle des bénéfices à la Confédération et aux cantons jusqu'à l'exercice 2002. La nouvelle convention a été passée pour une période de dix ans, soit pour les exercices 2003 à 2012 de la Banque nationale.

A fin 2001, la Banque nationale détenait des provisions pour risques de marché, de crédit, de liquidité et d'exploitation, qui dépassaient de 13,4 milliards de francs le montant visé. Ce surplus doit être résorbé en dix ans. Cela permet de porter à 2,5 milliards de francs la distribution annuelle à partir du printemps de 2004. En outre, la distribution de 1,5 milliard de francs, prévue pour le printemps de 2003 selon la convention en vigueur, passe déjà à 2,5 milliards grâce à une distribution extraordinaire de 1 milliard. Après la résorption du surplus disponible, la distribution de bénéfices ne dépassera pas la capacité bénéficiaire qu'aura alors la Banque nationale, capacité qu'on peut estimer aujourd'hui à environ 900 millions de francs par an.

La convention concernant la distribution des bénéfices a été affinée sur le fond également. La règle qui veut que les provisions de la Banque nationale augmentent au rythme de la croissance économique se réfère au produit intérieur brut nominal et non plus au produit national brut. Dans le calcul du niveau visé des réserves monétaires, on tient compte non seulement des réserves de devises, mais aussi, et cela est nouveau, des réserves d'or (1290 tonnes). Les actifs libres de la Banque nationale (le solde des 1300 tonnes d'or à vendre et le produit des ventes d'or déjà effectuées) restent exclus du calcul. Comme l'ancienne, la nouvelle convention fixe une limite inférieure aux provisions pour que, en cas de baisse inattendue des revenus de la Banque nationale, la conduite de la politique monétaire ne soit pas mise en jeu. Ainsi, les provisions ne doivent pas passer à un montant inférieur de plus de 10 milliards de francs au niveau visé. D'un autre côté, une limite supérieure a été introduite dans la convention pour que, si les revenus de la Banque nationale dépassent ce qui est attendu, la réduction prévue des provisions excédentaires ne soit pas inutilement ralentie. Selon la nouvelle convention, les provisions ne doivent en effet pas excéder de plus de 10 milliards de francs le sentier prévu pour la résorption du surplus disponible. Quelle que soit l'évolution, le montant distribué fera l'objet d'un réexamen après cinq ans.

Nouveau texte prenant le relais de la convention de 1998

Distribution accrue de bénéfices

Améliorations apportées sur le fond

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Fondements

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances libellées en francs (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une part considérable des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Afin d'approvisionner l'économie en monnaie centrale et de gérer les taux d'intérêt du marché monétaire, la Banque nationale achète temporairement des papiers-valeurs (pensions de titres) ou des devises (swaps) aux banques. En 2002, la gestion monétaire a reposé exclusivement sur les pensions de titres («repos»).

Les actifs de la Banque nationale qui sont utilisables pour des paiements internationaux constituent les réserves monétaires; il s'agit notamment des réserves de devises et de l'or. Pour soutenir la valeur extérieure du franc, l'institut d'émission peut en tout temps vendre des devises contre des francs. Quant à l'or monétaire, il contribue à ce que la Suisse reste solvable, vis-à-vis de l'étranger, en cas de crise.

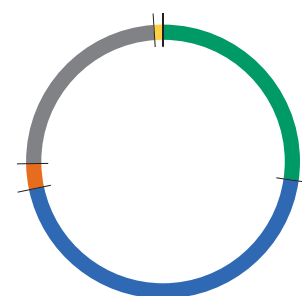
Depuis le printemps de 2000, la Banque nationale vend peu à peu la part des réserves d'or qui ne lui est plus nécessaire à des fins monétaires (voir 93^e rapport de gestion, page 51). Ces cessions sont opérées dans le cadre de l'accord conclu en septembre 1999 par quinze banques centrales européennes, accord qui est à la base de quotas annuels de vente. Le produit des ventes d'or est géré de manière distincte, mais ne figure pas séparément dans les comptes de la Banque nationale étant donné qu'il ne représente pas un patrimoine spécial au sens juridique.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Rôle des actifs dans le cadre de la politique monétaire

Réserves de devises et d'or

Actifs libres



Structure des actifs de la Banque nationale en pour-cent

Or	27
Réserves de devises	44
Autres actifs en monnaies étrangères	3
Actifs financiers en francs	24
Autres actifs suisses	1

Total: 116 milliards de francs (moyenne)

La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour la gestion de ses actifs. La Banque nationale gère ses actifs de manière à assurer le meilleur rendement possible, compte tenu des dispositions légales, des limites fixées sur le plan interne pour la prise de risques et des exigences de son mandat monétaire.

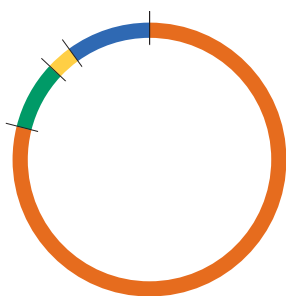
1.2 Placements de devises à caractère monétaire

Principes

La Banque nationale place ses devises à caractère monétaire – ensemble des placements en monnaies étrangères, sans la part constituée des actifs libres (voir page 55) – en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une petite partie, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères. Elle veille à ce que des ventes puissent, au besoin, être rapidement effectuées, sans entraîner de lourdes pertes de cours. La loi sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères. Les réserves de devises ne sont pas couvertes contre le risque de change, étant donné qu'une telle couverture restreindrait leur utilisation en cas d'interventions ou de crise.

Processus de décision à trois niveaux

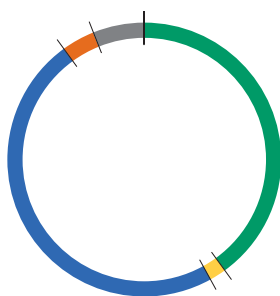
La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, puis un comité interne ad hoc détermine, sur cette base, la part plus précise de chacune des monnaies et le risque de taux d'intérêt qui est toléré. Pour chaque monnaie, un portefeuille sert de référence. Les rendements obtenus dans la gestion des divers actifs sont comparés à ceux de ces portefeuilles de référence.



Placements de devises à caractère monétaire, selon le débiteur (sans actifs libres) en pour-cent

Titres publics 79
Titres avec garantie indirecte de l'Etat 8
Institutions monétaires 3
Banques 10

Total: 42,9 milliards de francs à fin 2002



Placements de devises à caractère monétaire, selon la monnaie (sans actifs libres) en pour-cent

Dollars des Etats-Unis 40
Dollars canadiens 2
Euros 48
Couronnes danoises 4
Livres sterling 6

Total: 42,9 milliards de francs à fin 2002

En 2002, les réserves de devises ont été réduites d'environ 1,6 milliard de francs au profit d'un accroissement des créances résultant de pensions de titres. Du côté des réserves de devises, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («durée») a été portée, début 2002, de quatre à cinq ans. Cet allongement, dans un environnement de baisse des taux d'intérêt, a eu des répercussions positives sur le résultat. La Banque nationale a vendu tous ses placements en yens. Pour gérer la durée, elle a recouru à des «futures», mais aussi à des swaps de taux d'intérêt. Le rendement global des placements de devises à caractère monétaire s'est inscrit à 0,4%, contre 5,2% en 2001. Ces réserves s'établissaient à 42,9 milliards de francs à fin 2002. En un an, elles ont diminué de 0,7 milliard de francs.

Résultat annuel des placements de devises à caractère monétaire
rendements en pour-cent

Portefeuille en	2000		2001		2002	
	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs
dollars des Etats-Unis	10,1	12,6	6,3	9,1	12,1	-7,3
euros	6,0	0,7	5,7	2,7	9,2	7,1
yens japonais	1,0	-8,1	1,9	-8,6	-	-
livres sterling	8,6	2,8	5,7	5,0	8,3	-9,3
couronnes danoises	5,5	-0,2	5,6	3,0	9,4	7,5
dollars canadiens	7,9	6,9	7,9	4,0	8,7	-0,2
Total des réserves de devises		5,8		5,2		0,4

A fin 2002, des établissements externes géraient 9,7% des réserves de devises. Les mandats de gestion permettent des placements dans des segments tels que les titres américains couverts par des gages hypothécaires et des portefeuilles d'obligations internationales. Les opérations afférentes aux réserves de devises dont la gestion est assurée par des tiers passent par une banque dépositaire spécialisée.

1.3 Obligations en francs

Principes

La Banque nationale détient une partie de ses actifs en obligations en francs. Elle gère ce portefeuille en veillant à ce que les décisions de placement ne nuisent pas à la politique monétaire ni ne tirent parti de celle-ci. Elle suit par conséquent une politique passive de placement et se conforme à un indice représentatif du marché des emprunts en francs. L'indice tient compte de tous les débiteurs autorisés par la loi sur la Banque nationale, à savoir Confédération, cantons et communes, banques et centrales de lettres de gage suisses et étrangères, Etats étrangers et organisations internationales.

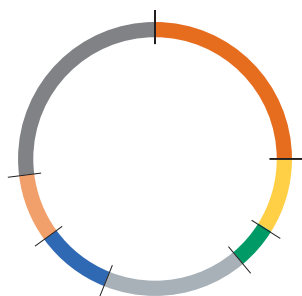
Résultat des placements

Évalué aux prix du marché, le portefeuille – sans la part constituée des actifs libres – atteignait 6 milliards de francs à fin 2002, contre 5,5 milliards un an auparavant. La durée d'immobilisation des capitaux était de 4,6 ans et correspondait ainsi à celle du portefeuille de référence. Étant donné le repli des taux d'intérêt, le rendement du portefeuille, qui était de 4,3% en 2001, a augmenté pour s'inscrire à 10% en 2002.

1.4 Prêts d'or et réserves d'or

Principes

En vertu de l'accord sur l'or que quinze banques centrales européennes ont conclu en septembre 1999, la Banque nationale est tenue de limiter ses prêts d'or à 328 tonnes, soit au niveau atteint à l'époque. A fin 2002, les prêts d'or portaient sur 254,6 tonnes. Les contreparties de la Banque nationale dans ces opérations étaient constituées d'une vingtaine d'établissements financiers suisses et étrangers. Elles versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.



**Titres en francs suisses
selon le débiteur**
(sans actifs libres)
en pour-cent

Confédération	25
Cantons	9
Communes	5
Centrales de lettres de gage	17
Banques	9
Organisations internationales	8
Débiteurs étrangers	27

Total: 6,0 milliards de francs
à fin 2002

Les prêts d'or ont été conclus en partie contre remise de titres en garantie. De tels gages réduisent nettement le risque de crédit, mais aussi le produit tiré des prêts. A fin 2002, les opérations couvertes par des titres représentaient 37,7% du total des prêts d'or. Elles étaient conclues essentiellement pour des durées comprises entre un et cinq ans.

**Opérations à long terme
couvertes par des titres**

En 2002, les prêts d'or ont dégagé un rendement de 1,2%. Le fort repli des taux d'intérêt appliqués aux opérations à court terme a incité la Banque nationale à réduire ses prêts non assortis d'une couverture. A la fin de l'année, la durée résiduelle moyenne des prêts d'or était de 12,3 mois.

Résultat des placements

1.5 Actifs libres

Le 22 septembre 2002, le peuple et les cantons ont rejeté tant l'initiative sur l'or que le contre-projet de l'Assemblée fédérale (voir page 47). Par conséquent, la part des réserves d'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires reste pour le moment en possession de la Banque nationale, mais continue à être vendue graduellement. Le produit des ventes d'or est placé en divers actifs financiers qui sont gérés séparément. En la matière, le processus de décision est semblable à celui qui a été adopté pour le placement des réserves de devises. Un comité interne de pilotage définit, compte tenu de la stratégie de placement arrêtée par la Direction générale, des directives détaillées. Les rendements obtenus sont comparés à ceux des portefeuilles de référence.

Principes

En 2002, la Banque nationale a vendu 281,9 tonnes d'or à un prix moyen de 310,3 dollars l'once. Le produit des cessions a atteint 4,4 milliards de francs. Ainsi, 673,5 des 1300 tonnes dont la cession est prévue ont été vendues jusqu'à fin 2002. Les ventes ont eu lieu à intervalles réguliers et ont porté sur des quantités fixées de façon à ménager autant que possible le marché.

Ventes d'or

Les possibilités de couvrir l'or encore à vendre contre une évolution défavorable du prix en francs du métal précieux sont fortement limitées par l'accord de septembre 1999. La Banque nationale ne peut par conséquent éviter ce risque en recourant à des instruments dérivés. En revanche, elle peut réduire le risque de change sur le produit, en dollars, des ventes futures d'or. C'est pourquoi l'institut d'émission a vendu des dollars à terme, contre francs et euros, à hauteur de 35% du produit attendu en dollars. En 2002, ces opérations de couverture ont engendré un gain de 741,3 millions de francs du fait de la baisse du cours du dollar, alors qu'elles avaient entraîné une perte de 317 millions l'année précédente.

**Couverture d'une partie du
risque de change sur le
produit des ventes futures
d'or**

Placement du produit des ventes d'or

Le produit des ventes d'or fait l'objet de placements auprès de débiteurs de premier ordre exclusivement. Le portefeuille est constitué essentiellement d'obligations émises par des collectivités et établissements de droit public, mais aussi, pour une petite part, de dépôts à terme fixe dans des banques suisses et étrangères. A fin 2002, il comprenait des obligations en francs, pour 11% environ, des placements assortis d'une couverture contre le risque de change, pour 57%, ainsi que des placements sans couverture en euros, pour 21%, en dollars des Etats-Unis, pour 4%, et en d'autres monnaies, pour 7%. La durée du portefeuille était d'environ trois ans. Ce portefeuille a dégagé un rendement de 5,2%.

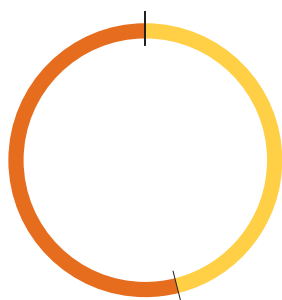
Etat des actifs libres à la fin de l'année

A fin 2002, les actifs libres, évalués aux prix du marché, se chiffraient à 21 milliards de francs; de ce montant, 9,7 milliards de francs étaient détenus sous forme d'or – quantité encore à vendre – et 11 milliards sous forme de placements en monnaies étrangères et en francs. La valeur de marché des actifs libres était supérieure de 0,7 milliard de francs à la provision pour la cession des actifs libres, provision qui s'élevait à 20,3 milliards de francs. L'écart découle du fait que les revenus tirés de la gestion du produit des ventes d'or ne sont pas attribués à cette provision.

1.6 Gestion des risques

But

La gestion des risques saisit, analyse, limite et surveille tous les risques financiers déterminants auxquels l'institut d'émission est exposé par ses activités sur les marchés de l'argent et des capitaux. Elle est axée avant tout sur les actifs qui sont gérés selon des critères de rentabilité, notamment les réserves de devises et les actifs libres. Les risques de marché, à savoir les risques de change, de taux d'intérêt et, sur l'or, de prix, revêtent une importance déterminante. En outre, la Banque nationale s'expose à certains risques de crédit dans sa politique de placement et sa politique monétaire. Les placements sont faits auprès de débiteurs bénéficiant de notations supérieures à la moyenne. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. L'accent est mis sur les analyses de sensibilité et de «value-at-risk» en ce qui concerne les risques de marché et sur les notations diffusées par les agences spécialisées pour ce qui a trait aux risques de crédit.



Valeur de marché des actifs libres en pour-cent

Or (dont la vente est prévue) 46

Placements en monnaies étrangères et en francs 54

Total: 21,0 milliards de francs à fin 2002

Les risques sont contenus grâce à un système de lignes directrices et de limites. Les contraintes stratégiques restreignant les risques de marché sont fixées par la Direction générale, et celles qui limitent les risques de crédit, par les autorités de la Banque. Un comité interne sur les risques établit, à partir de ces contraintes, des lignes directrices concrètes et gère le processus de surveillance. Le respect des lignes directrices et des limites fait l'objet de contrôles systématiques. Les résultats des contrôles sont portés directement à la connaissance des organes concernés de direction et de surveillance de la Banque. La haute surveillance revient au Conseil de banque. Une délégation constituée de deux membres du Comité de banque est chargée spécialement du contrôle des risques.

**Limitation des risques et
procédure de contrôle**

En 2002, la Banque nationale a modifié quelque peu sa politique de placement. Dans le domaine des réserves de devises, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux a été portée de quatre à cinq ans, au début de l'année, d'où l'exposition à des risques accrus de taux d'intérêt. Au début de l'année également, les réserves de devises détenues en yens ont été converties en placements en euros et en dollars des Etats-Unis. Pour réduire les risques de crédit, on a abaissé au cours de l'année les limites afférentes aux placements dans des banques et dans d'importants établissements hypothécaires américains. Le profil de risques sur les actifs s'est légèrement modifié, la part des risques de taux d'intérêt ayant quelque peu augmenté. Les risques découlant des cours de change et du prix de l'or ont cependant continué à jouer un rôle dominant.

Evolution des risques en 2002

Les fluctuations du produit se sont dans l'ensemble accentuées d'une année à l'autre. Les prix et cours – en particulier de l'or et des obligations – ont varié plus fortement qu'en 2001. Le net repli des rendements sur les marchés obligataires a engendré des gains de cours. Le prix de l'or en francs a lui aussi augmenté. Par contre, les cours de toutes les monnaies étrangères dans lesquelles la Banque nationale détient des placements ont faibli, d'où des pertes, avant tout sur les avoirs en dollars. Si la Banque nationale doit, étant donné son rôle, détenir ses réserves monétaires sans couverture contre le risque de change, elle peut, du côté des actifs libres, réduire fortement ce risque par des ventes à terme de devises. La couverture du risque de change ayant été accrue par rapport à 2001, la baisse du cours du dollar n'a influé que faiblement sur le résultat tiré du placement des actifs libres. Dans les risques encourus sur les actifs libres, le risque de prix sur l'or encore à vendre est resté prédominant, quand bien même la composante due au dollar est en partie couverte.

**Fluctuations plus importantes
du produit**

La Banque nationale détient la plus grande partie de ses réserves dans les monnaies et sur les marchés les plus liquides, afin de restreindre le risque de liquidité. Le risque de liquidité est ainsi réparti entre les marchés les plus importants, donc diversifié.

**Diversification du risque de
liquidité**

2 Trafic des paiements

2.1 Fondements

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en numéraire par le truchement des banques et de la Poste. Sur le plan opérationnel, le trafic des paiements électroniques est assuré par le groupe Telekurs, une entreprise commune des banques, et par la Poste. La Banque nationale surveille le Swiss Interbank Clearing (SIC) et tient les comptes des participants. Le SIC est le plus important système de paiement en Suisse. Il sert au règlement de presque tous les engagements interbancaires, que les paiements portent sur de gros ou de faibles montants. Ce système est constamment adapté aux besoins.

2.2 Paiements sans numéraire

SIC: paiements plus nombreux, mais pour une valeur totale moindre

A fin 2002, 314 établissements étaient raccordés au SIC, contre 313 un an auparavant. En moyenne, 705 000 paiements, pour un montant de 180 milliards de francs, ont été exécutés chaque jour par le SIC. Par rapport à l'année précédente, le nombre moyen des paiements par jour a progressé de 61 000, mais la valeur de ces paiements a diminué de 2 milliards de francs.

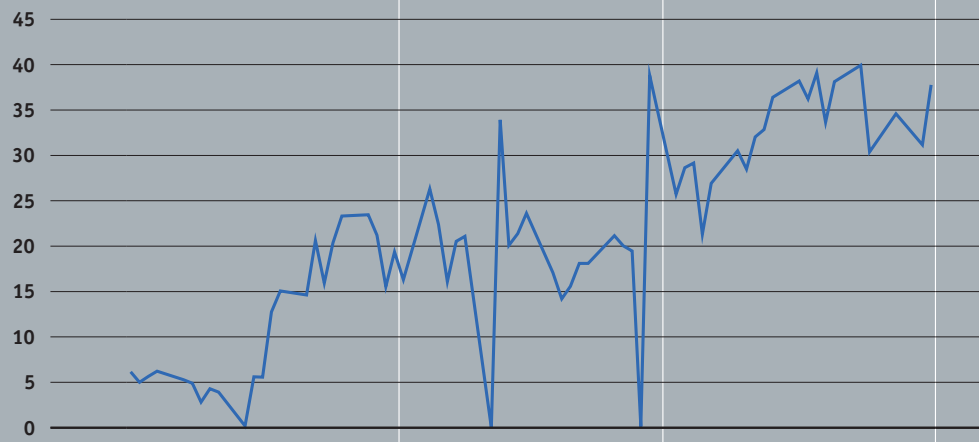
Flux de paiements dans le SIC

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne	529	556	596	644	705
Maximum	1 323	1 384	1 821	2 078	1 874
Valeur des transactions par jour en milliards de francs					
Moyenne	182	170	178	182	180
Maximum	270	296	291	274	270
Détention de liquidités moyenne journalière en millions de francs					
Avoirs en comptes de virements (en fin de journée)					
	3 710	3 503	3 336	3 339	3 327
Crédits intrajournaliers		2 221	2 074	2 566	3 897

En milliards de francs

Valeurs journalières.
CLS: Continuous Linked
Settlement System.

Valeur des transactions dans le système CLS



Systèmes de paiement pour faibles montants et SIC

En 2002, les règlements effectués par le SIC au titre des systèmes de paiement pour faibles montants formaient 0,7% de la valeur totale des paiements ayant passé par le SIC. Il s'agit des prestations interbancaires suivantes: échanges de supports de données (DTA), système de recouvrement direct (LSV), retraits aux bancomats, paiements TEF/TPV par cartes de débit, encaissement de chèques, paiements aux tancomats et retraits pour alimenter la carte Cash.

Trafic des paiements en euros

Afin de pouvoir accéder au système de paiement en euros, soit à TARGET («Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer»), les banques suisses et la Poste disposent d'une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB), à Francfort-sur-le-Main. Cette dernière exploite le système euroSIC qui, dans sa conception, est semblable au SIC. La plupart des banques suisses et la Poste effectuent leurs virements en euros par l'intermédiaire de cette banque. En moyenne, ces paiements ont porté sur 1,7 milliard d'euros par jour, contre 1,5 milliard en 2001. Le nombre des paiements passant par euroSIC a augmenté pour atteindre 1,6 million; la part des paiements transfrontières était de 40%.

Lancement du Continuous Linked Settlement System

Le Continuous Linked Settlement System (CLS) est entré en service en septembre 2002. Il s'agit d'un système mondial de paiements qui traite les deux volets d'une opération de change selon le principe «paiement contre paiement», ce qui élimine le risque de règlement. Dans le système CLS, le règlement du volet en francs des opérations est possible grâce à une liaison directe entre le SIC et la CLS Bank, l'exploitante de ce système. Entre les mois d'octobre et de décembre, 1418 opérations ont été exécutées en moyenne par jour, pour un montant de 20,5 milliards de francs.

2.3 Approvisionnement en numéraire

Augmentation du numéraire en circulation

Une fois encore, la circulation des billets a progressé nettement d'une année à l'autre. Au quatrième trimestre, sa hausse a été plus faible, en pourcentage, du fait du niveau particulièrement élevé qui avait été observé un an auparavant, à l'approche de l'introduction de l'euro fiduciaire. En moyenne annuelle, la circulation des billets a augmenté de 6,4%, passant à 35,1 milliards de francs. Les deux plus grosses coupures avant tout ont atteint des sommes très élevées. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à une moyenne de 2,3 milliards de francs.

Billets de banque

La Banque nationale a mis en circulation 114 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 7,9 milliards de francs. Elle a retiré, pour les détruire, 116,6 millions de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 8,5 milliards de francs.

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse s'est accru de 8,6% pour atteindre 135,8 milliards de francs en 2002. Les comptoirs ont repris 448 millions de billets, soit un volume supérieur de 16,7% à celui de l'année précédente, et en ont vérifié l'authenticité et la qualité. Cette évolution est due à une augmentation des opérations passées avec des entreprises spécialisées qui offrent à des tiers leurs services dans le domaine du transport de fonds et du tri du numéraire.

La réorganisation, à la Poste, des tâches en rapport avec le numéraire et l'activité, sur l'ensemble de la Suisse, des entreprises mentionnées ci-dessus ont réduit les mouvements de numéraire des agences et des correspondants, qui sont à disposition pour la reprise et la mise en circulation des billets et des pièces sur le plan local. C'est pourquoi les agences de Bellinzona et de Weinfelden ont été fermées à fin 2002. De plus en plus d'établissements financiers pouvant traiter directement avec la Banque nationale externalisent leurs activités en matière de numéraire et recourent à des entreprises spécialisées. Ces dernières concentrent leurs activités avant tout dans les agglomérations de Zurich, de Berne et de Genève et passent leurs opérations de préférence avec les services de caisse de la Banque nationale dans ces localités. C'est pourquoi les rentrées de billets ont marqué une expansion d'une année à l'autre dans les comptoirs de Berne, de Genève et de Zurich, alors qu'elles ont diminué à la succursale de Lugano.

En 2002, les comptoirs de la Banque nationale ont découvert, lors du tri des billets rentrés, 342 contrefaçons (2001: 504) et les ont remises à la police. Ce chiffre représente le dixième environ de l'ensemble des contrefaçons de billets de banque suisses découvertes en Suisse.

Mouvement de caisse en hausse

Concentration des flux de numéraire



Billets en circulation Coupures en millions d'unités

10 francs:	57
20 francs:	58
50 francs:	34
100 francs:	72
200 francs:	26
1000 francs:	19
Moyenne annuelle	

3 Statistique

Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques, des négociants en valeurs mobilières, des fonds de placement et d'autres entreprises, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture, à l'établissement de prévisions, à l'analyse de la stabilité systémique et à l'observation des évolutions sur les marchés financiers. La Banque nationale dresse des statistiques sur les bilans bancaires et des activités bancaires importantes, notamment les crédits, les dépôts de titres de la clientèle et le trafic des paiements. Elle collecte également des données sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux, avant tout sur les taux d'intérêt à court et à long terme ainsi que sur les émissions. En outre, elle établit la balance suisse des paiements et la position extérieure nette de la Suisse. Toutes les enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des données et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales. L'augmentation sensible du nombre des séries chronologiques que gère l'institut d'émission montre l'importance accrue, prise ces dernières années, par les informations statistiques. La Banque nationale entretenait 1,3 million de séries chronologiques à fin 2002.

Diffusion des données

La Banque nationale publie les résultats de ses enquêtes et met de nombreuses données à la disposition du public, que ce soit sous forme d'imprimés ou sur Internet. Ces données entrent notamment dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques, le Bulletin mensuel de statistiques bancaires et la publication annuelle «Les banques suisses». Elles servent également à établir les rapports que la Banque nationale publie sur la balance suisse des paiements, la position extérieure nette de la Suisse et les investissements directs.

Bulletins mensuels sur Internet

Depuis 2002, la Banque nationale met son Bulletin mensuel de statistiques économiques et son Bulletin mensuel de statistiques bancaires à disposition sur Internet, sous une forme qui permet aux intéressés de transférer sur leur ordinateur, en vue de les exploiter, des séries plus nombreuses et plus étendues que ce qui était publié jusque-là.

Enquête du FMI sur les papiers-valeurs

En 2002, la Banque nationale a participé pour la première fois à l'enquête du FMI sur les stocks de papiers-valeurs d'émetteurs étrangers dans les dépôts des résidents hors secteur bancaire. Cette enquête, coordonnée sur le plan international, doit contribuer à réduire les écarts statistiques, observés sur le plan mondial entre pays débiteurs et pays créanciers, dans les données sur les flux de capitaux et les positions créancières et débitrices. A fin 2001, les banques en Suisse géraient, pour le compte de résidents, des titres d'émetteurs étrangers totalisant 830 milliards de francs; plus de 60% de ces titres avaient été émis par des débiteurs domiciliés aux Etats-Unis, au Luxembourg, en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni (y compris l'île de Jersey).

Travaux préparatoires en vue de l'établissement des comptes financiers

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, la Banque nationale a commencé les travaux préparatoires en vue de dresser les comptes financiers. Ainsi, une lacune importante dans le système des comptes nationaux sera comblée. Les comptes financiers fournissent en outre de précieuses informations pour la conduite de la politique monétaire, étant donné qu'ils renseignent sur les flux financiers entre les secteurs économiques.

Commission de statistique bancaire

Dans la conception de toutes ses enquêtes, la Banque nationale est conseillée par la Commission de statistique bancaire. Cette dernière est formée de représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers et de la Commission fédérale des banques. En 2002, la Banque nationale a fait appel à un groupe d'économistes bancaires et à des représentants de l'Office fédéral de la statistique en vue d'examiner des questions en rapport avec la mesure de la valeur ajoutée créée par les banques et d'autres thèmes qui touchent la place financière suisse sous l'angle macroéconomique.

La Banque nationale recueille, à la demande de la Commission fédérale des banques, des données qui servent à la surveillance bancaire. En matière de statistique bancaire et de données macroéconomiques, la Banque nationale collabore étroitement avec l'Office fédéral de la statistique, mais aussi avec la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'OCDE, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et le FMI. L'objectif de la collaboration est d'harmoniser les méthodes d'enquêtes et les analyses.

Collaboration avec des organes suisses et étrangers

4 Services rendus à la Confédération

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération et prévoit la gratuité pour la plupart d'entre eux. Ils englobent le trafic des paiements, le service de la monnaie, le recueil et le placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux ainsi que la garde de valeurs.

La Confédération détient ses liquidités sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe à la Banque nationale. Lorsqu'elle doit faire face à des resserrements de liquidités, l'institut d'émission lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme. Il rémunère les dépôts à terme de la Confédération aux taux d'intérêt du marché et les avoirs à vue, jusqu'à 600 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. La Poste place ses liquidités directement sur le marché monétaire.

En 2002, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération, selon la procédure d'enchères et au moyen de la plate-forme de négoce électronique Eurex Repo, 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 15 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 54,7 milliards de francs, et 40,6 milliards ont été attribués. Du côté des emprunts fédéraux, les souscriptions reçues ont totalisé 9,9 milliards de francs, et 8,4 milliards ont été attribués.

Fondements

Opérations sur le marché monétaire

Emission de créances comptables à court terme et d'emprunts

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'émissions¹					
CCCT	52	52	52	52	52
Emprunts fédéraux	11	10	14	14	15
Total des souscriptions en milliards de francs					
CCCT	89,4	75,7	62,7	53,0	54,7
Emprunts fédéraux ²	10,8	8,1	15,6	12,6	9,9
Total des attributions en milliards de francs					
CCCT	45,1	46,8	42,4	39,7	40,6
Emprunts fédéraux ²	5,2	4,1	9,3	7,5	8,4
Encours à la fin de l'année en milliards de francs					
CCCT	12,9	17,1	13,4	11,5	12,4
Emprunts fédéraux ³	43,3	46,5	54,1	62,1	70,2

1 Selon la date de libération
 2 Sans les tranches souscrites par la Confédération pour compte propre
 3 Y compris les tranches pour compte propre ayant été placées sur le marché par la Confédération

La Banque nationale passe une partie des opérations de paiement de la Confédération en Suisse et à l'étranger. De plus, elle tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de papiers-valeurs et d'autres valeurs pour le compte de la Confédération et d'entreprises qui lui sont proches. Sur mandat de la Confédération, la Banque nationale distribue, trie et stocke de grandes quantités de pièces de monnaie.

Services dans les domaines de la gestion, des paiements et des pièces de monnaie

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

Sur le plan national, l'institut d'émission collabore avec le Département fédéral des finances, la Commission fédérale des banques et d'autres organes de la Confédération.

5.1 Révision partielle de la loi sur les banques

Après avoir soumis le rapport de la commission d'experts «Assainissement et liquidation de banques, protection des déposants» à une consultation (voir 94^e rapport de gestion, page 64), le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de la préparation d'un message concernant la révision de la loi sur les banques. La Banque nationale a participé à ces travaux. Elle a examiné en particulier jusqu'à quelle somme les dépôts bancaires bénéficiant d'un privilège de faillite doivent être couverts par le système de garantie des banques et s'est prononcée pour la fixation d'un plafond de 4 milliards de francs, contre 1 milliard actuellement. Elle a salué en outre l'idée d'exiger de chaque banque de détenir en permanence des disponibilités et actifs facilement réalisables, en plus de ce qui sert à satisfaire aux dispositions légales sur les liquidités, correspondant au moins à la moitié des contributions auxquelles est tenu l'établissement. Le Conseil fédéral a approuvé, le 20 novembre 2002, le message concernant la révision de la loi sur les banques.

Assainissement et liquidation de banques, protection des déposants

5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

La Direction générale et la Commission fédérale des banques (CFB) ont eu, en 2002, deux échanges de vues sur la situation économique et les développements récents dans le secteur bancaire. En outre, les deux autorités ont participé, en étroite coopération, aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Au sein d'un comité de pilotage créé en 2001 et chargé de la stabilité systémique, la Banque nationale et le Secrétariat de la Commission des banques ont pu renforcer leur collaboration sur le plan technique.

Renforcement de la collaboration sur le plan technique

5.3 Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin

A fin décembre 2002, le Conseil fédéral a dissout le Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Créé par une ordonnance du Conseil fédéral du 26 février 1997, ce Fonds spécial avait pour but de distribuer les contributions des banques, des compagnies d'assurances, de l'industrie et de la Banque nationale aux survivants de l'Holocauste dans le besoin.

Les grandes banques, au nombre de trois à l'époque, avaient versé 100 millions de francs au Fonds. Le 31 octobre 1997, le Conseil de banque de la Banque nationale avait décidé d'apporter une contribution de 100 millions de francs. Il avait vu dans cette contribution un geste humanitaire en faveur des personnes qui avaient souffert de persécutions sous le régime national-socialiste. D'autres entreprises avaient fourni environ 70 millions de francs.

La Banque nationale a couvert, avec la Confédération et les grandes banques, les coûts d'administration et de révision du Fonds. Elle a tenu également les comptes du Fonds, à la demande de l'Administration fédérale des finances.

Le Fonds a examiné les demandes de soutien que des organisations qui se consacrent à la défense des intérêts des victimes lui ont transmises et non celles des victimes elles-mêmes. Ces organisations ont joué également un rôle clé dans la répartition des moyens financiers à disposition. Les soutiens ont cependant été versés directement aux victimes.

Les moyens financiers à la disposition du Fonds ont été distribués en majeure partie à des victimes juives de l'Holocauste. Les bénéficiaires étaient domiciliés avant tout en Europe centrale et orientale, y compris les pays de l'ex-Union soviétique, mais aussi en Israël, en Amérique du Nord, en Europe occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande. A la lumière des réactions des bénéficiaires, des organisations concernées et des autorités étrangères, un bilan positif peut être tiré de l'activité du Fonds.

Rappel historique

Résultats

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avant tout avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué de dix pays industrialisés importants et de la Suisse –, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle collabore également en fournissant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Ce dernier finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. La position de réserve est financée par la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires, et la Banque nationale peut s'en servir en tout temps si elle a besoin de réserves monétaires. La position de réserve de la Suisse s'inscrivait à 1410 millions de DTS à fin 2002, contre 1258,7 millions un an auparavant (la valeur du DTS, ou droit de tirage spécial, est déterminée au moyen d'un panier de monnaies constitué du dollar des Etats-Unis, de l'euro, du yen japonais et de la livre sterling; à fin 2002, le DTS valait 1,89 franc). Sa sensible augmentation est due principalement aux tirages opérés par le FMI pour aider le Brésil, l'Uruguay et la Turquie à surmonter des crises financières.

La Banque nationale a fourni la contribution de la Suisse au compte de prêts de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, précédemment FASR II). Cette facilité a permis d'octroyer des crédits de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. Les divers tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par tranches, la première intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement dans les délais des crédits FRPC, y compris le paiement des intérêts. Après le dernier tirage effectué par le FMI en 2001, la ligne de crédit ouverte par la Suisse, soit 151,7 millions de DTS, était entièrement utilisée. A fin 2002, une première tranche de 2,9 millions de DTS a été remboursée.

Comme les moyens financiers à disposition au titre de la FRPC étaient entièrement utilisés à fin 2001 et que la FRPC ne deviendra opérationnellement autonome qu'à partir de 2005, il était nécessaire de mettre sur pied un financement intermédiaire, la FRPC intérimaire. La Banque nationale a participé au financement du capital à hauteur de 250 millions de DTS, mais au maximum de 6,25% de l'ensemble des contributions bilatérales. Cette ligne de crédit est soumise à des conditions identiques à celles qui s'appliquent à la FRPC. En décembre 2002, le FMI a fait un premier tirage de 6,07 millions de DTS sur la ligne de crédit ouverte par la Suisse.

Position de réserve de la Suisse

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) – Remboursement d'une première tranche

Premier tirage au titre de la FRPC intérimaire

6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale prend part aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10) et participe à plusieurs groupes de travail.

Dans son message du 20 novembre 2002, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales le projet d'arrêté fédéral sur la reconduction de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt (AGE) du FMI. La Suisse est associée aux AGE depuis 1964 déjà et en est membre depuis 1984. La Banque nationale a qualité d'institution participante. Les AGE permettent au FMI, lorsque ses propres ressources financières sont insuffisantes, de mobiliser 17 milliards de DTS en vue de prévenir ou de dénouer une crise exceptionnelle qui constitue une menace pour le système monétaire international. La ligne de crédit ouverte par la Banque nationale est de 1020 millions de DTS. Les AGE ont toujours été conclus pour une durée de cinq ans. Aussi, tous les cinq ans, la reconduction de la participation de la Suisse a-t-elle fait l'objet d'une décision des Chambres fédérales. Selon le projet d'arrêté fédéral, le Conseil fédéral pourra à l'avenir décider, en accord avec la Banque nationale, des futures reconductions de la participation de la Suisse aux AGE. Les actuels AGE arriveront à leur terme à fin 2003.

Le 20 novembre 2002, le Conseil fédéral a approuvé la reconduction, pour une période de cinq ans, de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du FMI. Entrés en vigueur en 1998, les NAE en cours arriveront à expiration à fin 2003. Grâce aux NAE, les ressources mises à la disposition du FMI, sur la base des AGE, pour des situations de crise sont portées de 17 milliards à 34 milliards de DTS, donc doublées. Les pays des AGE et quatorze autres (pays industrialisés et économies émergentes) participent aux NAE. La ligne de crédit de la Banque nationale – dans le cas des NAE également, celle-ci a le statut d'institution participante – est de 1557 millions de DTS. Elle constitue le plafond de la contribution suisse aux AGE et aux NAE, les deux possibilités n'étant pas cumulables. Sur le plan suisse, la règle appliquée à la reconduction de la participation aux NAE est prévue dorénavant pour les AGE également.

Le 20 novembre 2002, le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à l'entrée de la banque centrale du Chili en tant que nouvelle institution participante aux NAE. Depuis la mi-février 2003, le Chili participe aux NAE à hauteur de 340 millions de DTS. Comme l'ensemble des ressources mises à la disposition du FMI sur la base des AGE et des NAE reste inchangé à 34 milliards de DTS, les lignes de crédit ouvertes par les autres participants ont été réduites en conséquence; la ligne de crédit de la Banque nationale a été ainsi ramenée à 1540 millions de DTS.

En 2002, le G10 a examiné diverses questions afférentes au système financier international. Les discussions ont porté en particulier sur l'élaboration de clauses d'action collective à introduire dans les contrats de dettes obligataires de débiteurs souverains. De telles clauses fixent une procédure permettant de restructurer, par une décision prise à la majorité des créanciers, la dette d'un émetteur souverain en demeure. Des thèmes tels que la procédure de mise en faillite d'établissements financiers du secteur privé dans divers pays et l'influence de mesures de politique générale sur la stabilité du système financier ont été également au cœur des discussions.

Reconduction de la participation de la Suisse aux AGE du FMI

Reconduction de la participation de la Suisse aux NAE du FMI

Approbation par le Conseil fédéral de la participation du Chili aux NAE

Activités du G10

6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Organes siégeant à la BRI

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 et de la Banque centrale européenne se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux de quatre comités permanents qui siègent à la BRI, à savoir le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, le Comité sur le système financier mondial et le Comité des marchés (précédemment: Comité sur l'or et les changes).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire: recommandations en matière de fonds propres ...

Dans ses travaux, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a mis une nouvelle fois l'accent sur la révision des recommandations en matière de fonds propres à l'intention des banques opérant sur le plan international. Il s'est penché en particulier sur le traitement des risques opérationnels, des créances titrisées et des créances sur les petites et moyennes entreprises et sur les particuliers. En octobre, le Comité a publié l'ensemble des règles sur la couverture minimale en fonds propres. Il a mené une étude d'impact quantitative, en étroite collaboration avec des autorités nationales et des banques, afin d'évaluer l'incidence des règles proposées. Au deuxième trimestre de 2003, le Comité soumettra à consultation une version révisée du nouvel accord. Il prévoit de mettre définitivement au point le nouvel accord au quatrième trimestre de 2003, de sorte que la nouvelle réglementation pourra entrer en vigueur dans tous les pays à fin 2006.

... et autres travaux

Le Comité de Bâle a examiné également plusieurs questions en rapport avec la stabilité du système bancaire international. Il a soumis à consultation en particulier une version révisée des méthodes de gestion et de surveillance des risques opérationnels. En outre, il a publié des recommandations, à l'intention des autorités de surveillance, sur le traitement de banques en difficulté.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement a publié deux rapports. Le premier est une sorte de manuel pour la vérification du respect des recommandations relatives aux systèmes de règlement des opérations sur titres. Il a été rédigé en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Quant au second rapport, il est consacré au rôle des banques centrales dans les systèmes de paiement pour faibles montants. Il en ressort que, face aux questions soulevées par les systèmes de paiement pour faibles montants, les banques centrales n'ont pas une attitude homogène, alors qu'elles sont toutes fortement impliquées dans les systèmes de paiement pour gros montants.

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial a axé ses travaux sur la stabilité des marchés financiers, en particulier dans les économies émergentes. En outre, il a rédigé des rapports sur le marché des risques de crédit, dont l'importance augmente, et sur les répercussions de la présence accrue d'investisseurs institutionnels.

Comité des marchés

Le Comité des marchés suit avant tout les évolutions sur les principaux marchés financiers. Il coordonne les préparatifs en vue de la prochaine enquête sur les marchés des changes et des produits dérivés. En 2002, le chef du 3^e département de la Banque nationale a assuré la présidence du Comité.

6.4 Crédits d'aide monétaire

Sur la base de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, la Banque nationale participe à des opérations de soutien en faveur de pays ayant des problèmes de balance des paiements. Les crédits sont financés par la Banque nationale, la Confédération garantissant le remboursement des crédits et le paiement des intérêts. En 2002, aucun nouveau crédit n'a été versé. Ainsi, le crédit d'aide à la balance des paiements accordé à la Bulgarie subsistait à la fin de l'année. Ce crédit de 14,3 millions d'euros arrivera à échéance en 2007.

Aucun nouveau crédit d'aide monétaire

6.5 Aide technique et formation

La Banque nationale a renforcé, en 2002, l'aide technique en faveur d'autres banques centrales. Elle y a affecté plusieurs collaborateurs. Comme précédemment, les pays constituant le groupe suisse dans les institutions de Bretton Woods en ont été les principaux bénéficiaires. La banque centrale d'Azerbaïdjan a reçu une aide dans des domaines tels que la mise en œuvre de la politique monétaire et les travaux en rapport avec le numéraire. La banque centrale de Yougoslavie a bénéficié de conseils dans le placement des réserves monétaires, et celle de la République kirghize, dans l'informatique, la gestion du numéraire et le développement du système financier. La Banque nationale a également conseillé les banques centrales de Jamaïque et du Liban dans la modernisation de leurs systèmes de paiement, du Vietnam, dans des questions d'organisation, et de Tanzanie, dans la planification à court terme des liquidités. En outre, d'autres instituts d'émission ont reçu des soutiens dans divers domaines où la Banque nationale dispose de connaissances particulières.

Extension

6.6 Centre d'études de Gerzensee

Le Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la Banque nationale, a mis sur pied, en 2002, sept cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. Ces cours ont porté sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire. Au total, 187 personnes provenant de 98 pays les ont suivis.

Cours pour collaborateurs de banques centrales étrangères

En outre, le Centre d'études a organisé deux conférences scientifiques sur la politique monétaire et deux symposiums d'été sur les marchés financiers et la théorie économique. Des chercheurs de renommée internationale y ont participé.

Conférences scientifiques internationales

Le Centre d'études a proposé également des cours pour doctorants. Donnés par d'éminents professeurs, ces cours ont permis à des étudiants d'universités suisses d'acquérir des connaissances scientifiques très pointues dans les principaux domaines des sciences économiques.

Cours pour doctorants

1 Organisation

Contrairement à un grand nombre de banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les corporations et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent 54% des actions; le canton de Berne possède 6630 actions (6,63% du capital), et celui de Zurich, 5200 actions (5,2%). Le reste, soit 45% des actions, est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Statut juridique

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. Elle n'est pas régie par des statuts. La loi sur la Banque nationale définit, dans les grandes lignes, l'organisation et les attributions de l'Assemblée générale. Les droits sociaux des actionnaires sont limités. Les actionnaires qui n'appartiennent pas au cercle des corporations et établissements suisses de droit public disposent de cent voix au plus pour leurs propres actions et celles qu'ils représentent (art. 35, 3^e al. LBN), et l'Assemblée générale des actionnaires n'élit qu'une minorité des 40 membres du Conseil de banque (art. 38 LBN). Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire à l'Assemblée générale (art. 29 LBN). Les avis aux actionnaires sont donnés en principe par lettre recommandée envoyée à la dernière adresse indiquée dans le registre des actions et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (art. 11 LBN). Les actionnaires ne reçoivent pas d'informations qui ne soient pas accessibles aussi au public (voir liste des publications, pages 130s, et site Internet).

Loi spéciale tenant lieu de statuts

La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Elle est l'autorité exécutive supérieure de la Banque nationale. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Les membres de la Direction générale sont nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Conseil de banque. Ils jouissent d'un degré élevé d'autonomie dans la conduite de la politique monétaire. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent s'informer et se concerter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Les directions locales gèrent les succursales. Elles conduisent les affaires conformément aux règlements et aux instructions de la Direction générale. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les activités de la Banque nationale.

Conduite des affaires et surveillance

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Deux succursales dotées de services de caisse, l'une à Genève et l'autre à Lugano, contribuent, avec les deux sièges, à assurer l'approvisionnement du pays en numéraire. Quatre autres succursales sont établies à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Elles observent l'évolution de la vie économique sur le plan régional, comme le font aussi les sièges et les succursales avec services de caisse. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de seize agences qui sont gérées par des banques cantonales. Elle a en outre mis en place un vaste réseau de correspondants, lesquels remplissent les fonctions d'un représentant local de l'institut d'émission dans le trafic des paiements. La Banque nationale n'est pas structurée comme un groupe.

Structure

Révision

Conformément à l'article 51 LBN, les trois membres et trois suppléants de la Commission de contrôle sont nommés chaque année par l'Assemblée générale. Depuis l'exercice 1999, la Commission de contrôle est constituée des mêmes spécialistes (experts-comptables diplômés et spécialistes bancaires, dont la liste figure à la page 124). La Commission de contrôle se fonde sur des révisions partielles effectuées par des sociétés de révision ainsi que sur des examens opérés par la Révision interne.

La Commission de contrôle remet un rapport écrit au Conseil de banque (art. 729a CO). Des contacts directs entre le président du Conseil de banque, la Commission de contrôle et la Révision interne ont été institutionnalisés, en automne 2002, en vue d'améliorer l'information mutuelle et l'évaluation des risques. Ni le Conseil de banque ni le Comité de banque n'ont constitué en leur sein un comité de révision.

Les membres et suppléants de la Commission de contrôle ont reçu, pour l'exercice 2002, des rémunérations s'élevant au total à 48 000 francs.

En 2002, des mandats ont été confiés à PricewaterhouseCoopers SA (révision traditionnelle) et à Ernst & Young SA (révision IT). Les honoraires versés à ces sociétés ont porté sur respectivement 127 000 francs et 51 000 francs.

Conduite de la politique monétaire

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse l'évolution de la conjoncture, en Suisse comme à l'étranger, établit des prévisions d'inflation et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. En outre, elle met à disposition les informations statistiques. La Division des affaires internationales est chargée des questions monétaires internationales. La Division des opérations monétaires du 3^e département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Les questions ayant trait à la stabilité du système financier entrent dans les attributions de la division Stabilité systémique et surveillance du 2^e département.

Relations avec l'économie régionale

Les sièges et les succursales établissent des rapports sur chacune des régions du pays, rapports dont se sert la Division économique dans ses analyses de l'évolution de la conjoncture. A cette fin, ils entretiennent des contacts avec de nombreuses entreprises de toutes les branches et avec les principales associations économiques.

Gestion des actifs

La Division des opérations monétaires du 3^e département gère les réserves de devises de la Banque nationale, et la Division des opérations bancaires et services du 2^e département, les avoirs en or et en francs.

Paiements en espèces

Dans le domaine des paiements en espèces, l'institut d'émission met en circulation, par son réseau de comptoirs, les billets de banque ainsi que les pièces de monnaie frappées par la Confédération. La Banque nationale contrôle le numéraire qui lui est retourné et élimine les contrefaçons ainsi que les billets et pièces endommagés. Elle maintient ainsi la qualité du numéraire en circulation. Ces tâches incombent à la Division des billets et monnaies du 2^e département.

Paiements sans numéraire

En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. La division Stabilité systémique et surveillance du 2^e département et la Division des opérations bancaires et de l'informatique du 3^e département traitent des questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le déroulement du trafic des paiements sans numéraire avec les banques entre également dans les attributions du 3^e département, alors que le 2^e département est chargé des paiements de et pour la Confédération.

Services bancaires fournis à la Confédération

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par le 2^e département. Celui-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

2 Personnel et ressources techniques

A fin 2002, la Banque nationale occupait 617 personnes, y compris 15 apprentis. En un an, l'effectif du personnel a augmenté de 32 unités. Exprimé en postes à plein temps, il a passé de 543,6 à 573,6. Le nombre des employés occupés à temps partiel a progressé de 11 pour s'inscrire à 138, ce qui correspond à 22,4% de l'effectif. Le taux de rotation du personnel s'est établi à 4,6%, contre 7,9% en 2001.

Dans le sillage de l'analyse, menée en 2001, sur la satisfaction du personnel, des mesures ont été définies en vue d'accroître la satisfaction et la motivation des collaboratrices et collaborateurs. Pour l'essentiel, ces mesures ont été mises en œuvre. Elles ont porté avant tout sur des améliorations dans la communication au sein de la Banque.

Grâce aux mesures ciblées prises les deux années précédentes, la Banque nationale a amené, en 2002, ses salaires à un niveau correspondant à celui des principaux concurrents. Depuis, elle peut mener une politique salariale cohérente et libérée de toute influence particulière.

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a achevé le passage à une nouvelle architecture du système et des applications. Au quatrième trimestre, les derniers modules d'un paquet couvrant l'ensemble des opérations bancaires ont été mis en service dans le trafic des paiements et la comptabilité. Une analyse de la situation dans le domaine de l'informatique a montré que les objectifs du renouvellement (prise en compte des besoins des utilisateurs, possibilité d'adaptation aux exigences professionnelles changeantes, haut niveau de sécurité) avaient été atteints. Les systèmes informatiques disponibles et les structures mises en place sur le plan organisationnel constituent une base solide pour les extensions qui interviendront ces prochaines années. L'analyse de la situation a permis également de définir les grandes lignes des développements informatiques. Les applications existantes et l'infrastructure technique ont continué à être développées afin de mieux répondre aux exigences nouvelles des utilisateurs et aux évolutions techniques récentes. D'importantes applications ont été renouvelées à la Division des opérations monétaires (opérations sur devises, systèmes d'informations continues sur les marchés).

Au siège de Zurich, les travaux à entreprendre dans l'immeuble de la Börsenstrasse pourront commencer, au début de 2003, après l'achèvement de la phase préparatoire; ces travaux porteront sur la transformation des locaux de la caisse et de l'entresol, mais aussi sur le remplacement des installations du bâtiment. En outre, le bâtiment de la Nüscherstrasse 22, aujourd'hui une réserve stratégique de locaux, devra être adapté aux besoins de la Banque nationale; le plan d'occupation des locaux prévoit que le siège de Zurich utilise cet immeuble à partir du premier trimestre de 2005. Un état des lieux et des études préliminaires ont déjà été effectués en vue de mettre au point le projet définitif.

La première charte sur l'environnement adoptée par la Banque nationale fixait des objectifs précis, en matière notamment de réduction de la consommation de ressources naturelles au cours des années 1996 à 2002. L'écobilan dressé pour l'exercice 2001 montre que toutes les valeurs visées ont été atteintes, à une exception près; la consommation d'électricité a certes fléchi, mais la cible – une baisse de 10% – a été manquée de peu. La consommation de papier a quant à elle reculé dans une mesure réjouissante. La quantité de papier consommée par collaborateur en 2001 était inférieure à la moitié du chiffre enregistré pour l'année 1996. Les activités du Bureau de l'environnement ont porté essentiellement sur la définition d'objectifs écologiques pour les services et collaborateurs qui, dans l'accomplissement de leurs tâches, ont un impact important sur les questions écologiques.

Effectif et taux de rotation du personnel

Enquête sur la satisfaction du personnel

Politique salariale conforme au marché

Développements dans l'informatique

Gestion des immeubles

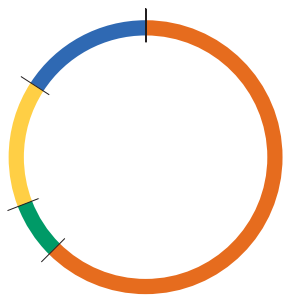
Ecobilan

Coûts d'exploitation: stabilité de la part du numéraire

Faibles variations des autres parts

Dans les coûts d'exploitation de la Banque nationale, la part revenant au numéraire – fabrication des billets de banque, mais aussi circulation des billets et des pièces – est la plus élevée. Ces dernières années, elle avait nettement diminué grâce à la réduction du nombre des centres assurant la distribution et le tri des billets et des pièces. L'introduction de l'euro fiduciaire, en 2002, a accru la demande de billets de banque. Aussi la part du numéraire dans les coûts d'exploitation est-elle restée inchangée à 41%, après des années de repli. La part du trafic des paiements sans numéraire a fléchi, passant de 4% en 2001 à 3% l'année suivante. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire découlent des prestations de la Banque nationale dans les paiements interbancaires et des services fournis, en matière de paiements, à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales.

Les opérations actives – opérations sur les marchés des changes et de l'argent, opérations sur titres et sur or, avances sur nantissement, gestion des placements financiers et de l'or – formaient 22% des coûts d'exploitation en 2002, contre 21% l'année précédente. Cette hausse s'explique avant tout par une extension des activités, qui a entraîné des dépenses accrues pour la gestion des réserves monétaires et des actifs libres, en particulier de l'or. D'une année à l'autre, la part des charges afférentes à l'élaboration et à la formulation de la politique monétaire ainsi qu'à l'établissement des statistiques a diminué légèrement pour s'inscrire à 21%. La part revenant aux services rendus à la Confédération a baissé d'un point pour s'établir à 4%, tandis que celle des services à des tiers a augmenté de 2 points, passant à 9%. Les services rendus à la Confédération groupent les coûts en rapport avec toutes les prestations que la Banque nationale fournit à la Confédération et à des entreprises qui lui sont proches. Quant aux services à des tiers, ils comprennent la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.



Personnel Effectif

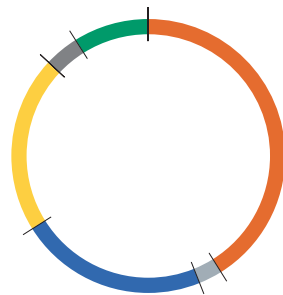
Hommes à plein temps 386

Hommes à temps partiel 40

Femmes à plein temps 93

Femmes à temps partiel 98

Total: 617
à fin 2002



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 41

Paiements sans numéraire 3

Opérations actives 22

Politique monétaire 21

Services rendus à la Confédération 4

Services à des tiers 9

3 Exposition nationale «Expo.02»

La Banque nationale a participé à Expo.02. Elle y avait son propre pavillon. Un montant de 15 millions de francs a été mis à disposition à cet effet. Conçu par Harald Szeemann, le pavillon avait pour thème «Argent et valeur – Le dernier tabou». Ce thème associait les activités de l’institut d’émission à la discussion que l’exposition nationale souhaitait engager sur les valeurs. Etabli sur l’arteplage de Bienne, le pavillon aux façades recouvertes de feuilles d’or a attiré plus d’un million de visiteurs pendant les 159 jours de l’exposition. La Banque nationale a publié, chez Edition Oehrli, Zurich, un catalogue qui présente en détail son pavillon.

**Pavillon de la
Banque nationale**

4 Modifications dans la composition des autorités et de la direction de la Banque

Conseil de banque

Le 10 avril 2002, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Hansueli Raggenbass, Kesswil, président du Conseil de banque, avec entrée en fonction après l'Assemblée générale. Monsieur Raggenbass, conseiller national et avocat, était jusque-là membre du Conseil de banque.
Le 27 mars 2002, le Conseil fédéral a nommé quatre membres du Conseil de banque, à savoir Madame et Messieurs Micheline Calmy-Rey, Genève, conseillère d'Etat, cheffe du Département des finances du canton de Genève, Ueli Forster, Saint-Gall, président d'économiesuisse, président du conseil d'administration de Forster Rohner SA, entreprise de textile, Thomas Isler, Wädenswil, président de la Fédération Textile Suisse, vice-président du conseil d'administration et administrateur délégué de Gessner SA, entreprise de tissage d'étoffes de soie, Wädenswil, et Ralph Lewin, Bâle, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville.
L'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2002 a élu Monsieur Hansueli Loosli, Bâle, président de la direction générale de Coop, membre du Conseil de banque.
A la suite de son élection au Conseil fédéral, Madame Micheline Calmy-Rey, Genève, a quitté le Conseil de banque à la fin de 2002.
Le 25 avril 2003, date de l'Assemblée générale ordinaire, la période administrative de quatre ans du Conseil de banque prendra fin. Quatre membres du Conseil de banque ont annoncé leur démission. Il s'agit de Messieurs Philippe Pidoux, Lausanne, avocat-conseil, vice-président du Conseil de banque, Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse, Hansjörg Frei, Mönchaltorf, président de l'ASA Association Suisse d'Assurances, et Heinz Pletscher, Löhningen, ancien président central de la Société suisse des entrepreneurs.
La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les précieux services qu'ils lui ont rendus. Elle tient à remercier tout particulièrement Monsieur Philippe Pidoux, vice-président sortant du Conseil de banque. Monsieur Pidoux est entré au Conseil de banque en 1991 et a été délégué au Comité de banque en 1993. Le Conseil fédéral l'a appelé à la vice-présidence du Conseil de banque en 1999.
Le 14 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé Madame Ruth Lüthi, Fribourg, vice-présidente du Conseil de banque, avec entrée en fonction après l'Assemblée générale du 25 avril 2003. Conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, Madame Lüthi est actuellement membre du Conseil de banque.
Les autres membres du Conseil de banque sont disposés à accepter le renouvellement de leur mandat. Des cinq mandats vacants, trois sont à pourvoir par l'Assemblée générale des actionnaires et deux le sont par le Conseil fédéral.

Le 14 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé deux membres du Conseil de banque,
à savoir Madame et Monsieur

Simonetta Sommaruga, Spiegel près Berne, conseillère nationale, présidente de la Fondation
pour la protection des consommateurs, et

Werner Messmer, Kradolf-Schönenberg, conseiller national, président central de la Société
suisse des entrepreneurs.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2003
d'élire Messieurs

Charles Favre, Echallens, conseiller national,

Albert Lauper, Villars-sur-Glâne, administrateur délégué de la Mobilière Suisse Holding SA, et

Rudolf Stämpfli, Berne, copropriétaire et délégué du conseil d'administration de Stämpfli
Holding SA, président désigné de l'Union patronale suisse.

Pour succéder à Monsieur Andres F. Leuenberger et à Madame Yvette Jaggi au Comité
de banque, le Conseil de banque a fait appel à Messieurs

Comité de banque

Ueli Forster, président d'économiesuisse, et

Armin Jans, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur,
avec entrée en fonctions le 13 juin 2002.

Le 26 avril 2002, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les
départs de Madame et de Messieurs

Comités locaux

Hans-Heini Gasser, Lungern, président du conseil d'administration des usines électriques
d'Obwald, président du Comité local de Lucerne depuis 1999 (membre depuis 1994),

Corrado Kneschaurek, Muzzano, président de l'association tessinoise des hôteliers, président
du Comité local de Lugano depuis 1999 (membre depuis 1994), et

Wera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Jakob Kowner AG, présidente du
Comité local de Zurich depuis 1999 (membre depuis 1994).

La Banque nationale les remercie très chaleureusement du concours qu'ils lui ont
apporté.

Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:

Lucerne

Monsieur Werner Steinegger, Schwyz, administrateur délégué de Celfa AG, Schwyz;

Lugano

Monsieur Giancarlo Bordoni, Viganello, directeur général et président du conseil
d'administration d'Oleificio Sabo SA, Manno;

Zurich

Monsieur Reto Müller, Dietikon, président du conseil d'administration et CEO de Helbling
Holding SA.

En outre, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de
comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.

Commission de contrôle	<p>Sur proposition du Conseil de banque, l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2002 a renouvelé les mandats</p> <p>des membres de la Commission de contrôle, à savoir Madame et Messieurs Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, réviseur responsable depuis l'exercice 1996</p> <p>Hans Michel, Egnach, et</p> <p>Maryann Rohner, Zurich, experte-comptable dipl., Treureva AG;</p> <p>et ceux des suppléants de la Commission de contrôle, à savoir Messieurs Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Moore Stephens Refidar SA, Jean-Claude Grangier, Epalinges, et</p> <p>Werner M. Schumacher, Binningen, directeur, président de la direction de la Banque Jenni et Cie SA.</p> <p>Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale du 25 avril 2003 de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.</p>
-------------------------------	---

Direction générale	<p>A fin juin 2003, Monsieur</p> <p>Bruno Gehrig, vice-président de la Direction générale de la Banque nationale et chef du 3^e département, quittera l'institut d'émission en perspective de son élection au conseil d'administration de la Rentenanstalt/Swiss Life. Le Conseil fédéral l'avait nommé membre de la Direction générale et chef du 3^e département, en mai 1996, et vice-président de la Direction générale, au début de 2001.</p> <p>La Banque nationale perd ainsi un vice-président de la Direction générale qui s'est engagé sans cesse et pleinement en faveur de la politique de l'institut d'émission. Monsieur Gehrig a posé d'importants jalons. Il a en particulier contribué de manière décisive au développement du marché monétaire en francs.</p> <p>Les autorités de la Banque et la Direction générale tiennent d'ores et déjà à lui adresser leurs plus chaleureux remerciements pour son engagement considérable et sa collaboration à la fois excellente et amicale.</p> <p>Le 7 mars 2003, le Conseil fédéral a nommé, au 1^{er} juillet 2003, Messieurs Niklaus Blattner, actuellement membre de la Direction générale, vice-président de la Direction générale, et</p> <p>Philipp Hildebrand membre de la Direction générale.</p>
---------------------------	---

Direction	<p>Le 18 août 2002, Monsieur</p> <p>Othmar Flück, sous-directeur à la Révision interne, est décédé dans sa 62^e année des suites d'une longue et douloureuse maladie. La Banque nationale exprime sa profonde gratitude à Monsieur Flück pour les précieux services qu'il lui a rendus.</p> <p>A fin août 2002, Monsieur</p> <p>Hans-Ueli Hunziker, sous-directeur et suppléant du secrétaire général, a quitté ses fonctions au siège de Berne pour se consacrer à de nouvelles tâches, en tant que conseiller d'ambassade auprès de l'Ambassade de Suisse à Washington; il reste cependant au service de la Banque nationale.</p>
------------------	---

Au 1^{er} août 2002, le Comité de banque a nommé Monsieur
Alfred Flessenkämper suppléant du secrétaire général et sous-directeur.

A l'occasion d'une réorganisation du 2^e département, le Comité de banque a nommé
Messieurs
Daniel Heller directeur et chef de la nouvelle division Stabilité systémique et surveillance,
au 1^{er} septembre 2002,
Bertrand Rime directeur adjoint et chef de la nouvelle direction Stabilité systémique,
au 1^{er} septembre 2002, et
Andy Sturm sous-directeur et chef de la nouvelle direction Infrastructure des marchés
financiers, au 1^{er} octobre 2002.

Au 1^{er} novembre 2002, le Comité de banque a nommé Monsieur
Roberto Cippà directeur et chef de la nouvelle Direction des institutions de Bretton Woods
au sein de la Division des affaires internationales du 1^{er} département.

Le Comité de banque a promu, au 1^{er} janvier 2003, Mesdames et Messieurs
Dewet Moser (chef de la Direction de la gestion des risques) directeur,
Thomas Stucki (chef de la Direction des placements de devises) directeur,
Peter Fankhauser (chef des Immeubles et services, siège de Zurich) directeur adjoint,
Erich Gmür (Direction de la gestion des risques) sous-directeur,
Samuel Grossenbacher (chef des Immeubles et services, siège de Berne) sous-directeur,
Anne Kleinewefers Lehner (déléguée aux relations avec l'économie régionale, siège de Berne)
sous-directrice,
Barbara Rudolf (Direction de la conjoncture) sous-directrice, et
Marcel Savioz (Direction de la recherche) sous-directeur.

1 Compte de résultat pour 2002

		2002 en millions de francs	2001 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	1 532,1	1 267,6	+20,9
Résultat				
des placements de devises	02	498,8	2 405,4	-79,3
de la position de réserve au FMI	03	-246,9	17,8	
des moyens de paiement internationaux	03	-33,0	-1,0	
des crédits d'aide monétaire	03	-27,2	8,6	
Résultat				
des pensions de titres contre francs suisses	04	211,7	519,8	-59,3
des avances sur nantissement	05	0,5	1,1	-54,5
des créances sur les correspondants en Suisse	06	0,2	1,7	-88,2
des titres en francs suisses	07	604,8	236,0	+156,3
Autres produits	08	34,1	29,7	+14,8
Résultat brut		2 575,0	4 486,8	-42,6
Charges d'intérêts	09	-75,4	-203,7	-63,0
Charges afférentes aux billets de banque	10	-40,4	-33,7	+19,9
Charges de personnel	11	-89,0	-83,9	+6,1
Autres charges d'exploitation	12	-93,5	-82,9	+12,8
Amortissements sur les immobilisations corporelles	24	-22,3	-21,2	+5,2
Résultat net		2 254,4	4 061,3	-44,5
Charges extraordinaires	13	-9,1	-6,9	
Produits extraordinaires	14	6,1	0,0	
Résultat global		2 251,5	4 054,4	-44,5
Attribution aux provisions et prélèvement sur les provisions				
pour la cession des actifs libres	33	-1 079,3	-357,2	
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	34	-398,0	-829,7	
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	35	1 734,5	-1 359,5	
Bénéfice de l'exercice	38	2 508,7	1 508,0	+66,4

2 Bilan au 31 décembre 2002

en millions de francs

		2002	2001
	Voir annexe, chiffre		
Actif			
Or	15	25 405,2	28 100,1
Créances résultant d'opérations sur or	16	3 934,4	4 882,2
Placements de devises	17	52 941,2	50 580,8
Position de réserve au FMI	18	2 669,8	2 665,7
Moyens de paiement internationaux	18	103,0	476,3
Crédits d'aide monétaire	18	316,5	347,2
Créances en francs suisses			
résultant de pensions de titres	19	27 977,2	25 912,1
Avances sur nantissement	20	–	9,0
Créances sur les correspondants en Suisse	21	29,8	73,7
Titres en francs suisses	22	7 018,4	6 000,0
Participations	23	88,6	89,3
Immobilisations corporelles	24	533,7	534,8
Autres actifs	25	940,6	456,8
Capital-actions non versé	36	25,0	25,0
		<u>121 983,3</u>	120 153,1

		2002	2001
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	26	39 600,2	39 844,7
Comptes de virements des banques en Suisse	27	4 516,9	6 316,9
Engagements envers la Confédération			
à vue	28	388,3	154,1
à terme	28	6 704,1	2 251,9
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	29	556,8	629,8
Autres engagements à vue	30	159,9	182,7
Engagements en francs suisses			
résultant de pensions de titres	19	–	–
Engagements en monnaies étrangères	31	146,6	1 469,7
Autres passifs	32	190,2	323,4
Provisions			
pour la cession des actifs libres	33	20 296,9	19 217,6
pour risques d'exploitation	35	461,9	465,9
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	34	7 817,5	7 419,5
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	35	38 518,4	40 252,9
Capital-actions	36	50,0	50,0
Fonds de réserve	37	67,0	66,0
Bénéfice de l'exercice	38	2 508,7	1 508,0
		<u>121 983,3</u>	120 153,1

3 Annexe au 31 décembre 2002

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des établissements financiers en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux et des entreprises proches de la Confédération, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de liquidité et de crédit, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Le volume à atteindre par les provisions (voir pages 105s) croît au moins au même rythme que le produit national brut (produit intérieur brut à partir de 2003).

Au 31 décembre 2002, la Banque nationale occupait 617 personnes (y compris les apprentis), soit 573,6 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 585, ou 543,6 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission a des succursales, exerçant une activité opérationnelle, à Genève et à Lugano. Afin d'observer l'évolution économique dans les régions, il est présent également à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation des comptes annuels et la publication de ceux-ci sont conformes aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC¹, mais prennent aussi en considération les particularités de l'institut d'émission. Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Par rapport à l'année précédente, les principes appliqués à la présentation des comptes et à l'évaluation n'ont subi aucune modification.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 2002, avec valeur en 2003, figurent dans les opérations hors bilan.

Principes généraux

Aucune modification d'une année à l'autre

Saisie et comptabilisation des opérations

¹ Il s'agit des principes, généralement admis en Suisse, de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes.

L'or, les créances résultant des prêts d'or, les placements de devises négociables et les titres en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur de marché en fin d'année, intérêts courus en sus. Les variations des valeurs de marché sont saisies dans le compte de résultat.

Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans la gestion des placements de devises et de l'or sont évalués à leur valeur de marché ou à une «fair value» en fin d'année. La même règle est appliquée aux opérations au comptant, qui n'ont pas encore été exécutées, sur or, placements de devises négociables et titres en francs suisses. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les contrats à terme et les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées figurent uniquement à leur valeur contractuelle dans les opérations hors bilan.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	Fin 2002	Fin 2001	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,3872	1,6782	-17,3
Euro	1,4525	1,4813	-1,9
Yen japonais	1,1690	1,2774	-8,5
Livre sterling	2,2323	2,4304	-8,2
Couronne danoise	19,5700	19,9100	-1,7
Dollar canadien	0,8800	1,0507	-16,2
Droit de tirage spécial (DTS)	1,8884	2,1113	-10,6
Prix du kilogramme d'or en francs	15 286,48	14 978,01	+2,1
Prix de l'once d'or fin en dollars	342,75	277,6	+23,5

3.3 Commentaire du compte de résultat et du bilan

L'évolution du prix de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change a fortement influé sur le compte de résultat.

L'augmentation du prix de l'or a engendré une plus-value de 736 millions de francs. En outre, des gains de 741,3 millions de francs ont été enregistrés, du fait de la baisse du cours du dollar des Etats-Unis, sur les opérations de change à terme qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes futures d'or. Compte tenu également du produit des intérêts sur les prêts d'or, le résultat de l'or s'est inscrit à 1532,1 millions de francs, contre 1267,6 millions en 2001.

Du côté des placements de devises, de substantiels gains en capital ont découlé du repli, encore plus marqué que l'année précédente, des taux d'intérêt sur les marchés importants pour les placements de la Banque nationale. Si l'on y ajoute les rentrées d'intérêts, le résultat des placements de devises a atteint 4675,5 millions de francs, après 2903,1 millions en 2001. Des pertes de change de 4176,9 millions de francs (2001: pertes de 497,7 millions) ont cependant résulté de la baisse de tous les cours de change. D'une année à l'autre, le résultat global des placements de devises a ainsi fléchi, passant de 2405,4 millions à 498,8 millions de francs. Sur ses autres avoirs en monnaies étrangères, la Banque nationale a enregistré un résultat global négatif. Les actifs financiers en francs – portefeuille de titres et pensions de titres avant tout – ont quant à eux dégagé un résultat de 817,2 millions de francs, contre 758,6 millions en 2001.

Compte tenu des autres produits (34,1 millions, contre 29,7 millions l'année précédente), le résultat brut s'est établi à 2575 millions de francs, après 4486,8 millions en 2001.

Les charges ordinaires, qui s'inscrivaient à 425,4 millions en 2001, ont porté sur 320,6 millions de francs. Leur diminution s'explique par des charges d'intérêts moins élevées. D'une année à l'autre, le résultat net a fléchi, passant de 4061,3 millions en 2001 à 2254,4 millions de francs en 2002. Compte tenu des postes extraordinaires, le résultat global a été de 2251,5 millions de francs, contre 4054,4 millions en 2001.

La provision pour la cession prévue de la contre-valeur de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires a été relevée de 1079,3 millions de francs à la suite de la plus-value enregistrée sur l'or entrant dans les actifs libres et sur les opérations de change à terme conclues pour couvrir le produit en dollars de ventes futures d'or. Des gains comptables d'un montant de 398 millions de francs ont été attribués à la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale.

Après ces deux attributions, il reste un montant de 774,2 millions de francs à disposition. Pour parvenir au bénéfice de l'exercice, soit 2508,7 millions de francs, un montant de 1734,5 millions a été prélevé sur la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

Résultat de l'or

Chiffre 01
du compte de résultat

L'augmentation du prix de l'or a permis d'enregistrer une plus-value. En outre, la baisse du cours du dollar des Etats-Unis a conduit à des gains sur les opérations de change à terme (ventes à terme de dollars) qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes d'or. Le produit des intérêts sur les prêts d'or a cependant diminué à la suite du repli des taux d'intérêt appliqués à ces opérations et d'un recul du volume moyen des prêts d'or.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Or monétaire	452,8	910,5	-457,7
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché	398,0	829,7	-431,7
Produit des intérêts sur prêts d'or	54,8	80,8	-26,0
Or entrant dans les actifs libres	1 079,3	357,2	+722,1
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché ¹	338,0	674,2	-336,2
Résultat des opérations de couverture	741,3	-317,0	+1 058,3
Total	1 532,1	1 267,6	+264,5

1 Y compris les gains réalisés
sur les ventes d'or

Résultat des placements de devises

Des gains en capital ont découlé, comme l'année précédente, du repli des taux d'intérêt sur les marchés importants pour les placements. Par contre, la fermeté du franc sur les marchés des changes a entraîné des pertes sur toutes les monnaies dans lesquelles la Banque nationale détient des placements. Ces pertes ont été particulièrement élevées sur les avoirs en dollars des Etats-Unis.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-1 114,3	1 567,6	-2 681,9
Intérêts et gains / pertes en capital	2 087,5	1 253,5	+834,0
Gains / pertes de change	-3 201,9	314,1	-3 516,0
Euros	1 595,9	670,7	+925,2
Intérêts et gains / pertes en capital	2 097,6	1 283,4	+814,3
Gains / pertes de change	-501,7	-612,6	+110,9
Yens japonais	-3,6	-82,0	+78,4
Intérêts et gains / pertes en capital	-1,2	35,0	-36,2
Gains / pertes de change	-2,4	-117,0	+114,6
Livres sterling	-19,1	144,1	-163,2
Intérêts et gains / pertes en capital	234,9	152,9	+82,0
Gains / pertes de change	-254,1	-8,8	-245,3
Couronnes danoises	141,5	59,5	+82,0
Intérêts et gains / pertes en capital	176,5	107,7	+68,8
Gains / pertes de change	-35,0	-48,2	+13,2
Dollars canadiens	-101,5	46,0	-147,5
Intérêts et gains / pertes en capital	80,2	71,0	+8,2
Gains / pertes de change	-181,8	-25,1	-156,7
Autres monnaies	0,0	-0,5	+0,5
Intérêts et gains / pertes en capital	0,0	-0,4	+0,4
Gains / pertes de change	0,0	-0,1	+0,1
Total	498,8	2 405,4	-1 906,6
Intérêts et gains / pertes en capital	4 675,5	2 903,1	+1 772,4
Gains / pertes de change ¹	-4 176,9	-497,7	-3 679,2

1 Y compris gains et pertes de change, pour un montant net de 77,6 millions de francs (30,6 millions en 2001), sur les engagements en monnaies étrangères.

Résultat des autres avoirs en monnaies étrangères

Le cours de conversion des DTS a fortement diminué, d'où de sensibles pertes de change sur ces avoirs. De plus, le produit des intérêts a fléchi à la suite du repli de ces avoirs et des taux d'intérêt.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Position de réserve au FMI	-246,9	17,8	-264,7
Produit des intérêts	49,5	65,2	-15,7
Gains / pertes de change sur DTS	-296,4	-47,4	-249,0
Moyens de paiement internationaux	-33,0	-1,0	-32,0
Produit des intérêts	7,6	13,0	-5,4
Gains / pertes de change sur DTS	-40,6	-14,0	-26,6
Crédits d'aide monétaire	-27,2	8,6	-35,8
Produit des intérêts	7,4	14,1	-6,7
Gains / pertes de change sur euros	-0,4	-0,6	+0,2
Gains / pertes de change sur DTS	-34,2	-4,9	-29,3

Répercussions de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat

En additionnant les gains et pertes de change sur les placements de devises et les autres postes en monnaies étrangères, on obtient l'ensemble des répercussions de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat. Au total, l'évolution des cours de change a engendré des pertes de 4548,4 millions de francs en 2002 (2001: pertes de 564,6 millions).

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-3 201,9	314,1	-3 516,0
Euros	-502,1	-613,2	+111,1
Yens japonais	-2,4	-117,0	+114,6
Livres sterling	-254,1	-8,8	-245,3
Couronnes danoises	-35,0	-48,2	+13,2
Dollars canadiens	-181,8	-25,1	-156,7
DTS	-371,1	-66,3	-304,8
Autres monnaies	-0,0	-0,1	+0,1
Total	-4 548,4	-564,6	-3 983,8

Chiffre 04
du compte de résultat

Résultat des pensions de titres contre francs suisses

En moyenne annuelle, le montant de ces créances s'est accru de 4 milliards de francs en chiffre rond. Du fait de la sensible baisse des taux d'intérêt, le produit des pensions de titres a néanmoins fléchi, passant de 519,8 millions en 2001 à 211,7 millions de francs l'année suivante.

Chiffre 05
du compte de résultat

Résultat des avances sur nantissement

Le résultat des avances sur nantissement s'est établi à 0,5 million de francs, contre 1,1 million l'année précédente. Le recours à ces avances a légèrement reculé en moyenne annuelle, et les taux d'intérêt ont marqué un sensible repli.

Chiffre 06
du compte de résultat

Résultat des créances sur les correspondants en Suisse

Le résultat des créances sur les correspondants en Suisse a reculé de 1,5 million pour s'inscrire à 0,2 million de francs. En moyenne, la Banque nationale a détenu nettement moins de créances sur ses correspondants en Suisse. Les taux d'intérêt plus bas ont eux aussi contribué à cette évolution.

Chiffre 07
du compte de résultat

Résultat des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un résultat (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés ou non réalisés) de 604,8 millions de francs, contre 236 millions l'année précédente. Pour l'essentiel, ce sensible accroissement s'explique par les gains en capital qui ont découlé de la nette baisse des taux d'intérêt, dans tout l'éventail des durées.

Chiffre 08
du compte de résultat

Autres produits

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Commissions sur les opérations bancaires	20,5	17,5	+17,1
Produit des participations	8,0	7,3	+9,6
Produit des immeubles ¹	5,1	4,7	+8,5
Autres produits ordinaires	0,4	0,3	+33,3
Total des autres produits	34,1	29,7	+14,8

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments servant de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

La progression des commissions sur les opérations bancaires a découlé de la nette hausse des produits tirés d'opérations en rapport avec l'administration de titres. Ces commissions étant en majeure partie rétrocédées aux banques, les autres charges d'exploitation se sont elles aussi accrues (voir chiffre 12 du compte de résultat).

Charges d'intérêts

Chiffre 09
du compte de résultat

Les engagements envers la Confédération ont augmenté en moyenne annuelle. Néanmoins, les charges d'intérêts sur les engagements envers la Confédération ont fléchi à la suite de l'évolution des taux d'intérêt.

Par rapport à l'année précédente, la Banque nationale a conclu moins de pensions de titres contre monnaies étrangères. Cette diminution et la baisse des taux d'intérêt ont conduit à un fort recul des charges d'intérêts.

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	59,3	160,8	-101,5
Charges d'intérêts sur comptes de dépôts	6,2	6,3	-0,1
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	0,0	1,0	-1,0
Charges d'intérêts sur engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	10,0	35,6	-25,6
Total des charges d'intérêts	75,4	203,7	-128,3

Charges afférentes aux billets de banque

Chiffre 10
du compte de résultat

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs qui ont été mis en circulation en 2002. Elles se sont sensiblement accrues à la suite de l'augmentation, en moyenne annuelle, des billets en circulation et du remplacement de coupures usagées plus nombreuses.

Charges de personnel

Chiffre 11
du compte de résultat

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	69,4	64,5	+7,6
Assurances sociales	14,8	15,2	-2,6
Autres charges afférentes au personnel	4,7	4,2	+11,9
Total des charges de personnel	89,0	83,9	+6,1

L'accroissement des salaires, traitements et allocations est dû avant tout à la progression d'environ 6% de l'effectif du personnel et à des adaptations salariales (compensation du renchérissement, augmentations individuelles). Les améliorations apportées à des prestations salariales diverses et les coûts plus élevés dans le domaine de la formation expliquent l'augmentation des autres charges de personnel.

A la Banque nationale, les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. Au sens des Swiss GAAP RPC, il s'agit d'institutions de prévoyance qui sont qualifiées de plans avec primauté des cotisations («defined contribution plans») et dont les coûts sont couverts par des cotisations réglementaires du personnel et de la Banque.

Les rétributions (rémunérations et forfaits pour frais de représentation) versées aux membres du Conseil de banque et de la Direction générale se répartissent comme suit:

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
40 membres du Conseil de banque, dont 10 siègent au Comité de banque	0,447	0,447	-
dont président	0,082	0,082	-
dont vice-président	0,041	0,041	-
3 membres de la Direction générale	1,727	1,652	+4,5
dont président	0,589	0,564	+4,4
dont vice-président	0,569	0,544	+4,6

La Banque nationale ne verse aucune rémunération dépendante du résultat. De plus, elle n'accorde aucun prêt à ses organes.

Chiffre 12
du compte de résultat

Autres charges d'exploitation

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes sur opérations bancaires	40,3	36,6	+10,1
Locaux	10,8	10,7	+0,9
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	10,2	8,1	+25,9
Divers	32,2	27,5	+17,1
Total des autres charges d'exploitation	93,5	82,9	+12,8

Charges directes sur opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de l'administration des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. Les commissions rétrocédées ont entraîné une hausse de ce poste (voir chiffre 8 du compte de résultat).

Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers.

Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels

L'augmentation est due en particulier à des coûts plus élevés dans l'entretien de logiciels d'application. Des logiciels d'application nettement plus nombreux ont été utilisés en 2002.

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information (systèmes d'informations sur les marchés) et la sécurité.

Les charges pour des conseils et soutiens ont sensiblement augmenté, passant de 7,3 millions en 2001 à 8,8 millions de francs l'année suivante. En outre, des contributions plus élevées au Centre d'études de Gerzensee (pour couvrir les coûts d'exploitation et d'investissement du Centre, la Banque nationale a versé 7,6 millions de francs, contre 6,1 millions en 2001) et un montant de 1 million de francs, attribué pour la première fois à Eurex Zürich AG afin de couvrir en partie les coûts de la plate-forme de négoce électronique, expliquent également la croissance du poste «Divers». Le versement d'une contribution à Eurex Zürich AG se justifie par la très grande importance que revêtent les pensions de titres pour la Banque nationale.

Charges extraordinaires

Ce poste est constitué à hauteur de 8,9 millions de francs de charges découlant du projet Expo.02 de la Banque nationale, projet pour lequel un budget total de 15 millions de francs a été prévu.

Chiffre 13
du compte de résultat

Produits extraordinaires

La part non utilisée d'une réserve qui avait été constituée il y a plusieurs années, à la charge du compte de résultat, en vue d'un projet de construction figure, pour un montant de 5 millions de francs, sous les produits extraordinaires. En outre, une somme de 1 million de francs vient du recouvrement d'une créance sur la Kreuz Gerzensee AG, créance qui avait été entièrement amortie.

Chiffre 14
du compte de résultat

Or

En 2002, la Banque nationale a vendu 281,9 tonnes d'or à un prix moyen de 15 524 francs le kilogramme. Le produit de ces ventes a atteint 4 376 millions de francs. L'année précédente, 220,8 tonnes avaient été vendues à un prix moyen de 14 730 francs le kilogramme. Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte du résultat des opérations passées pour couvrir, contre le risque de change, le produit en dollars de ventes d'or.

Les avoirs en or détenus sous forme métallique sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

Chiffre 15 du bilan

	2002		2001	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché
Lingots	1 486,7	22 727,2	1 700,9	25 476,1
Pièces d'or	175,2	2 678,1	175,2	2 624,1
Total	1 661,9	25 405,2	1 876,1	28 100,1

Créances résultant d'opérations sur or

Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre.

	2002		2001	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché
Créances résultant de prêts d'or	254,6	3 932,5	322,2	4 879,3
Créances résultant de prêts d'or non gagés	158,7	2 438,8	237,4	3 587,2
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	95,9	1 493,7	84,8	1 292,0
Créances en comptes métal	0,1	1,8	0,2	3,0
Total	254,7	3 934,4	322,4	4 882,2

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1717,6 millions de francs

Placements de devises

Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués de dépôts à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), à la banque centrale des Etats-Unis et dans d'autres instituts d'émission, ainsi que de placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition des placements de devises selon le débiteur et la monnaie¹

	2002			2001		
	en millions		part	en millions		part
	de la monnaie détenue	de francs	en %	de la monnaie détenue	de francs	en %
Titres publics		41 844,4	79,0		36 825,3	72,8
Dollars des Etats-Unis	9 616,8	13 340,4	25,2	8 114,3	13 617,5	26,9
Euros	15 674,9	22 767,8	43,0	11 565,4	17 131,8	33,9
Yens japonais	0,0	0,0	0,0	54 276,5	693,3	1,4
Livres sterling	1 338,9	2 988,8	5,6	1 120,9	2 724,1	5,4
Couronnes danoises	8 983,1	1 758,0	3,3	8 624,6	1 717,1	3,4
Dollars canadiens	1 124,3	989,4	1,9	896,0	941,4	1,9
Institutions monétaires		1 590,6	3,0		1 085,8	2,1
Dollars des Etats-Unis	800,2	1 110,1	2,1	331,0	555,5	1,1
Euros	165,9	240,9	0,5	144,4	213,9	0,4
Yens japonais	59,9	0,7	0,0	4 737,5	60,5	0,1
Livres sterling	21,1	47,1	0,1	85,4	207,6	0,4
Couronnes danoises	915,2	179,1	0,3	188,2	37,5	0,1
Dollars canadiens	14,0	12,3	0,0	9,9	10,4	0,0
Autres monnaies		0,4	0,0		0,5	0,0
Banques		9 506,0	18,0		12 669,7	25,0
Dollars des Etats-Unis	4 542,8	6 301,8	11,9	3 922,7	6 583,1	13,0
Euros	2 033,2	2 953,2	5,6	3 943,1	5 841,0	11,5
Yens japonais	25,7	0,3	0,0	2 160,0	27,6	0,1
Livres sterling	27,5	61,4	0,1	10,7	26,0	0,1
Couronnes danoises	964,7	188,7	0,3	698,9	139,2	0,3
Dollars canadiens	0,3	0,3	0,0	50,3	52,8	0,1
Autres monnaies		0,3	0,0		0,1	0,0
Total²		52 941,2	100,0		50 580,8	100,0
Dollars des Etats-Unis	14 959,9	20 752,4	39,2	12 368,0	20 756,1	41,0
Euros	17 873,9	25 961,9	49,0	15 652,9	23 186,6	45,8
Yens japonais	85,5	1,0	0,0	61 174,0	781,4	1,5
Livres sterling	1 387,5	3 097,3	5,9	1 217,0	2 957,7	5,8
Couronnes danoises	10 862,5	2 125,8	4,0	9 511,7	1 893,8	3,7
Dollars canadiens	1 138,6	1 002,0	1,9	956,2	1 004,6	2,0
Autres monnaies		0,7	0,0		0,6	0,0

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.
2 Dont placements non négociables: 4070,8 millions de francs, contre 6921,6 millions à fin 2001.

Autres avoirs en monnaies étrangères

		2002		2001	
		en millions		en millions	
		de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
Position de réserve au FMI	DTS	1 413,8	2 669,8	1 262,6	2 665,7
Quote-part de la Suisse au FMI	DTS	3 458,5	6 531,1	3 458,5	7 301,8
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	DTS	-2 044,7	-3 861,3	-2 195,9	-4 636,1
Moyens de paiement internationaux ²	DTS	54,5	103,0	225,6	476,3
Crédits d'aide monétaire			316,5		347,2
Crédit bilatéral à la Bulgarie	Euros	14,4	20,9	14,3	21,3
Crédit FRPC ³	DTS	150,4	284,1	154,3	325,9
Crédit FRPC intérimaire ⁴	DTS	6,1	11,5	-	-

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 3,7 millions de DTS (7,1 millions de francs), sur la position de réserve.

2 Limite encore disponible: 345,8 millions de DTS à fin 2002, contre 175 millions à fin 2001.

3 A fin 2002, la limite était entièrement utilisée.

4 Limite encore disponible: 243,9 millions de DTS à fin 2002 (fin 2001: 250 millions de DTS).

Position de réserve au FMI

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme celles-ci, par la Banque nationale.

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS.

Crédits d'aide monétaire

Les crédits bilatéraux sont des aides à la balance des paiements, à moyen terme, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. A fin 2002, un seul crédit, en euros, était accordé à la Bulgarie.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'octroyer, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu.

La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC.

Pensions de titres contre francs suisses

Les pensions de titres – le plus important instrument de politique monétaire – permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs, mais aussi de résorber des liquidités.

Les créances résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant du «panier BNS» (obligations émises en francs par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), du «Euro GC Basket» (titres émis en euros par le gouvernement fédéral allemand et la République d'Autriche) et du «German Jumbo Pfandbriefe GC Basket» (émissions géantes de lettres de gage allemandes en euros).

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. En 2002, de telles opérations ont été conclues occasionnellement. A fin décembre 2002, la Banque nationale n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 146 limites étaient ouvertes à fin 2002, contre 150 un an auparavant.

Les limites, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

Chiffre 20 du bilan

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites, en fin d'année	9 327,4	9 230,9	+96,5
Valeur des gages, en fin d'année ¹	10 194,1	9 675,2	+518,9
Recours aux avances, en moyenne annuelle ²	16,1	20,8	-4,7
Recours aux avances, maximum journalier	800,0	975,0	-175,0

1 Prix du marché, moins 10 à 35%
2 Moyenne des jours ouvrables

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 440 comptoirs (2001: 559) de 57 banques (62) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins en espèces d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération. Les créances sont rémunérées au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

Chiffre 21 du bilan

Titres en francs suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

	2002		2001		Variation
	en millions de francs	part en %	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses	4 624,9	65,9	4 050,1	67,5	+574,8
Confédération	1 691,0	24,1	1 259,4	21,0	+431,6
Cantons	653,2	9,3	570,3	9,5	+82,9
Communes	360,0	5,1	351,6	5,9	+8,4
Centrales de lettres de gage	1 216,1	17,3	1 109,4	18,5	+106,7
Banques	704,6	10,0	759,4	12,7	-54,8
Débiteurs étrangers	1 809,1	25,8	1 397,3	23,3	+411,8
Etats	785,7	11,2	624,8	10,4	+160,9
Banques	1 023,4	14,6	772,5	12,9	+250,9
Organisations internationales	584,4	8,3	552,6	9,2	+31,8
Total, aux prix du marché	7 018,4	100,0	6 000,0	100,0	+1 018,4
Total, à la valeur nominale	6 337,4		5 724,6		

Participations (non consolidées) en millions de francs

	Valeur à fin 2001	Investissements	Désinvestissements	Variation de la valeur de marché	Valeur à fin 2002
Orell Füssli	27,0	-	-	-	27,0
BRI	60,9	-	-	-	60,9
Divers	1,4	-	-0,7	-0,0	0,6
Total	89,3	-	-0,7	-0,0	88,6

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. Cette société a réduit de 30 francs la valeur nominale de ses actions nominatives, après avoir déjà procédé à trois réductions de 20 francs au cours des trois années précédentes. Le montant de 2 millions de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations. Il a contribué de manière déterminante à l'augmentation du produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous «Divers» figurent les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S. G., La Hulpe (Belgique), ainsi que de la Kreuz Gerzensee AG, une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee. En 2002, la Kreuz Gerzensee AG a vendu des actifs immobilisés, puis réduit son capital-actions par un abaissement de la valeur nominale des actions. Dans les comptes de la Banque nationale, ce remboursement de capital a été porté en déduction de la valeur comptable de la participation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties de façon linéaire sur leur durée estimée de vie. Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

Les billets de banque en stock – billets neufs qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Dans les immeubles et les installations spéciales, les entrées et les reclassements sont dus essentiellement aux travaux de transformation effectués au siège de Zurich.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de machines, d'appareils, de mobilier, de matériel informatique et de véhicules. Précédemment, elles incluaient également les logiciels informatiques. Ces derniers sont dorénavant indiqués séparément dans la présentation de l'actif immobilisé. Les logiciels étant les seules valeurs immatérielles qui sont portées au bilan, on a renoncé à créer, au bilan, un poste «Valeurs immatérielles».

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles ¹	Installations spéciales	Immobilisations en cours de construction	Logiciels ²	Autres immobilisations corporelles ³	Total
Période d'amortissement	selon mise en circulation	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 ans	3 à 12 ans	
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes, début 2002	152,1	324,3	34,3	4,5	20,2	68,4	603,8
Entrées	37,8	0,4	5,2	–	9,5	9,4	62,3
Sorties	–40,0	–	–0,0	–	–7,7	–2,7	–50,4
Reclassements		1,4	2,9	–4,5	0,1	0,1	
Valeurs brutes, fin 2002	149,9	326,1	42,4	–	22,1	75,2	615,8
Amortissements cumulés⁴							
Correctifs de valeur, début 2002		12,3	4,0		7,4	45,3	68,9
Entrées		3,2	3,7		6,5	8,9	22,3
Sorties		–	–0,0		–7,7	–1,7	–9,4
Reclassements		–	–0,0		–	0,0	
Correctifs de valeur, fin 2002		15,6	7,7		6,2	52,5	82,1
Valeurs comptables nettes							
Valeurs comptables nettes, début 2002	152,1	312,0	30,3	4,5	12,9	23,1	534,8
Valeurs comptables nettes, fin 2002	149,9	310,5	34,7	–	15,9	22,6	533,7

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 337,8 millions de francs à fin 2002, comme un an auparavant.

2 Avant 2002, les logiciels entraient dans les autres immobilisations corporelles.

3 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles était de 73,5 millions de francs à fin 2002 (68,1 millions à fin 2001).

4 Depuis l'année 1996 pour les immeubles et installations spéciales (les principes de comptabilisation et d'évaluation avaient été modifiés cette année-là) et depuis le début de leur utilisation pour les autres immobilisations corporelles.

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs brutes de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change (voir page 108).

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	337,4	351,6	-14,2
Espèces en monnaies étrangères	0,3	0,1	+0,2
Comptes postaux	0,0	0,0	-
Autres créances	6,6	14,0	-7,4
Comptes de régularisation (actifs)	3,0	2,4	+0,6
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,4	2,7	-2,3
Valeurs brutes de remplacement positives ²	592,8	86,1	+506,7
Total	940,6	456,8	+483,8

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en mai 2000, mais non encore rentrés, équivalaient à 2,3 milliards de francs à fin 2002, contre 2,8 milliards un an auparavant; ces coupures appartiennent à la 6^e émission, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 292 comptes de virements (fin 2001: 298) de 274 banques (277) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, des services de l'administration fédérale, mais aussi d'entreprises qui sont proches de la Confédération. Ils sont rémunérés au taux lombard, déduction faite de 200 points de base, jusqu'à concurrence de 600 millions de francs.

Les dépôts à terme fixe de la Confédération sont rémunérés aux conditions du marché. Ces engagements à terme atteignaient 6704,1 millions de francs à fin 2002, contre 2251,9 millions un an auparavant.

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Chiffre 29 du bilan

Tenus en francs, les 221 comptes de virements (218 à fin 2001) de 88 banques étrangères (82) et de 133 institutions monétaires et autres (136) ne sont pas rémunérés.

Autres engagements à vue

Chiffre 30 du bilan

Sous ce poste figurent les comptes de dépôts des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (16,6 millions de francs à fin 2002, contre 19,6 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 31 du bilan

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (146,1 millions de francs à fin 2002 et 1469,1 millions à fin 2001) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

Autres passifs

Chiffre 32 du bilan

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres engagements	6,1	12,1	-6,0
Comptes de régularisation (passifs)	5,6	3,1	+2,5
Valeurs brutes de remplacement négatives ¹	178,4	308,1	-129,7
Total	190,2	323,4	-133,2

1 Les valeurs brutes de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change (voir page 108).

Provision pour la cession des actifs libres

Chiffre 33 du bilan et du compte de résultat

	2002	2001
	en millions de francs	en millions de francs
Etat au 1 ^{er} janvier	19 217,6	18 860,4
Attribution/prélèvement	1 079,3	357,2
dont gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché de l'or des actifs libres	338,0	674,2
dont résultat des opérations de couverture pour l'or des actifs libres	741,3	-317,0
Etat au 31 décembre	20 296,9	19 217,6

La provision a été constituée pour souligner que 1300 tonnes d'or ne sont plus nécessaires à des fins monétaires et que la Banque nationale cédera le produit de la vente de cet or, dans un proche avenir, en vue d'une affectation à d'autres buts publics.

Le montant de la provision est calculé de telle sorte qu'il corresponde à la valeur de marché de la part des 1300 tonnes d'or qui n'a pas encore été vendue, au produit des ventes déjà effectuées et au résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes d'or:

	en tonnes	2002 en millions de francs
Valeur de marché de la part non encore vendue de l'or entrant dans les actifs libres	626,5	9 571,1
Produit cumulé des ventes d'or	673,5	10 218,8
Résultat cumulé des opérations de couverture		507,1
Provision pour la cession des actifs libres		20 296,9

Chiffre 34 du bilan
et du compte de résultat

Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

	2002 en millions de francs	2001 en millions de francs
Etat au 1 ^{er} janvier	7 419,5	6 589,9
Attribution gain résultant de l'évaluation au prix du marché de l'or des réserves monétaires	398,0	829,7
Etat au 31 décembre	7 817,5	7 419,5

Cette provision a été constituée pour tenir compte des risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or qui est nécessaire à des fins monétaires (1290 tonnes environ). Les gains et pertes que l'évolution du prix sur le marché entraîne sur l'or monétaire sont portés sous cette provision. Conformément à l'esprit de la nouvelle convention qui a été conclue avec le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices (voir pages 105s), la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or a été transférée, au 1^{er} janvier 2003, dans la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

Provisions pour risques d'exploitation ainsi que pour risques de marché, de crédit et de liquidité

Chiffre 35 du bilan et du compte de résultat

	2002 en millions de francs	2001 en millions de francs
Provision pour risques d'exploitation		
Etat au 1 ^{er} janvier	465,9	467,1
Variation	-4,0	-1,1
Attribution	-	3,0
Prélèvement	-4,0	-4,1
Etat au 31 décembre	461,9	465,9
Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité		
Etat au 1 ^{er} janvier	40 252,9	38 893,4
Prélèvement/attribution	-1 734,5	1 359,5
Etat au 31 décembre	38 518,4	40 252,9
Total (état au 31 décembre)	38 980,3	40 718,8

Un prélèvement a été opéré sur la provision pour risques d'exploitation en vue de couvrir des versements aux collaborateurs ayant été mis à la retraite anticipée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire.

Les risques de change sur les placements de devises sont les plus importants parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit découlent principalement des créances sur des banques et des risques de règlement dans les opérations de change. Pour parvenir au bénéfice de l'exercice, soit 2508,7 millions de francs, un montant de 1734,5 millions a été prélevé sur la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Le surplus disponible pour des distributions ultérieures selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 105s) a ainsi diminué. Les provisions restent cependant plus élevées que le montant visé.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50% (non versé: 250 francs).

Au cours de l'exercice 2002, le Comité de banque a approuvé le transfert de 8252 actions. Au 31 décembre, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 16 611 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

Actionnaires particuliers	Nombre d'actions
2 591 actionnaires possédant	27 495
dont 1007 actionnaires possédant chacun	1
dont 1229 actionnaires possédant chacun	de 2 à 10
dont 329 actionnaires possédant chacun	de 11 à 100
dont 14 actionnaires possédant chacun	de 101 à 200
dont 12 actionnaires possédant chacun	plus de 200 actions
Actionnaires de droit public	
86 actionnaires possédant	55 894
dont 26 cantons possédant	38 981
dont 24 banques cantonales possédant	14 473
dont 36 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 440
Total: 2677 actionnaires possédant	83 389
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	16 611
Total des actions	100 000

Du total des actions enregistrées au 31 décembre, soit 83% environ de l'ensemble, 67% étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 33% étaient au nom d'actionnaires particuliers. Les actions détenues par des particuliers étaient en mains de personnes physiques, pour 73%, et en mains de personnes morales, pour 27%. En outre, 2263 actions, soit 2,3% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. En 2002, il a fléchi, passant de 1090 francs au début de l'année à 949 francs à fin décembre. L'action a atteint passagèrement 1220 francs, son niveau le plus élevé de l'année. Le montant à payer pour acquérir une action de la Banque nationale est inférieur de 250 francs – la part non versée – au cours de l'action.

Par rapport à l'année précédente, le nombre des transactions sur les actions de la Banque nationale a diminué de 8%, mais est resté élevé; en outre, les demandes de transfert en suspens ou attendues étaient, à fin 2002, inférieures de 12% au niveau observé un an auparavant. En 2002, le nombre des actionnaires particuliers, inscrits au registre des actions, a diminué de 66.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2002	Variation en 2002	2002	Variation en 2002
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 2001, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 67 millions de francs.

Chiffre 37 du bilan

Bénéfice de l'exercice – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. C'est pourquoi la Banque nationale ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue des provisions pour couvrir les risques habituels d'exploitation et les risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 38 du bilan et du compte de résultat

La convention que le Département fédéral des finances et la Banque nationale ont conclue le 24 avril 1998 au sujet de la distribution des bénéfices au titre des exercices 1998 à 2002 tient compte de ces particularités et prévoit que les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1^{er} et 2^e al. ainsi que 3^e al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer la stabilité à moyen terme de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, le montant de la distribution a été fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, la convention susmentionnée prévoit le versement, au titre des exercices 1998 à 2002, d'un montant annuel de 1,5 milliard de francs à la Confédération et aux cantons.

Selon la nouvelle convention qui a été passée le 5 avril 2002 (voir page 49), une distribution extraordinaire de 1 milliard de francs est prévue au titre de l'exercice 2002. Conformément à cette convention, la Banque nationale versera un montant annuel de 2,5 milliards de francs à la Confédération et aux cantons au titre des exercices 2003 à 2012. Dans le calcul du niveau visé des réserves monétaires, on tient compte également, dès 2003, des réserves d'or monétaire (1290 tonnes). Par conséquent, la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or a été ajoutée, au 1^{er} janvier 2003, au montant visé des provisions. De plus, les montants des provisions pour risques de marché et de liquidité sur l'or et pour risques de marché, de crédit et de liquidité ont été groupés, au 1^{er} janvier 2003, sous un seul et unique poste du bilan. Enfin, dans le calcul du montant visé des provisions, le produit intérieur brut nominal remplace le produit national brut, les données afférentes au produit intérieur brut étant disponibles plus rapidement.

Accroissement à donner aux provisions (pour risques de marché, de crédit et de liquidité et pour risques d'exploitation) ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PIB nominal ¹ en % (moyenne de la période) ² (1)	Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation à la fin de l'année		Surplus disponible avant distribution en millions de francs à la fin de l'année (4) = (3) - (2)	Distribution en millions de francs (le versement est effectué l'année suivante) (5)	Surplus disponible pour distributions ultérieures en millions de francs (6) = (4) - (5)
		Montant visé (2)	Montant enregistré avant distribution ³ (3)			
1999	1,9 (1993-1997)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0	12 016,6
2000	2,0 (1994-1998)	26 655,4	40 860,5	14 205,1	1 500,0	12 705,1
2001	2,6 (1995-1999)	27 337,8	42 218,8	14 881,0	1 500,0	13 381,0
2002	3,3 (1996-2000)	28 239,9	41 480,3 ⁴	13 240,4	2 500,0	10 740,4
2003	2,3 (1997-2001)	36 886,7 ⁵				

1 Avant 2003: produit national brut nominal

2 Les données sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

3 Correspond, après déduction de la distribution de 1,5 milliard de francs (2,5 milliards à partir de l'exercice 2002) à la Confédération et aux cantons, aux postes du bilan «Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité» et «Provision pour risques d'exploitation».

4 Avant le transfert du montant de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or (7817,5 millions de francs)

5 Après l'ajout, au 1^{er} janvier 2003, du montant de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or (7817,5 millions de francs)

3.4 Commentaire des opérations hors bilan

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites ouvertes (parts encore disponibles)			
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	652,9	369,5	+283,4
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	2 940,3	3 287,2	-346,9 ³
FRPC intérimaire ⁴	460,6	527,8	-67,2

	2002	2001	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres opérations hors bilan			
Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ⁵	133,1	130,5	+2,6
Accréditifs ⁶	3,6	5,6	-2,0
Autres engagements de paiement ⁷	27,1	29,1	-2,0
Placements fiduciaires de la Confédération	414,4	509,1	-94,7

	2002	2001	Variation
	Valeur de marché en millions de francs	Valeur de marché en millions de francs	en millions de francs
Actifs mis en gage ou cédés en garantie d'engagements de la Banque			
Placements de devises			
Dollars des Etats-Unis	137,4	1 100,9	-963,5
Euros	37,3	481,2	-443,9
Yens japonais	-	1,3	-1,3
Livres sterling	62,6	28,1	+34,5
Titres en francs suisses			
	4,2	9,0	-4,8
Total ⁸	241,5	1 620,5	-1 379,0

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir chiffre 18 du bilan).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération.

3 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

4 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 250 millions de DTS, en faveur du compte de fiduciaire du FMI (voir page 66).

5 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. L'augmentation est due exclusivement à la hausse du prix de l'or.

6 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

7 Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location et d'entretien.

8 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

Valeur des contrats	Valeur brute de remplacement	
	positive	négative
en millions de francs	en millions de francs	

Instruments financiers dérivés

Instruments de taux d'intérêt	24 160,5	79,0	70,7
Contrats à terme ¹	10 531,0	6,8	1,8
Swaps de taux d'intérêt	3 599,2	72,2	68,9
«Futures»	10 030,3	-	-
Devises	13 850,0	512,9	100,5
Contrats à terme ¹	13 850,0	512,9	100,5
Métaux précieux	1 381,3	0,9	7,2
Contrats à terme ²	357,6	0,9	-
Options (sur marché de gré à gré) ³	1 023,7	-	7,2
Total, à fin 2002	39 391,9	592,8	178,4
Total, à fin 2001	22 609,5	86,1	308,1

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur en 2003.

2 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2003.

3 Résultant d'options liées à des programmes de ventes d'or assortis de «cap» (contrat de vente au comptant avec limite supérieure de prix).

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 7 mars 2003, le 95^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 14 mars 2003, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 4 février 2003, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 2002.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de l'exercice, soit fr. 2 508 661 866,40, sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve	
(art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr. 1 000 000.--
versement d'un dividende de 6%	
(art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr. 1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale	
des finances:	
– en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête	
de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr. 5 830 408.--
– versement complémentaire au titre	
de l'exercice 2001 ²	
(fr. 5 830 408.–./ fr. 5 498 949,60)	fr. 331 458,40
– en faveur de la Confédération et des	
cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	
– distribution ordinaire selon	
convention du 24 avril 1998	fr. 1 500 000 000.--
– distribution extraordinaire et unique	
selon convention du 5 avril 2002	fr. 1 000 000 000.--
	<hr/>
	fr. 2 508 661 866,40

1 Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et à la Commission de contrôle, voir pages 77s.

2 Sur la base des résultats définitifs du recensement de la population de 2000.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice de l'exercice sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 2003

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Experte-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.

1 Chronique

Le 5 avril, le Département fédéral des finances et la Banque nationale concluent une nouvelle convention concernant la distribution des bénéfices de l'institut d'émission (voir page 49).

Avril

Le 2 mai, la Banque nationale abaisse d'un demi-point la marge de fluctuation du Libor à trois mois, la fixant ainsi à 0,75%–1,75% (voir page 42).

Mai

Le 26 juin, le Conseil fédéral adopte, à l'intention des Chambres fédérales, le message concernant la révision totale de la loi sur la Banque nationale (voir page 48).

Juin

Le 26 juillet, la Banque nationale ramène de 0,75%–1,75% à 0,25%–1,25% la marge de fluctuation du Libor à trois mois (voir page 42).

Juillet

Le 22 septembre, le peuple et les cantons rejettent l'initiative populaire «pour le versement au fonds de l'AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (initiative sur l'or)» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation» (voir page 47).

Septembre

Dans son message du 20 novembre, le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales le projet d'arrêté fédéral sur la reconduction, pour une période de cinq ans, de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt (AGE) du FMI (voir page 67).

Novembre

Le 20 novembre, le Conseil fédéral approuve la reconduction, pour une nouvelle période de cinq ans, de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du FMI (voir page 67).

Le 18 décembre, le Conseil fédéral dissout le Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin (voir page 65).

Décembre

2 Communiqués de presse de la Banque nationale au sujet de la politique monétaire

21 mars

Politique monétaire inchangée – La marge de fluctuation du Libor à trois mois reste à 1,25 %–2,25 %

La Banque nationale a décidé de poursuivre sa politique monétaire actuelle. Ainsi, elle laisse la marge de fluctuation du Libor à trois mois inchangée à 1,25 %–2,25 % et entend maintenir, jusqu'à nouvel avis, le Libor à trois mois dans la zone médiane de la marge de fluctuation. En 2001, la Banque nationale avait fortement assoupli sa politique monétaire en abaissant de 1,75 point au total la marge de fluctuation du Libor à trois mois. La dernière baisse, qui avait été d'un demi-point, remonte au 7 décembre 2001. En assouplissant sensiblement sa politique monétaire, la Banque nationale avait tenu compte de la diminution des pressions à la hausse sur les prix et du danger d'une revalorisation excessive du franc sur les marchés des changes. Entre-temps, le risque de voir la conjoncture continuer à faiblir et, partant, le danger d'une tendance déflationniste dans l'évolution des prix se sont réduits en Suisse. Sur le plan de l'économie mondiale, les premiers signes d'une amélioration sont perceptibles. La Banque nationale n'a par conséquent aucune raison de modifier sa politique monétaire.

Au cours des trois premiers trimestres de 2001, l'économie suisse a nettement perdu de son dynamisme. La croissance, d'un trimestre à l'autre, du produit intérieur brut réel a fléchi, passant en taux annualisés de 1,6% au premier trimestre de 2001 à -0,3% au troisième trimestre. Le recul a pris fin au quatrième trimestre de 2001. La consommation a continué à progresser, mais à un rythme un peu moins vigoureux. Elle reste un soutien de la conjoncture. Au quatrième trimestre, les investissements en biens d'équipement ont encore diminué fortement, alors qu'une légère amélioration a été enregistrée du côté de la construction. D'un trimestre à l'autre, les exportations ont quelque peu augmenté au quatrième trimestre, après avoir sensiblement fléchi les deux trimestres précédents.

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), le renchérissement s'est replié, passant de 1,5% au deuxième trimestre à 0,4% au quatrième trimestre de 2001. Il s'établissait à 0,5% en janvier et à 0,7% en février. Le faible renchérissement s'explique principalement par la baisse des prix des biens importés, en particulier des produits pétroliers. En outre, des effets saisonniers et spéciaux – les soldes dans l'habillement – ont contribué à modérer le renchérissement. Dans la phase actuelle, l'IPC sous-estime légèrement les tensions inflationnistes. En février, la hausse des prix des marchandises et services suisses atteignait 1,8%, soit un rythme nettement supérieur au renchérissement tel qu'il ressort de l'IPC.

Dans son appréciation de la situation économique mondiale, la Banque nationale part de plusieurs hypothèses. Ainsi, la conjoncture aux Etats-Unis devrait retrouver une nette vigueur, au plus tard dès le milieu de l'année 2002, puis se rapprocher peu à peu de son potentiel de croissance. En Europe, l'évolution économique restera sans doute, pendant un certain temps encore, plus frileuse qu'aux Etats-Unis. Elle devrait cependant gagner de nouveau en dyna-

misme dans la seconde moitié de l'année. Dans le sillage de la reprise de la conjoncture, le prix du pétrole devrait peu à peu se remettre à augmenter légèrement. Enfin, la relation de change entre l'euro et le dollar devrait se maintenir approximativement à son niveau actuel. Compte tenu de ces hypothèses, les perspectives de renchérissement se sont peu modifiées par rapport à la prévision de décembre 2001. La Banque nationale estime que, ces prochains trimestres, le renchérissement pourrait être légèrement inférieur à ce qui avait été prévu en décembre. Il pourrait en particulier se rapprocher de zéro au cours du deuxième trimestre de 2002. Un tel repli s'expliquerait toutefois exclusivement par un effet de base et ne correspondrait nullement à une tendance déflationniste. A partir du milieu de 2003, le renchérissement sera sans doute de nouveau conforme à la prévision publiée en décembre. L'activité économique devrait s'accélérer au second semestre grâce à une reprise des exportations. Sur l'ensemble de l'année 2002, la croissance devrait s'établir à environ 1% en termes réels. Le chômage augmentera sans doute encore légèrement, puis diminuera de nouveau avec la reprise économique.

La Banque nationale considère que le Libor à trois mois et les conditions monétaires sont actuellement à des niveaux appropriés, qui permettent une évolution durable et non inflationniste de l'économie. Eu égard à la conjoncture mondiale en voie de redressement, une nouvelle baisse du Libor à trois mois accroîtrait les risques pesant sur la stabilité des prix dans le proche avenir. Un relèvement du Libor à trois mois serait lui aussi actuellement inopportun, étant donné les perspectives favorables en matière d'inflation et l'incertitude quant au moment du redémarrage de l'économie européenne. La situation de l'économie mondiale peut cependant se modifier très vite. La Banque nationale adapterait rapidement sa politique monétaire en cas d'évolution inattendue de l'activité économique sur le plan mondial et, en particulier, européen ou de turbulences sur les marchés des changes.

Abaissement de 0,5 point de la marge de fluctuation du Libor – Inquiétude persistante au sujet de l'évolution du cours du franc

La Banque nationale suisse a décidé d'abaisser de 0,5 point, avec effet immédiat, sa marge de fluctuation du Libor à trois mois, marge qui passe ainsi à 0,75%–1,75%. Elle envisage de maintenir le Libor à trois mois dans la zone médiane de la nouvelle marge de fluctuation. La Banque nationale réagit ainsi à la rapide revalorisation du franc suisse par rapport aux principales monnaies, revalorisation qui a entraîné un durcissement indésirable des conditions-cadres, sur le plan monétaire, en Suisse. Une telle évolution menace la reprise de la conjoncture, qui se réalise plus lentement que prévu. En revanche, les perspectives relatives à la stabilité des prix restent favorables. La hausse de l'indice des prix à la consommation, qui a été enregistrée en avril, est due essentiellement à des facteurs spéciaux.

Le raffermissement du cours du franc s'explique par des incertitudes particulières sur les plans économique et politique. A l'heure actuelle, il est difficile de dire si ces incertitudes dureront longtemps. La Banque nationale suivra attentivement les évolutions et fera usage, au besoin, de la marge de manoeuvre dont elle dispose en matière de politique monétaire.

Maintien à 0,75%–1,75 % de la marge de fluctuation du Libor

La Banque nationale suisse a décidé de laisser la marge de fluctuation du Libor à trois mois inchangée à 0,75%–1,75% et de maintenir, jusqu'à nouvel avis, le Libor à trois mois dans la zone médiane de la marge. Depuis son examen de la situation économique et monétaire du 21 mars 2002, elle a adapté sa politique monétaire. Le 2 mai 2002, elle a en effet abaissé d'un demi-point la marge de fluctuation du Libor à trois mois et l'a ainsi fixée à son niveau actuel. Auparavant déjà, soit le 27 mars 2002, elle avait réduit d'environ 10 points de base les taux d'intérêt appliqués aux pensions de titres, ce qui avait conduit à un repli équivalent du Libor à trois mois. Dans les deux cas, la Banque nationale a réagi à la revalorisation du franc sur les marchés des changes, revalorisation qui avait engendré un durcissement indésirable des conditions monétaires.

Depuis mars 2001, la Banque nationale a abaissé de 2,25 points au total la marge de fluctuation du Libor à trois mois et, ainsi, fortement assoupli sa politique monétaire. Après l'effondrement de la conjoncture au second semestre de 2001, on observe maintenant des signes d'amélioration sur le plan mondial. L'économie suisse bénéficiera elle aussi de cette évolution. Mais des incertitudes pèsent toujours sur la reprise de la conjoncture en Suisse. Ces incertitudes incitent la Banque nationale à poursuivre sa politique monétaire ample. La stabilité des prix n'est cependant pas menacée. Avec un Libor à trois mois maintenu à un niveau de 1,25%, le renchérissement annuel moyen devrait s'inscrire entre 0,9% et 1,6% ces trois prochaines années. Pour l'année 2002, la Banque nationale s'attend, comme précédemment, à une croissance économique d'environ 1%.

**La Banque nationale suisse abaisse de 0,5 point la marge de fluctuation du Libor, marge qui passe ainsi à 0,25 %–1,25 % –
Reprise de la conjoncture plus lente que prévu –
Insatisfaction au sujet de l'évolution du cours du franc**

La Banque nationale a décidé d'abaisser de 0,5 point, avec effet immédiat, sa marge de fluctuation du Libor à trois mois, marge qui passe ainsi à 0,25 %–1,25 %. Elle envisage de maintenir, jusqu'à nouvel avis, le Libor à trois mois dans la zone médiane de la nouvelle marge de fluctuation. En assouplissant une nouvelle fois sa politique monétaire, la Banque nationale réagit aux signes toujours plus nombreux, provenant de Suisse et de l'étranger, d'une reprise différée de la conjoncture et d'une croissance économique moins forte, en 2002, que ce qui était prévu. Pour 2002, elle table désormais sur une hausse moyenne du produit intérieur brut réel nettement inférieure à 1 %. En outre, le franc ayant continué à se revaloriser en termes réels, les conditions-cadres se sont durcies sur le plan monétaire; une telle évolution est manifestement indésirable dans les circonstances actuelles. Ce nouvel assouplissement de la politique monétaire ne menace pas la stabilité des prix à court et à moyen terme.

Le raffermissement du franc reflète les incertitudes persistantes sur les plans économique et politique, incertitudes qui ont entraîné une perte de confiance sur les marchés internationaux des actions. Les turbulences sur les places boursières pourraient toutefois constituer un facteur de risques si, contre toute attente, elles devaient se prolonger. La Banque nationale continuera à suivre attentivement l'évolution économique.

Politique monétaire inchangée – La marge de fluctuation du Libor à trois mois reste à 0,25 %–1,25 %

La Banque nationale a décidé de laisser inchangée à 0,25 %–1,25 % la marge de fluctuation du Libor à trois mois et de maintenir, jusqu'à nouvel avis, le Libor à trois mois dans la zone médiane de cette marge. L'institut d'émission a adapté sa politique monétaire le 26 juillet 2002 pour la dernière fois. Il avait alors abaissé la marge de fluctuation de 50 points de base en réaction à la lente reprise économique qui se dessinait déjà en Suisse et à une nouvelle tendance à la revalorisation du franc sur les marchés des changes. Il avait ainsi mis à profit la marge de manœuvre dont il disposait grâce à l'évolution favorable des prix. Depuis mars 2001, la Banque nationale a abaissé de 2,75 points au total la marge de fluctuation du Libor à trois mois et, partant, assoupli fortement sa politique monétaire. La reprise – attendue – de l'économie mondiale tarde à venir. Il ne faut pas compter sur une accélération sensible avant le printemps de 2003. En Suisse notamment, l'évolution de la conjoncture s'en ressentira. Aussi la Banque nationale maintient-elle sa politique monétaire ample. La stabilité des prix n'est pas menacée.

Au premier semestre de 2002, la conjoncture en Suisse est restée en deçà de ce qu'attendait la Banque nationale. Elle pâtit toujours de la situation difficile de l'économie mondiale et du cours élevé du franc. Au deuxième trimestre, le produit intérieur brut réel était quelque peu inférieur à son niveau de la période correspondante de 2001, mais n'a plus diminué d'un trimestre à l'autre. Le chômage a encore augmenté légèrement.

Le principal soutien dont la conjoncture a bénéficié est venu une nouvelle fois de la consommation, tant privée que publique. Le recul des investissements en biens d'équipement s'est encore accéléré ces derniers trimestres, tandis que les investissements en constructions ont stagné. En revanche, tant les exportations que les importations ont progressé du premier au deuxième trimestre. L'évolution des entrées de commandes ne laisse cependant pas encore entrevoir une reprise durable des exportations.

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), le renchérissement annuel s'est accru, passant de 0,4% en janvier à 1,1% en avril. Il a ensuite faibli pour s'établir à -0,1%, son niveau le plus bas, en juillet 2002. En août, le renchérissement annuel était de 0,5%. Le chiffre négatif de juillet s'explique avant tout par un changement de la période de relevé des prix des soldes dans l'habillement. Indépendamment de cet effet particulier, les tensions inflationnistes restent faibles, du fait surtout que les prix des biens importés continuent à baisser. Du côté des biens d'origine suisse, le renchérissement a été constamment supérieur à 1% cette année. L'inflation sous-jacente que calcule la Banque nationale – il s'agit d'une moyenne élaguée – s'inscrit elle aussi à environ 1%. Ainsi, le faible renchérissement ne reflète pas une évolution déflationniste en Suisse.

La Banque nationale porte une appréciation plus prudente qu'il y a trois mois sur les perspectives de l'économie mondiale. Aux Etats-Unis, la croissance ne s'accéléra probablement pas avant le printemps de 2003 et devrait ensuite retrouver peu à peu son potentiel. Cette constatation s'applique également à l'économie européenne.

L'économie suisse, considère la Banque nationale, ne croîtra que modérément jusqu'au milieu de 2003. Elle devrait ensuite bénéficier d'une reprise. La consommation – privée et publique – continuera sans doute à soutenir la conjoncture. Mais une reprise économique ne peut intervenir sans une progression des exportations, lesquelles dépendent fortement de l'évolution de l'économie mondiale et, surtout, de la demande de biens d'équipement. Quand les exportations s'accroîtront, les investissements en biens d'équipement devraient eux aussi retrouver de la vigueur en Suisse. Après la publication récente de données révisées sur les comptes nationaux, la Banque nationale table sur une quasi-stagnation, en moyenne de l'année 2002, du produit intérieur brut réel. La croissance devrait repartir en 2003. Le chômage augmentera encore quelque peu en 2002.

Au cours des prochains trimestres, le renchérissement restera vraisemblablement à un niveau bas du fait que la reprise de la conjoncture tarde à venir. Il ne s'accélélera probablement qu'à partir de 2004.

Eu égard à la fermeté du franc et à la faiblesse de la conjoncture, la Banque nationale a réduit fortement les taux d'intérêt et, ainsi, assoupli nettement les conditions-cadres sur le plan monétaire. Dans le proche avenir, elle poursuivra sa politique monétaire expansionniste pour favoriser la reprise économique et maintenir faible l'attrait des placements en francs. Les taux d'intérêt bas et la croissance relativement forte des agrégats monétaires ne sont pas, dans la situation qui règne en ce moment, une source de risques pour la stabilité des prix. La Banque nationale estime que le niveau actuel du Libor à trois mois est approprié.

Compte tenu de l'environnement actuel, les incertitudes sont cependant très fortes. Un nouveau basculement de l'économie mondiale dans une récession ou une nouvelle hausse du cours du franc, en particulier face à l'euro, pourraient compromettre la reprise de l'économie suisse. La Banque nationale réagira rapidement en cas de modifications dans l'environnement.

Poursuite de la politique monétaire expansionniste – La marge de fluctuation du Libor à trois mois reste à 0,25%–1,25%

13 décembre

La Banque nationale suisse a décidé de laisser inchangée à 0,25%–1,25% la marge de fluctuation du Libor à trois mois. Jusqu'à nouvel avis, le Libor à trois mois sera maintenu dans la zone médiane de la marge de fluctuation. Grâce au renchérissement très modéré, la Banque nationale a pu assouplir fortement sa politique monétaire depuis mars 2001 et, ainsi, abaisser de 2,75 points au total la marge de fluctuation du Libor à trois mois. Ce faisant, elle a nettement réagi à l'affaiblissement de la croissance économique et aux tendances à la revalorisation que le franc a subies sur les marchés des changes. La dernière baisse du Libor remonte au 26 juillet de cette année.

Les incertitudes au sujet de l'évolution de l'économie mondiale demeurent fortes, et il faudra probablement attendre le second semestre de 2003 pour qu'une reprise durable de la conjoncture se manifeste en Suisse. Par conséquent, la Banque nationale poursuit sa politique monétaire expansionniste et veut maintenir à un niveau bas l'attrait des placements en francs. La stabilité des prix n'est cependant pas menacée. Avec un Libor à trois mois inchangé à 0,75%, le renchérissement annuel moyen devrait s'inscrire entre 0,7% et 1,6% ces trois prochaines années. La Banque nationale table sur une croissance économique d'un peu plus de 1% en 2003, alors qu'un taux proche de 0% sera vraisemblablement enregistré cette année.

1 Liste des membres des organes de surveillance et de direction

(Situation au 1^{er} janvier 2003)

Hansueli Raggenbass, Kesswil, conseiller national, avocat, président	Conseil de banque (période administrative 1999–2003)
Philippe Pidoux, Lausanne, avocat-conseil, vice-président	
Kurt Amsler, Neuhausen am Rheinfall, président de l'Union des banques cantonales suisses	Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).
Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration de Bangerter-Microtechnik AG	
* Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse	
Pierre Darier, Cologny, associé de MM. Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés	
* Hugo Fasel, Saint-Ours, conseiller national, président de Travail.Suisse	
Laurent Favarger, Develier, directeur de Four électrique Delémont SA	
Ueli Forster, Saint-Gall, président d'économiesuisse, président du conseil d'administration de Forster Rohner SA	
* Hansjörg Frei, Mönchaltorf, président de l'ASA Association Suisse d'Assurances, membre du Directoire élargi de Credit Suisse Financial Services	
* Brigitta M. Gadiant, Coire, conseillère nationale, copropriétaire d'un bureau de conseil spécialisé dans les questions juridiques, d'organisation et de stratégie	
Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse	
Peter Galliker, Altshofen, entrepreneur, président de la Banque Cantonale de Lucerne	
Marion Gétaz, Cully, membre du conseil du Centre romand de promotion du management	
* Jean Guinand, Neuchâtel, avocat	
Rudolf Hauser, Zurich, président du conseil d'administration de Bucher Industries SA	
* Trix Heberlein, Zumikon, conseillère nationale, avocate	
* Rudolf Imhof, Laufon, conseiller national	
* Hansheiri Inderkum, Altdorf, conseiller aux Etats, avocat	
Thomas Isler, Rüschtikon, président de la Fédération Textile Suisse, vice-président du conseil d'administration et administrateur délégué de Gessner SA	
* Armin Jans, Zoug, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur	
Andreas W. Keller, Erlenbach, président du conseil d'administration de Diethelm Keller Holding AG	
Marianne Kleiner-Schläpfer, Hérिसau, conseillère d'Etat, directrice des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	
Ralph Lewin, Bâle, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville	
* Hansueli Loosli, Würenlos, président de la direction générale de Coop	
* Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg	
* Jean-Philippe Maitre, Vézenaz, conseiller national, avocat	
* Franz Marty, Goldau, président du conseil d'administration de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen	
Luigi Pedrazzini, Locarno Solduno, conseiller d'Etat, directeur du Département de justice et police du canton du Tessin	
Vasco Pedrina, Zurich, président central du Syndicat industrie & bâtiment, vice-président de l'Union syndicale suisse	
Fulvio Pelli, Sorengo, conseiller national, avocat et notaire	

Heinz Pletscher, Löhningen, ancien président central de la Société suisse des entrepreneurs
Rolf Ritschard, Luterbach, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton
de Soleure

Christian Seiler, Sion, avocat, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA

* Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes
Internationales

Alberto Togni, Küsnacht, vice-président du conseil d'administration d'UBS SA

Hansjörg Walter-Heim, Wängi, conseiller national, président de l'Union suisse des paysans

Ulrich Zimmerli, Muri BE, professeur de droit public et administratif à l'Université de Berne

* Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, présidente du Conseil-exécutif, directrice de l'économie
publique du canton de Berne

Comité de banque

(période administrative
1999–2003)

Principaux liens d'intérêts

Hansueli Raggenbass

- président du conseil d'administration de SWICA organisation de santé et partenaires
- membre du conseil d'administration d'OC Oerlikon Contraves, Zurich

Philippe Pidoux

- président du conseil d'administration de Publigroupe SA, Lausanne
- vice-président du conseil d'administration de Zurich Financial Services AG, Zurich

Ueli Forster

- président du conseil d'administration de Forster Rohner SA, Saint-Gall
- vice-président du conseil d'administration d'Helvetia Patria Holding, Saint-Gall

Serge Gaillard

(aucun)

Trix Heberlein

- présidente du conseil de fondation de Swisstransplant
- membre du comité du conseil central de la SRG SSR idée suisse

Hansheiri Inderkum

(aucun)

Armin Jans

(aucun)

Jean-Philippe Maître

- président des conseils d'administration d'Affichage Holding SA, Genève, et de la Société Générale d'Affichage SA, Genève
- membre du conseil d'administration de l'Agence immobilière Edouard Brun & Cie SA, Genève
- membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances, Zurich
- membre du comité de Suisse Tourisme

Franz Marty

- président du conseil d'administration de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen

Ulrich Zimmerli

- président du conseil d'administration de Der Bund Verlag AG, Berne
- vice-président du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances, Zurich
- vice-président du conseil d'administration de Fabrique de machines WIFAG, Berne

Bâle	Comités locaux
Klaus Endress, Reinach, CEO d'Endress + Hauser (International) Holding AG, président	(période administrative
Raymond Cron, Binningen, membre de la direction du groupe Batigroup Holding SA,	1999–2003)
vice-président	
Bruno Sidler, Binningen, President of the Executive Board, CEO de Panalpina Management SA	
Berne	
Jean-François Rime, Bulle, président du conseil d'administration de Despond SA, président	
Reto Hartmann, Hünibach, président de la direction de Valora Holding SA, vice-président	
Edgar Geiser, Brügg/BE, directeur général adjoint, chargé des finances, du controlling et de	
l'informatique, membre de la direction générale de Swatch Group SA	
Genève	
Charles Seydoux, Choulex, directeur de Seydoux-DMB SA, président de la section genevoise	
de la Société suisse des entrepreneurs, président	
Raymond Léchaire, Bussigny, directeur de Coop, région de vente Suisse romande, vice-président	
Claude-Daniel Proelochs, Neuchâtel, directeur général et administrateur délégué de Vacheron	
Constantin SA	
Lausanne	
Rolf Mehr, Saint-Prex, président de la direction générale et administrateur délégué du groupe	
Vaudoise Assurances, président	
Gérard Beytrison, Conthey, directeur général d'Orgamol SA, vice-président	
Bernard Rüeger, Féchy, directeur général de Rüeger SA, vice-président de la Chambre vaudoise	
du commerce et de l'industrie	
Lucerne	
Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur délégué	
de Schurter Holding AG, président	
Ruth Pedrazzetti-Weibel, Lucerne, hôtelière, Hôtel Continental-Park, vice-présidente	
Werner Steinegger, Schwyz, administrateur délégué de Celfa AG	
Lugano	
Franz Bernasconi, Genestrerio, président du conseil d'administration et directeur général de	
Precicast SA, président	
Olimpio Pini, Sorengo, directeur de Pini & Associati SA, vice-président	
Giancarlo Bordini, Viganello, directeur général et président du conseil d'administration	
d'Oleificio Sabo SA	

Saint-Gall

Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur délégué
d'Egeli AG, président de l'Union Suisse Creditreform, président

Charles Peter, Uzwil, CEO, président du conseil d'administration et administrateur délégué de
Benninger SA, vice-président

Urs Kienberger, Sils-Maria, directeur et président du conseil d'administration de l'hôtel
Waldhaus Sils

Zurich

Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de Domaco Dr. med. Aufdermaur AG,
présidente

Kurt E. Feller, Wollerau, président du conseil d'administration de Rieter Holding SA,
vice-président

Reto Müller, Dietikon, président du conseil d'administration et CEO de Helbling Holding SA

Commission de contrôle

(Période administrative
2002/2003)

Membres

Hans Michel, Egnach, président

Maryann Rohner, Zurich, Treureva AG, vice-présidente

Kaspar Hofmann, Adliswil, Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, réviseur responsable depuis
l'exercice 1996

Suppléants

Josef Blöchliger, Begnins, Moore Stephens Refidar SA

Jean-Claude Grangier, Epalinges

Werner M. Schumacher, Binningen, directeur et président de la direction de la
Banque Jenni et Cie SA

	Jean-Pierre Roth, président, Zurich	Direction générale
	Bruno Gehrig, vice-président, Zurich	
	(jusqu'au 30 juin 2003)	
	Niklaus Blattner, membre, Berne	
Secrétariat général		
Secrétaire général	Peter Schöpf, directeur, Zurich	
Suppléant du secrétaire général	Alfred Flessenkämper, sous-directeur, Berne	
<hr/>		
1^{er} département (Zurich)		Départements
Chef du département	Jean-Pierre Roth, président de la Direction générale	
Suppléants du chef du département	Peter Klauser, directeur Ulrich Kohli, directeur	
Révision interne	Ulrich W. Gilgen, directeur Beat Müller, sous-directeur	
Communication	Werner Abegg, directeur adjoint	
Relations avec l'économie régionale	Heinz Alber, directeur	
Personnel	Martin Hiller, directeur Benjamin Künzli, sous-directeur Gabriela Mittelholzer, sous-directrice	
Division des affaires internationales		
Recherche et assistance technique	Werner Hermann, directeur	
Institutions de Bretton Woods	Roberto Cippà, directeur Umberto Schwarz, sous-directeur	
Division économique		
Recherche	Michel Peytrignet, directeur Thomas J. Jordan, directeur adjoint Marcel Savioz, sous-directeur	
Conjoncture	Eveline Ruoss, directrice adjointe Barbara Rudolf, sous-directrice	
Statistique	Christoph Menzel, directeur	
Etat-major	Robert Fluri, sous-directeur	
Développement d'applications	Jean-Marie Antoniazza, sous-directeur	
Méthodes et analyses	Guido Boller, sous-directeur	
Banque de données	Rolf Gross, sous-directeur	
Balance des paiements	Thomas Schlup, sous-directeur	
Division juridique et services		
Service juridique	Peter Klauser, directeur Hans Kuhn, directeur adjoint	
Institutions de prévoyance	Peter Hadorn, directeur adjoint	
Immeubles et services	Peter Fankhauser, directeur adjoint	

2^e département (Berne)

Chef du département	Niklaus Blattner, membre de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Thomas Wiedmer, directeur
Etat-major	Theodor Scherer, directeur Daniel Ambühl, sous-directeur
Relations avec l'économie régionale	Anne Kleinewefers Lehner, sous-directrice
Sécurité	Hans Balzli, sous-directeur
Division des opérations bancaires et services	Thomas Wiedmer, directeur
Comptabilité centrale	Peter Bechtiger, directeur adjoint Daniel Hübscher, sous-directeur
Opérations sur titres et sur or	Vincent Crettol, sous-directeur
Trafic des paiements/règlement des opérations/dépôts de titres	Hans-Christoph Kesselring, directeur
Administration des titres	Niklaus Wyss, sous-directeur
Caisse	Werner Beyeler, sous-directeur
Immeubles et services	Samuel Grossenbacher, sous-directeur
Division des billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur
Tri	Urs Locher, sous-directeur
Division Stabilité systémique et surveillance	Daniel Heller, directeur
Stabilité systémique	Bertrand Rime, directeur adjoint
Infrastructure des marchés financiers	Andy Sturm, sous-directeur
Conseiller	Urs W. Birchler, directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	Bruno Gehrig, vice-président de la Direction générale
Suppléants du chef du département	Erich Spörndli, directeur Erwin Sigrist, directeur
Division des opérations monétaires	Erich Spörndli, directeur
Gestion des risques	Dewet Moser, directeur Erich Gmür, sous-directeur
Opérations sur les marchés monétaire et des changes	Karl Hug, directeur Marcel Zimmermann, sous-directeur
Placements de devises	Thomas Stucki, directeur Wolfgang Meyer, sous-directeur
Division des opérations bancaires et de l'informatique	Erwin Sigrist, directeur
Opérations bancaires	Daniel Wettstein, directeur
Trafic des paiements en Suisse	Walter Gautschi, sous-directeur
Trafic des paiements avec l'étranger	Markus Steiner, sous-directeur
Caisse	Peter Eltschinger, sous-directeur
Informatique	Rudolf Hug, directeur
Etat-major	Raymond Bloch, sous-directeur
Applications bancaires	Roland Wettstein, sous-directeur
Applications statistiques	Jürg Ziegler, directeur adjoint
Applications bureautique et exploitation	Peter Bornhauser, sous-directeur
Systèmes d'exploitation	Jules Troxler, sous-directeur
Exploitation informatique Zurich	Peter Künzli, sous-directeur
Exploitation informatique Berne	Bruno Beyeler, sous-directeur

Bâle	Anton Föllmi, directeur (jusqu'au 31 juillet 2003)	Succursales
Genève ¹	Yves Lieber, directeur	
Lausanne	François Ganière, directeur	
Lucerne	Max Galliker, directeur	
Lugano ¹	Mauro Picchi, directeur	
Saint-Gall	Jean-Pierre Jetzer, directeur	

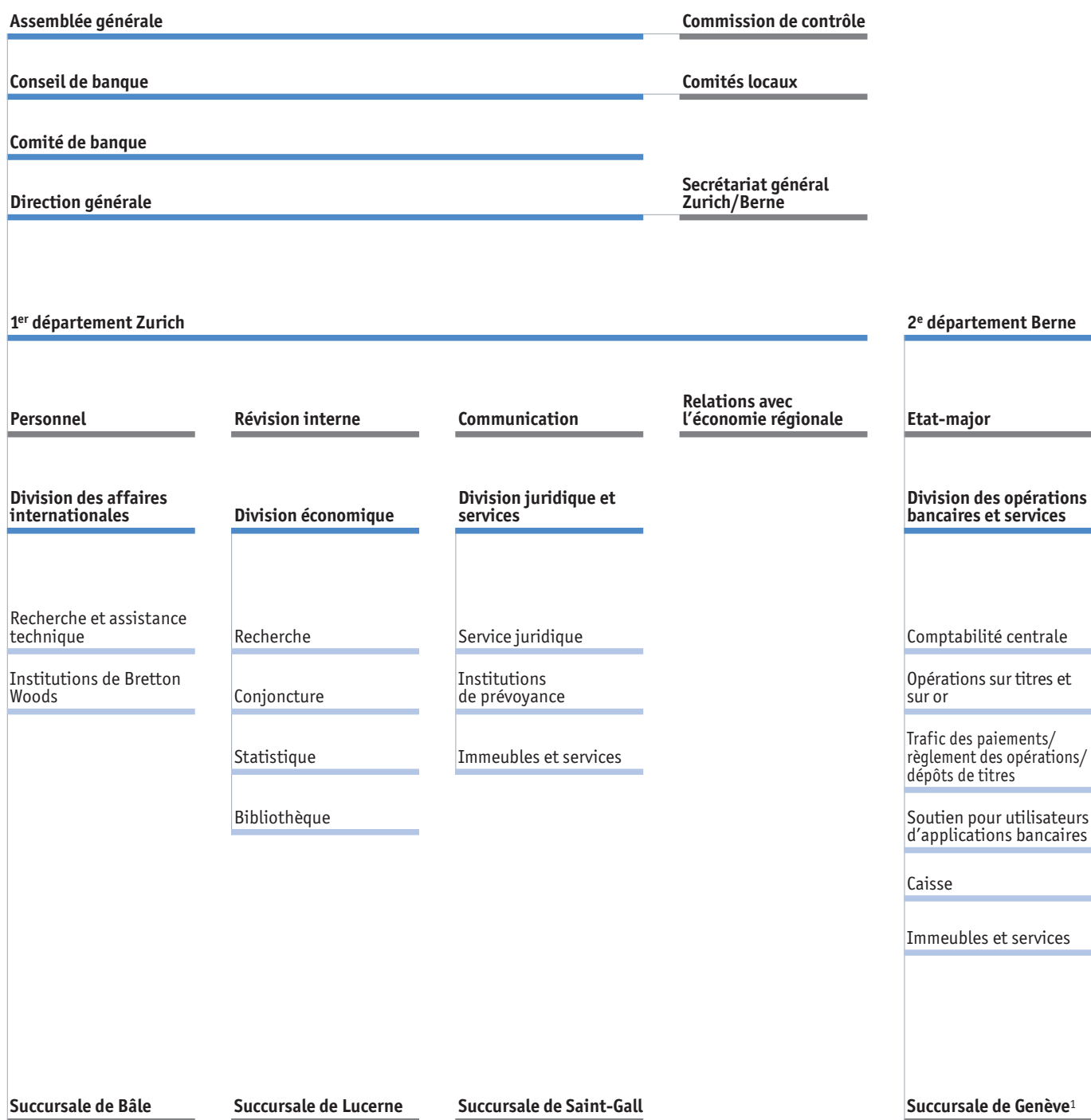
1 Avec service de caisse

La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes:

Agences

Altdorf
Appenzell
Bâle
Bienne
Coire
Fribourg
Glaris
Liestal
Lucerne
Sarnen
Schaffhouse
Schwyz
Sion
Stans
Thoune
Zoug

2 Organigramme



1 Avec service de caisse

Sécurité

**Division des billets
et monnaies**

Administration

Stockage

Tri

Entretien

**Relations avec
l'économie régionale**

**Division Stabilité
systémique et
surveillance**

Stabilité systémique

Infrastructure des
marchés financiers

3^e département Zurich

**Division des
opérations monétaires**

Marchés monétaire et
des changes

Placements de devises

Gestion des risques

**Division des
opérations bancaires et
de l'informatique**

Opérations bancaires

Informatique

Succursale de Lausanne

Succursale de Lugano¹

3 Publications

Les publications sont aussi disponibles sur Internet: <http://www.snb.ch>

Rapport de gestion	<p>Le rapport de gestion paraît chaque année en avril, en langues française, allemande, italienne et anglaise.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21 Publication gratuite</p>
Les banques suisses	<p>«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux statistiques détaillés ainsi qu'un commentaire sur la structure et l'évolution du secteur bancaire en Suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en langues française et allemande.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20 Prix: fr. 20.–¹</p>
Balance suisse des paiements	<p>La Balance suisse des paiements commente l'évolution des flux de biens, de services et de capitaux avec l'étranger. Elle paraît une fois par an, en septembre, en langues française, allemande et anglaise, notamment comme annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Fraumünsterstrasse 8, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 81 14 Publication gratuite</p>
Bulletin trimestriel	<p>Le Bulletin trimestriel comprend l'appréciation de la situation économique et monétaire, le rapport sur la situation économique et monétaire ainsi que des textes scientifiques et des exposés de collaborateurs de la Banque nationale. Cette publication paraît quatre fois par an, en langues française et allemande. Elle est disponible également sur Internet, y compris en langue anglaise.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20 Prix: fr. 25.–¹ par an (étranger: fr. 30.–); pour les abonnés au Bulletin mensuel de statistiques économiques: fr. 15.–¹ par an (étranger: fr. 20.–)</p>

1 TVA comprise (2,4%)

Le Bulletin mensuel de statistiques économiques commente brièvement (en français et en allemand) la politique de l'institut d'émission et l'évolution des marchés de l'argent, des capitaux et des changes. Des graphiques et tableaux présentent les principales données économiques suisses et étrangères.

Bulletin mensuel de statistiques économiques

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20
Prix: fr. 40.–¹ par an (étranger: fr. 80.–; sur demande, envoi par avion, frais d'expédition en sus)

Le Bulletin mensuel de statistiques bancaires contient des données détaillées (en français et en allemand) provenant de la statistique bancaire.

Bulletin mensuel de statistiques bancaires

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20
Publication gratuite (jointe au Bulletin mensuel de statistiques économiques)

La situation est un bilan sommaire de la Banque nationale. Elle est publiée, assortie, le cas échéant, d'un bref commentaire (en langues française, allemande et anglaise), au 10, au 20 et au dernier jour de chaque mois.

Situation

Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21
Publication gratuite

La brochure «La Banque nationale suisse en bref» décrit sur près de trente pages la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, d'autres tâches importantes de l'institut d'émission ainsi que l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle est disponible en langues française, allemande, italienne et anglaise.

La Banque nationale suisse en bref

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Fraumünsterstrasse 8, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 81 14
Publication gratuite

La brochure **La monnaie, c'est quoi en fait?** présente, dans un langage simple, les activités de la Banque nationale. Elle est conçue pour l'enseignement secondaire des premier et deuxième cycles.

Moyens d'information destinés aux écoles et au grand public

La brochure **La Banque nationale et l'indispensable argent** renseigne sur l'institut d'émission et ses tâches. Elle est destinée aux étudiants suivant l'enseignement secondaire du deuxième cycle ou une formation professionnelle et au grand public.

L'**ABC de la Banque nationale suisse** est un petit lexique. Les principaux termes du monde de la Banque nationale et de l'argent y sont expliqués.

Le contenu des brochures ci-dessus est repris, sous une forme appropriée, sur le site Internet de la BNS ([www.snb.ch/Le monde de la Banque nationale](http://www.snb.ch/Le_monde_de_la_Banque_nationale)).

Le court métrage **La Banque nationale et la monnaie** illustre les caractéristiques de l'argent.

Le court métrage **La Banque nationale et sa politique monétaire** présente la mise en œuvre au quotidien de la politique monétaire et décrit les fondements de celle-ci.

Ces divers moyens d'information sont disponibles en langues française, allemande, italienne et anglaise.

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Fraumünsterstrasse 8, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 81 14
Mise à disposition gratuite

1 TVA comprise (2,4%)

4 Adresses des sièges et succursales

Sièges	Zurich	
	Börsenstrasse 15	Téléphone +41 1 631 31 11
	Case postale 2800	Téléfax +41 1 631 39 11
	8022 Zurich	Télex 812 400 snb ch
	Berne	
	Bundesplatz 1	Téléphone +41 31 327 02 11
3003 Berne	Téléfax +41 31 327 02 21	
		Télex 911 310 snb ch
Succursales avec service de caisse	Genève	
	Rue François Diday 8	Téléphone +41 22 311 86 11
	Case postale 5355	Téléfax +41 22 818 57 62
	1211 Genève 11	
	Lugano	
	Via Canova 12	Téléphone +41 91 911 10 10
Case postale 2858	Téléfax +41 91 911 10 11	
6901 Lugano		
Succursales sans service de caisse	Bâle	
	Aeschenvorstadt 55	Téléphone +41 61 270 80 80
	Case postale 626	Téléfax +41 61 270 80 87
	4010 Bâle	
	Lausanne	
	Rue de la Paix 6	Téléphone +41 21 213 05 11
	Case postale 2332	Téléfax +41 21 213 05 18
	1002 Lausanne	
	Lucerne	
	Münzgasse 6	Téléphone +41 41 227 20 40
	Case postale 7864	Téléfax +41 41 227 20 49
	6000 Lucerne 7	
	Saint-Gall	
	Neugasse 43	Téléphone +41 71 227 25 11
	Case postale 529	Téléfax +41 71 227 25 19
9004 Saint-Gall		
Internet	http://www.snb.ch	
e-mail	snb@snb.ch	

Conception

Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

Composition

Visiolink AG, Zurich

Impression

Printlink AG, Wetzikon

ISSN 1421-5500

